

PROJET D'ETABLISSEMENT



DISPOSITIF d'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-EDUCATIF La Durance

Route de Saint Jean, 04160 Château-Arnoux

2025-2030

Préambule

Nom de la structure	DAME La Durance APAJH 04
Adresse de la structure	Route de St Jean 04 160 CHÂTEAU-ARNOUX
Coordonnée téléphonique	04.92.64.10.50
Adresse électronique	dame.ladurance@apajh04.fr
Nom du directeur	KALFOUS Thierry
Type de structure	ESMS
Capacité et modalités d'accueil	DISPOSITIF Accompagnement Médico-Educatif (internat, internat modulé, semi-internat, accompagnement proximité, externat)
Numéro FINESS	04 078 082 7
Date de création Et nature et date du dernier arrêté d'autorisation	<ul style="list-style-type: none">• Date de création le 16 Septembre 1976• Renouvellement de l'autorisation de fonctionnement en date du 25 Novembre 20216• Décision de Fonctionnement en Dispositif (DAME) en date du 19 Mai 2022
Organisme gestionnaire	APAJH 04, 1B avenue du Parc 04160 CHATEAU-ARNOUX

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- De l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 04 Décembre 2025

Présenté au Conseil Social et Economique le 11 Décembre 2025

Projet approuvé le 11 Décembre 2025 par le Conseil d'Administration de l'APAJH 04

TABLE DES MATIERES

Préambule	2
Introduction.....	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS.....	9
1. Valeurs associatives.....	9
2. Une organisation territoriale.....	11
3. Présentation générale du DAME La Durance APAJH 04	12
3.1 <i>Historique de l'établissement ou du service</i>	12
3.2 <i>La situation géographique</i>	13
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	14
1. Les missions légales et règlementaires de la structure	14
2. Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	16
3. Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques	17
3.1 <i>Les caractéristiques des personnes accompagnées</i>	17
3.2 <i>L'évolution du public accompagné</i>	19
3.3 <i>Le DAME La Durance : un lieu Pédagogique, Educatif et Thérapeutique pour des jeunes en devenir</i>	
19	
4. Les objectifs d'accompagnement	22
4.1 <i>Un accompagnement éducatif au plus proche des besoins de l'enfant</i>	22
4.2 <i>L'autodétermination</i>	23
4.3 <i>Notre engagement concret en faveur de la bientraitance</i>	24
La bientraitance au cœur d'une dynamique d'amélioration continue	26
4.4 <i>Vers une réflexion éthique dynamique au service des personnes accompagnées</i>	26
<i>Une politique éthique ancrée dans les droits fondamentaux</i>	27
<i>Une boussole au service du sens et de la qualité</i>	27
<i>Une organisation choisie pour faire vivre la réflexion éthique</i>	27
3^{ème} Partie : LE PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE	29
1. L'accueil et l'admission.....	29
1.1 <i>Phase de premier contact et d'information</i>	29
1.2 <i>Missions de la coordinatrice de la liste d'attente</i>	29
1.3 <i>Phase d'accueil</i>	30
1.4 <i>Phase d'admission</i>	30
1.4.1 La commission de priorisation des admissions	30
1.4.2 Elaboration collective et signature de contrat	30
2. La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours	31
2.1 <i>Réunions de préparation de projets et réunions de projet</i>	32
2.2 <i>Missions de l'Assistante de Service Social</i>	34
3. Les différentes modalités d'accompagnement.....	35
3.1 <i>La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée (SEES)</i>	35
3.1.1 Le Groupe TOPAZE (6-11 ans)	35
3.1.2 Le Groupe CORAIL (11-13 ans)	37
3.1.3 Le Groupe OPALE (14-15 ans).....	39
3.2 <i>Le Service d'Accompagnement de Proximité (SAP)</i>	42
3.3 <i>La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFPRO)</i>	46
3.3.1 La SIPFPRO St Jean.....	46
3.3.2 La SIPFPRO La Colline	49



3.4	<i>Le Dispositif Formation Emploi et le SESSAD 16/25 ans.</i>	51
3.4.1	Le Dispositif Formation Emploi	52
3.4.2	Le SESSAD 16/25 Ans	55
3.5	<i>Projets thérapeutique / pédagogique / Sportif / Ateliers Pré-professionnels / Socialisation</i>	57
3.5.1	Les ateliers préprofessionnels	57
3.5.2	Projet Groupe Socialisation et Activités Extérieures	60
3.5.3	Le Projet Sportif	62
3.5.4	Le Projet Pédagogique de l'Unité d'Enseignement au sein du DAME	64
3.5.5	Le Projet Thérapeutique	66
3.6	<i>Prestations mises en œuvre selon la grille SERAFIN-PH.</i>	69
4.	Partenariats, Stratégie d'ouverture	72
5.	Modalités d'évaluation des prestations proposées aux personnes accompagnées	73
6.	La sortie du dispositif.....	76
4 ème partie : EXPRESSION ET PARTICIPATION		77
1.	Expression et participation collectives des personnes accompagnées	77
1.1	<i>Favoriser et soutenir la participation des personnes accompagnées</i>	77
1.2	<i>Conseil de La Vie Sociale</i>	78
1.3	<i>Les réunions d'enfants et d'adolescents</i>	78
2.	La garantie des droits.....	78
5 ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT		81
1.	Les ressources humaines.....	81
1.1	<i>Structure humaine et organisationnelle.....</i>	81
1.1.1	<i>Organigramme (Annexe)</i>	81
1.1.2	<i>Modalités de fonctionnement de l'organisation.....</i>	81
1.2	<i>Gestion des ressources humaines.....</i>	82
1.2.1	<i>Politique de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)</i>	82
1.2.2	<i>Politique de gestion des compétences</i>	83
1.2.3	<i>Politique de recrutement</i>	83
1.2.4	<i>Politique de formation</i>	83
1.2.5	<i>Politique de gestion des temps</i>	84
1.2.6	<i>L'importance du dialogue social.....</i>	84
2.	La démarche qualité et sécurité	85
2.1	<i>Une démarche qualité coordonnée</i>	85
3.	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	87
3.1	<i>Sécurité des biens et des personnes</i>	87
3.1.1	<i>La politique de gestion des risques</i>	88
4.	Les fonctions logistiques.....	92
4.1	<i>Les transports.....</i>	92
4.2	<i>Les Agents de service Intérieur et surveillants de nuit.....</i>	93
4.3	<i>Les personnels administratifs.....</i>	93
5.	Assurer la protection des données personnelles	93
6.	Démarche RSE, transition écologique et numérique responsables	95
6.1	<i>RSE et écoresponsabilité</i>	95
6.2	<i>Transition numérique et cybersécurité</i>	96
7.	Quelles perspectives pour le DAME La Durance APAJH04 ?	98
	ANNEXE	103

Introduction

Le projet d'établissement s'inscrit dans le cadre législatif défini par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui impose à chaque Établissement ou Service Social ou Médico-Social (ESSMS) l'élaboration d'un document structurant les orientations, les objectifs et les modalités de fonctionnement de la structure. Conformément à l'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles, il vise à formaliser les priorités de l'établissement en matière de qualité des accompagnements, d'organisation interne, de coordination des interventions, de coopération partenariale et de dynamique d'évaluation.

Ce projet constitue un outil stratégique au service de la mission de l'établissement. Il permet d'affirmer les valeurs qui fondent les pratiques professionnelles, de donner un cap commun aux équipes, et de répondre aux attentes des personnes accompagnées, de leurs proches et des partenaires institutionnels. Il traduit ainsi la volonté de l'établissement de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques et des prestations.

Le projet d'établissement engage la structure pour les cinq années à venir. Il doit permettre d'anticiper les évolutions du secteur médico-social, de s'adapter aux besoins des publics accompagnés, de renforcer la cohérence des actions menées, et de structurer les évaluations. Il sert également de support à la mobilisation des équipes autour d'objectifs partagés, favorisant la dynamique collective et la professionnalisation.

En résumé, les enjeux du projet d'établissement sont à la fois stratégiques, organisationnels et éthiques :

- Stratégiques, car il fixe les grandes orientations à moyen terme ;
- Organisationnels, car il structure les modalités de fonctionnement et de coordination ;
- Éthiques, car il réaffirme le sens de l'action auprès des personnes accompagnées, dans le respect de leurs droits, de leur autonomie et de leur singularité.

Contextualisation de la démarche de projet

L'élaboration du présent projet d'établissement s'inscrit dans une démarche participative, structurée et conforme aux exigences du secteur médico-social. Elle s'appuie sur les résultats des autoévaluations menées avec l'ensemble des professionnels des établissements et services concernés, dans le cadre d'un accompagnement méthodologique assuré par le cabinet TLC en 2024.

Ces autoévaluations ont été réalisées en référence au référentiel national d'évaluation publié par la Haute Autorité de Santé (HAS), en mobilisant les professionnels au sein de groupes de travail thématiques (commission qualité associative, comité de suivi de la qualité interne, référents bientraitance, référents RGPD etc.). Cette mobilisation collective a permis de faire émerger les forces, les axes de progrès et les attentes exprimées par les équipes, dans une logique de co-construction et d'amélioration continue.

Le projet d'établissement s'inscrit également dans la continuité du plan d'action défini dans le cadre du CPOM APAJH04 2023/2028 (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), dont il reprend et décline certaines priorités stratégiques. Il prend en compte les préconisations issues des inspections ARS, traduites en actions correctives ou préventives, ainsi que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS.



Les personnes accompagnées ont été associées à la réflexion à travers les résultats des enquêtes de satisfaction et les échanges menés lors des Conseils de la Vie Sociale (CVS). Ces contributions ont été prises en compte pour nourrir l'analyse des pratiques et orienter les axes de développement retenus dans le projet d'établissement.

Enfin, les acteurs associatifs et transversaux de l'APAJH04 ont été impliqués à travers les instances internes (commission qualité et référents associatifs), permettant de garantir une cohérence globale avec le projet associatif et les orientations stratégiques en cours.

Au sein de l'association APAJH 04, la démarche d'amélioration continue de la qualité est engagée depuis plusieurs années. Néanmoins, loin d'être appréhendée comme un état, une situation d'établissement ou de service à un temps T, elle est conçue et mise en œuvre comme une dynamique, un objectif qui se développe progressivement et quotidiennement dans les pratiques mises en œuvre par les équipes pluriprofessionnelles soutenues par l'Association. Par-delà l'enjeu de mise en conformité normative, le processus d'élaboration du projet d'établissement du DAME la Durance s'inscrit pleinement dans cette perspective d'amélioration de la qualité. En réalisant les liens entre toutes les composantes du DAME, il en constitue la pierre angulaire et vient par ailleurs traduire sa culture de la relation de service entièrement centrée sur les personnes accueillies et accompagnées.

Tout en se situant dans la continuité des démarches de projet que l'Association a engagées ces dernières années, le présent projet d'établissement vient donc prolonger la dynamique associative de prise en compte particulière des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations les plus actuelles de la commande sociale, exprimée dans les politiques publiques, nationales et territoriales.

Et revendique ainsi le signe d'une promotion accentuée de la qualité du service délivré aux personnes ; signe fort d'une équipe pluriprofessionnelle toute entière tournée vers l'amélioration des conditions d'existence des personnes actuellement accueillies et accompagnées et de celles désireuses de l'être dans les prochaines années au sein du DAME la Durance.

Ce document se veut également être un élément fédérateur des professionnels actuels et futurs du DAME la Durance, des familles et proches aidants, et de l'ensemble des intervenants et partenaires ponctuels (prestataires extérieurs), réguliers (associations diverses, établissements scolaires, centres de formations...) ou permanents (partenaires institutionnels et partenaires d'action implantés sur le territoire...) autour de trois axes primordiaux de la qualité :

- La qualité des prestations.
- La qualité de la relation avec les personnes accueillies et accompagnées et de leur entourage.
- La qualité des processus d'accompagnement.

Ainsi, les orientations qu'il contient représentent les finalités des actions que le DAME la Durance entend développer dans les cinq années à venir, pour en retrouver l'empreinte dans chacune des pratiques professionnelles, au quotidien.

Quelques repères méthodologiques

Le projet d'établissement du DAME la Durance a été élaboré à partir d'un modèle participatif (appel à un consultant extérieur pour accompagner la démarche, constitution d'un comité de pilotage pluriprofessionnel, groupes de travail par service), poursuivant le triple objectif d'affirmer les fondements de son identité et de ses valeurs, d'identifier les compétences et méthodologies d'intervention et de tracer les orientations stratégiques de son futur développement.



La particularité de cette élaboration tient au contexte même de l'établissement : délibérément positionné sur une transformation de ses modalités organisationnelles (fonctionnement en dispositif), les travaux d'élaboration de ce projet ont été traversés par des questionnements formulés par les professionnels impliqués dans la démarche de projet.

En effet, depuis mai 2022, l'IME « la Durance » a obtenu l'autorisation de l'ARS PACA de fonctionner en dispositif sous un numéro FINESS unique regroupant l'internat, le semi-internat et le SESSAD.

Ce dispositif intégré vise à mettre en synergie l'ensemble des moyens humains et institutionnels d'un territoire afin de répondre en temps réel aux besoins des enfants, des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Pour leur offrir des solutions plus souples au plus près de leurs besoins, il est primordial de leur proposer l'ensemble des formes d'accueil et d'accompagnement à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement et d'en créer de nouvelles hors les murs (classes et ateliers, stages, habitat inclusif, multiplication des visites à domicile, soutien à la parentalité, aide au quotidien, soutien à distance ...).

Pour ce faire, les conventions d'externalisation avec des acteurs de droit commun ont été développées et d'autres sont à venir.

Quels changements pour les enfants, adolescents et jeunes adultes ?

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du 04 formule, dorénavant, une notification Dame (Dispositif Accompagnement Médico Educatif) pour chaque jeune orienté vers le dispositif.

Elle favorise la mise en œuvre de modalités multiples et permet un accompagnement « à la carte » qui ne demande plus une nouvelle évaluation des besoins lorsque ceux-ci évoluent.

Les bénéficiaires accompagnés « hors les murs » peuvent se voir proposer un hébergement (internat, atelier, soins...) au sein du Dame la Durance, si nécessaire.

Quelles évolutions pour les professionnels ?

Un point de vigilance est à souligner. Le dispositif intégré ne signifie pas un taux d'encadrement affaibli mais nécessite un redéploiement des moyens humains. Même si les missions et actions des professionnels évoluent, elles ne sont pas amoindries. Ils doivent intervenir sur un territoire élargi et auprès de partenaires plus nombreux.

L'enjeu dans un fonctionnement en dispositif intégré est de construire un niveau de coordination supplémentaire pour les référents des projets d'Accompagnement Personnalisés des jeunes mais aussi au niveau des chefs de services et des coordinateurs (liste d'attente, service de suite, Dispositif Formation Emploi).

Vers un mouvement inclusif ?

L'objectif du passage en dispositif intégré est de permettre un nouveau type de prestation dans un périmètre qui va au-delà de la seule file active de l'établissement. Ainsi, le Dame « la Durance » permet de favoriser une fluidité nouvelle dans les réponses offertes.

Ces deux années passées ont permis d'entrevoir la possibilité de nouvelles prestations, davantage territorialisées et coopératives, avec d'autres acteurs.

Ainsi, le Dame « la Durance » prend la forme d'une palette de prestations variées et souples, en faisant appel à de multiples partenaires, y compris en dehors du champ médico-social. Il devient un



maillon à part entière dans l'action de ce secteur, en tant que ressource favorisant une politique d'inclusion.

Pour ce projet d'établissement 2025-2030 nous avons été accompagnés par Mr CURRIEN Allain (DAVID FORMATION) tout au long de l'année 2024.

Un comité de pilotage pluri professionnel a été constitué et s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2024.

Depuis le mois de mars 2024, 6 journées ont été consacrées à l'élaboration de ce projet d'établissement réunissant les différentes catégories professionnelles du DAME La Durance.

La phase d'écriture de ce projet s'est basée sur l'ensemble des rendus écrits des différents services (éducatif, ateliers préprofessionnels, thérapeutique, pédagogique, services généraux et administratifs) avec des allers-retours entre le directeur, le directeur adjoint et les deux chefs de service, tout au long des mois de novembre et décembre 2024.

Une première restitution au groupe de pilotage s'est faite en début d'année 2025.

1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. Valeurs associatives

L'APAJH 04 (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés des Alpes-de-Haute-Provence) est une association laïque, à but non lucratif, régie par la loi de 1901, agréée en qualité d'entreprise solidaire et d'utilité sociale, d'intérêt général et qualifiée « assistance et bienfaisance » depuis 2019. Crée en 1964 par des enseignants, soignants et militants engagés, l'association avait pour objectif initial de proposer des réponses adaptées aux enfants en situation de handicap, tout en contribuant à faire évoluer le regard de la société sur le handicap. En 1974, l'adhésion à la Fédération des APAJH qui développe des actions dans la société française et auprès du législateur, nomme officiellement le comité en tant que APAJH04.

L'APAJH 04 est aujourd'hui une association militante et citoyenne, portée par une collectivité de bénévoles engagés, qui œuvre dans l'intérêt des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité ainsi que de leurs familles. Elle accompagne des personnes de tous âges, de toutes situations et types de handicap, avec la volonté d'affirmer leur autodétermination et leur inclusion sociale, scolaire et professionnelle.

L'association fonde son action sur le respect absolu de la personne humaine et le principe du vivre-ensemble. Elle agit pour la promotion de la dignité, de la citoyenneté et du droit au travail, en favorisant l'épanouissement individuel et la participation à la vie sociale. La garantie d'un projet de vie individualisé, assorti d'un accompagnement adapté, est au cœur de l'action, assurant ainsi la prévention de toute forme d'exclusion.

Les valeurs

Active depuis 60 ans auprès des pouvoirs publics, des acteurs sociaux et médico-sociaux, l'APAJH 04 promeut les valeurs républicaines de laïcité, de citoyenneté, de solidarité, de primauté et de respect de la personne, d'égalité des droits et de préservation de l'environnement. Ces valeurs sont au cœur des actions que nous développons dans un environnement économique et social en profonde mutation. Elles se déclinent principalement par une gestion désintéressée valorisant le respect de l'autre, la reconnaissance des différences dans un environnement attaché aux principes de laïcité.

Les missions

- Accompagner des personnes en situation de handicap et/ou sous protection juridique.
- Assurer la promotion des droits des personnes.
- Déployer des actions militantes.
- Assurer une représentation auprès des pouvoirs publics.
- Gérer des établissements et services dans le respect des agréments confiés.

Les engagements et principes d'action

- Promouvoir un parcours inclusif adapté pour tous.



- Respecter les besoins et les attentes des personnes accompagnées dans leur autodétermination.
- Garantir la qualité de l'accompagnement en développant des offres individuelles adaptées.
- Assurer une efficience de nos services et établissements.
- Soutenir la dynamique associative et le bénévolat.
- Favoriser une action associative écoresponsable.

Gouvernance et organisation

L'APAJH 04 est une entité juridique autonome, dotée d'une gouvernance démocratique assurée par des administrateurs bénévoles, qui définissent les orientations stratégiques en concertation avec les équipes professionnelles. Cette organisation garantit la transparence, la participation de tous les acteurs, ainsi que la cohérence des actions menées au bénéfice des personnes accompagnées.

Etablissements et services

L'APAJH 04 est gestionnaire de plusieurs établissements et services médico-sociaux dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, qui proposent des accompagnements pluridisciplinaires adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap :

- Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif « La Durance »
- Entreprise Adaptée « Lou Jas »
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- Service Délégué aux Prestations Familiales
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile pour handicap moteur et déficience visuelle (SESSAD HMDV)
- Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)
- Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP)
- Dispositif ITEP DYS « Les Lavandes »
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Plateforme de Coordination et d'orientation (PCO) 7/12 ans TND
- Equipes mobiles (EMASCO, Handicap ASE)

Ces structures permettent de garantir un parcours inclusif, cohérent et respectueux de la singularité de chacun.

Par ailleurs, le siège administratif de l'APAJH 04 pilote la mise en œuvre du projet associatif, en lien étroit avec les instances dirigeantes. Il soutient l'ensemble des établissements et services dans leur fonctionnement, leurs projets et leur développement.

Il agit comme une interface entre les orientations politiques et les réalités de terrain, garantissant cohérence, qualité et innovation dans l'accompagnement des personnes.

Ce projet d'établissement s'inscrit pleinement dans la continuité des engagements associatifs, visant à promouvoir la qualité, la bientraitance, l'autonomie et la participation sociale des personnes accompagnées, conformément aux exigences réglementaires et aux orientations stratégiques définies par l'association.



2. Une organisation territoriale

La vocation du Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) La Durance est d'accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes déficients intellectuels qui peuvent cumuler plusieurs handicaps : éducatif, social, cognitif, psychique, moteur... nécessitant une approche plurielle. Seul un travail en réseau avec différents partenaires (services sociaux, services judiciaires, structures de soin, Education Nationale, monde de l'entreprise, partenaires médico-sociaux...) permet de répondre à leurs besoins.

L'accompagnement des enfants/jeunes, concerne aussi bien les professionnels du DAME La Durance que les acteurs externes. Il s'agit d'un suivi personnalisé partagé entre les différentes personnes qui évoluent autour du jeune et qui, en fonction de leurs compétences et de la place qu'elles occupent auprès de lui, contribuent à la mise en œuvre du projet de ce dernier. Les éléments ainsi observés en différents lieux permettent d'appréhender l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte dans toute sa complexité. Ces relations ainsi mises en place vont donner un cadre et produire un effet suffisamment contenant et dynamique capable de construire un projet global visant une insertion sociale et professionnelle. Leur mise en synergie est l'un des objectifs majeurs de l'établissement.

Les familles sont inscrites en priorité dans cette démarche et participent pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé de leur enfant.

Les travailleurs sociaux et les services départementaux sont associés au projet personnalisé de l'enfant en fonction du cadre de leur intervention : mandat judiciaire, mesure administrative... Les places et rôles de chacun sont définis conjointement. Ils peuvent participer à différentes réunions au sein de l'établissement. De leurs côtés, les personnels du DAME peuvent être amenés à participer à certaines réunions proposées par leurs services.

Les écoles et les différents organismes de formation.

Des enseignants mis à disposition par l'Education Nationale assurent, en interne, la scolarité des jeunes. Sous la responsabilité de l'Education Nationale, ils respectent les programmes et directives de celle-ci, tout en s'adaptant aux besoins de chaque enfant et adolescent. Dès que la situation du jeune le permet, des actions d'inclusions, suivant des modalités adaptées, sont mises en place dans les structures scolaires de l'environnement du jeune.

Les entreprises.

Afin de répondre au mieux aux choix des adolescents et jeunes adultes, un répertoire professionnel est en permanente évolution grâce à l'action du coordinateur développeur de mise en situation professionnelle.

Clubs sportifs, bénévolat, associations caritatives, structures de droit commun (Cap Emploi, Emergences PACA etc.) font partie de notre maillage territorial.



3. Présentation générale du DAME La Durance APAJH 04

3.1 Historique de l'établissement ou du service

L'APAJH 04 plaide en faveur du *bien être global* de la personne et du *bien vivre ensemble*. Dans cet objectif, elle promeut la prise en compte singulière des histoires personnelles et des parcours de vie qui constituent le fondement de sa raison d'être et s'affirme comme un *corps intermédiaire* entre la personne vulnérable et la société, permettant l'exercice concret de la démocratie, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. Par cette conception, elle lutte contre toutes les formes d'isolement et cherche à prévenir les risques de souffrance sociale et psychique.

L'Institut Médico-éducatif « La Durance » (section d'éducation et d'enseignement spécialisés et section d'initiation et de première formation professionnelle), ouvert en 1976 au bénéfice de jeunes garçons et filles, déficients intellectuels sur la commune de Château-Arnoux, est l'aboutissement de l'action militante de « l'association d'aide et de placement pour adolescents handicapés » créée en 1962 par des enseignants soucieux d'accompagner les élèves handicapés.

Le don d'un terrain sur la colline de St Jean a permis l'implantation de l'établissement. D'abord destiné à des filles lors de son ouverture en octobre 1976, il est devenu mixte en 1985. Le semi-internat a complété les places offertes en internat à partir de 1993. L'établissement s'adresse aux jeunes et aux familles des Alpes de Haute Provence.

Créée à l'initiative de personnes soucieuses d'accueillir et d'apporter leur concours dans l'éducation et l'instruction d'enfants présentant au sein de leurs familles et dans leur milieu social ou scolaire des difficultés d'apprentissage et de comportement ne pouvant être résolues sans l'aide d'un tiers, l'association concrétisait ses intentions dès l'origine en accueillant, dans un internat d'IME, des jeunes filles ayant une « déficience intellectuelle moyenne », le but était alors de leur fournir une éducation spécialisée et les soins éducatifs et psychologiques nécessaires à leur retour à une existence familiale et sociale adaptée, avec un équilibre relationnel retrouvé.

L'institution ainsi créée se dota d'un personnel qualifié et d'équipements adaptés à l'objectif envisagé qui consistait alors, entre autres, à aider les jeunes dans les apprentissages scolaires et à soulager leur souffrance et celle de leur entourage familial. C'est donc en toute logique que l'APAJH 04 se positionna dix années plus tard sur l'ouverture d'un SESSAD, cherchant à travers les actions engagées à promouvoir le maintien des liens familiaux et sociaux et à adapter l'environnement aux jeunes (notamment au plan scolaire et préprofessionnel).

Initialement, l'IME « La Durance » avait pour mission principale d'apporter aux enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle une éducation appropriée prenant en compte leurs compétences et leurs difficultés psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours, autant que de besoin, à des techniques de rééducation, notamment, orthophonie, kinésithérapie, psychomotricité (Annexe XXIV Article 1^{er} du CASF).

Au 19 Mai 2022, l'IME « la Durance » connaît une évolution de son agrément avec son passage en DAME et le transfert des 16 places pour enfants présentant une déficience intellectuelle du SESSAD la Durance.



Le DAME « La Durance » accompagne selon des modalités diversifiées des jeunes âgés de 6 à 25 ans, pour la quasi-totalité d'entre eux originaires des Alpes de Haute Provence.

Depuis le mois de septembre 2019, la structure a relancé l'apprentissage adapté pour les 16-25 ans en situation de Handicap à travers le Dispositif Formation Emploi (DFE). Il s'adresse aux jeunes en situation de handicap qui souhaitent construire leur orientation professionnelle, avec un parcours individualisé, adapté et concret. Leurs profils doivent être validés par la MDPH avec une notification SESSAD 16-25 ans APAJH04 d'une part, ce dispositif concerne également des jeunes du DAME La Durance (grands adolescents et jeunes adultes).

3.2 *La situation géographique*

L'établissement principal se situe au cœur des Alpes de Haute Provence, sur la commune de CHATEAU ARNOUX / SAINT AUBAN, Route de St Jean, localisé à 38 Km de Manosque, 25 Km de Digne, 15 Km de Sisteron.

Les différents sites du Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif la Durance, se situent majoritairement route de St-Jean. D'autres sont en périphérie de la structure principale.

- **Le lieu d'hébergement « la colline », villa extériorisée, se trouve à Saint-Auban, avenue de l'administration.**
- **L'atelier entretien des espaces verts « Font-Mari » atelier extériorisé, se trouve sur la commune de Montfort.**
- **D'autres locaux APAJH04 sont utilisés selon les besoins à Manosque, Digne les bains pour faciliter l'accompagnement de proximité.**
- Les personnels sont appelés à intervenir dans le département, dans tous lieux de soins, lieu de **vie** et écoles, des jeunes accompagnés.



2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

1. Les missions légales et réglementaires de la structure

Depuis sa création en 1976, l'établissement a connu une évolution de son agrément au fil du temps par arrêté préfectoral.

D'abord destiné à des jeunes filles, il est devenu mixte en 1985. Il a proposé des places en semi-internat à partir de 1993. Son précédent agrément lui attribuait 48 places d'internat et 20 de semi-internat. Cette capacité a été ramenée à 60 places au total par le dernier arrêté pour transformer 8 places d'IME en places de SESSAD pour déficients intellectuels.

Son autorisation a été renouvelée le 4 janvier 2017.

Le DAME La Durance a pour mission principale d'apporter aux enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle, une éducation appropriée prenant en compte leurs compétences et leurs difficultés psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours, autant que de besoin, à des techniques de rééducation, notamment, orthophonie, kinésithérapie, psychomotricité (Annexe XXIV du CASF ARTICLE 1er).

Les annexes 24 restent les textes de référence, outre les règles de fonctionnement, elles nous disent qu'un IME doit proposer un lieu de vie et d'apprentissage adapté pour des enfants et adolescents déficients intellectuels en lien avec sa famille. La compétence des établissements en matière de formation pré professionnelle est clairement définie par ce texte.

La loi du 02 janvier 2002, les établissements se doivent d'être en capacité d'expertise au niveau de l'évaluation des besoins des personnes accueillies et dans une démarche visant le développement d'une organisation pertinente capable de s'autoévaluer. La personne accompagnée doit bénéficier d'un accompagnement personnalisé et être acteur, en lien avec sa famille, de son projet de vie. Cette loi nous incite à être force de proposition en matière d'accompagnement innovant et d'œuvrer pour la reconnaissance des droits de la personne en situation de handicap.

Enfin la loi du 11 février 2005 qui garantit aux personnes en situation de handicap le libre choix de leur projet de vie grâce à la compensation des conséquences de leur handicap, devient un enjeu majeur pour les établissements sociaux et médico-sociaux. Elle invite encore davantage au rapprochement des différentes institutions pour permettre l'exercice de la citoyenneté, promouvoir l'innovation en favorisant le maintien en milieu ordinaire. Elle précise entre autres l'avenir du dispositif de scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents handicapés ce qui constitue en partie le droit à la compensation du handicap. Désormais un IME devra être un partenaire de l'Education Nationale qui sera désigné comme « *Etablissement de référence* » de tout enfant en situation de handicap.

Le Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements [...] qui engage les ESMS, en lien avec les structures de l'Education Nationale à favoriser de réels parcours de formation pour les enfants et adolescents accompagnés.



Le Décret du 5 Juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux, visant à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement (internat, semi-internat, accompagnement de proximité), en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins. Ce décret définit également les partenariats élargis et les coopérations structurées avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, éducatifs, associatifs, collectivités territoriales, services publics ou autres organismes impliqués dans la réalisation du projet de vie des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Le DAME La Durance accompagne selon des modalités diversifiées des jeunes âgés de 6 à 25 ans, pour la quasi-totalité d'entre eux originaires des Alpes de Haute Provence. Depuis 2017, les accompagnements des enfants, adolescents, jeunes adultes sont centrés sur leurs parcours de vie.

Le DAME La Durance APAJH 04 propose une offre de service souple et modulable : Accompagnement de Proximité (SESSAD), internat modulé, internat, semi-internat, accueil à la demi-journée, scolarité dans leurs écoles de références, scolarité à l'interne, accueil sur les différents ateliers technique, mise en œuvre de stages en milieu professionnel (ESAT, Entreprise Adaptée (EA), entreprises...), accompagnements thérapeutiques (psychologues, orthophoniste, psychomotriciennes, musicothérapie, art thérapie, médiation animale).

Depuis le 19 Mai 2022, l'IME « la Durance » connaît une évolution de son agrément avec le passage en DAME et le transfert des 16 places pour enfants présentant une déficience intellectuelle du SESSAD la Durance.

- Arrêté préfectoral n° 76-3152 du 16 Septembre 1976 autorisation la création de la structure IME dénommée IME LA DURANCE (040780827) sise, Route Saint Jean, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban pour 60 mineurs de 12 à 18 ans présentant des déficiences intellectuelles, et, à des degrés divers des troubles neuropsychiques et gérée par l'entité dénommée APAJH (040000283) : La capacité de l'Institut médico-éducatif « La Durance » est fixée provisoirement à 30 Places.
- Arrêté préfectoral n°96-15 du 22 octobre 1996 portant la capacité d'accueil de l'Institut Médico-Educatif « La Durance » sis à Château Arnoux à 68 places.
- Arrêté préfectoral N°2009-2691 du 08 Décembre 2009 portant réduction de la capacité d'accueil de l'IME « La Durance » sis à Château Arnoux de 68 à 60 places réparties comme suit :
 - 36 places d'internat.
 - 24 places de semi internat.

Cette autorisation est accordée pour une durée de quinze ans, son renouvellement total ou partiel est subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L.312-8 du CASF. Renouvellement de l'autorisation à compter du 04 Janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

- Décision n°2022-022 autorisant le transfert des 16 places pour enfants présentant une déficience intellectuelle du SESSAD la Durance et autorisant le passage en DAME pour une capacité totale de 76 places en dispositif modulable et fonctionnant en file active.



2. Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Au niveau du Schéma régional de santé 2023-2028 PACA, les enjeux identifiés se déclinent de la façon suivante :

Enjeux stratégiques :

- ✓ Proposer des réponses et des solutions qui intègrent tous les aspects du parcours de vie.
- ✓ Renforcer l'accès aux droits et permettre des choix éclairés.

Objectifs Stratégiques :

- ✓ Améliorer l'accès à la santé :
 - Améliorer le partage et la diffusion des connaissances avec l'ensemble des acteurs de la région dans le champ médical.
 - Renforcer l'offre de santé dans une logique de proximité.
- ✓ Construire des parcours adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap.
 - Disposer en temps réel d'informations sur le parcours et l'effectivité de la mise en œuvre des décisions d'orientations prononcées par la MDPH.
 - Renforcer la coordination entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social.
 - Expérimenter de nouvelles réponses « souples et modulables ».
 - Poursuivre la transformation de l'offre médico-sociale.
 - Investir de nouvelles modalités d'offre.
 - Poursuivre le déploiement de dispositifs mobiles « d'aller vers » pour éviter les déplacements des personnes en situation de handicap.
- Accélérer la démarche inclusive tout au long du parcours de vie.
 - Poursuivre le déploiement des dispositifs inclusifs.
 - Intégrer de manière plus opérationnelle les ESMS spécialisés dans l'apprentissage afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'emploi.
 - Faciliter l'ouverture de la société au handicap pour améliorer l'accès aux dispositifs de droit commun.
 - Suivre et accompagner les ESMS qui ne sont pas encore engagés dans la démarche d'externalisation des Unités d'enseignement.
 - Faciliter l'expression des personnes en situation de handicap.
 - Soutenir l'autodétermination grâce aux « facilitateurs de parcours ».



- Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux instances de gouvernance des ESMS.

3. Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques

3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Le DAME reçoit des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 6 à 25 ans présentant une déficience intellectuelle, accompagnée ou non de troubles associés tels que les troubles du spectre autistique, les troubles moteurs et neurologiques, les troubles du comportement, les troubles du langage et de la communication ou les troubles psychiques.

La diversité des profils nécessite de la part des professionnels qu'ils agissent avec flexibilité et adaptabilité afin de répondre à l'ensemble des situations. Les compétences mises en œuvre sont transversales et se réalisent en collaboration avec de multiples partenaires.

Besoins spécifiques

Les troubles psychiques

Au sein du DAME, certains jeunes présentent des troubles associés, en particulier psychiques, à leur déficience intellectuelle. Un trouble psychique se définit comme une « *altération significative de l'état mental ou émotionnel d'une personne, impactant son fonctionnement quotidien, sa perception de la réalité, ses pensées, ses émotions ou son comportement* ».

Ces troubles peuvent varier tant en intensité qu'en durée. Parmi ceux-ci figurent : les troubles anxieux, les troubles de l'humeur, les troubles du comportement, les troubles de la personnalité, les troubles psychotiques et les troubles neurodéveloppementaux (TSA, TDAH).

Par ailleurs, l'adolescence et le début de l'âge adulte constituent des périodes particulièrement propices à l'émergence de ce type de troubles.

« Être comme les autres ».

Les adolescents et jeunes adultes accompagnés au sein du DAME ressentent souvent un désir profond « d'être comme les autres », traduisant un fort besoin d'inclusion et d'acceptation sociale. Ces besoins sont parfaitement légitimes, étant donné que l'adolescence constitue une période cruciale pour la construction de l'identité et où l'appartenance à un groupe revêt une importance capitale.

Pour ces jeunes, il est possible d'identifier cinq enjeux principaux :

1 - La construction identitaire et l'estime de soi

Pour les personnes accompagnées, la construction de leur identité ainsi que le renforcement de l'estime de soi représentent des défis significatifs, surtout dans un contexte où des différences peuvent exister par rapport à leurs pairs. En effet, ils doivent faire face à la différence engendrée par leur situation de handicap tout en cherchant à s'affirmer comme des adolescents-jeunes adultes « normaux ». Le handicap peut avoir un impact considérable sur l'estime de soi, particulièrement s'ils éprouvent un sentiment d'exclusion ou se perçoivent comme trop différents. Parfois, le désir d'être «



normal » peut être si intense qu'il conduit à une négation du handicap. Accepter leur singularité, sans que celle-ci, ne soit le seul aspect de leur identité représente un enjeu majeur.

2 - Le désir d'autonomie

Comme leurs pairs, ils aspirent à acquérir davantage d'indépendance, à prendre des décisions, à vivre en autonomie et à fonder une famille. Toutefois, leur autonomie peut être entravée par des contraintes physiques, psychiques ou sociales. On observe souvent une certaine frustration, voire de la colère, face à leur dépendance envers les adultes ou les institutions.

3 - Les relations sociales

L'appartenance à un groupe et le regard porté sur eux constituent une préoccupation majeure pour les personnes accompagnées au DAME. Les jeunes cherchent fréquemment à nouer des amitiés et à être acceptés par leurs camarades. Leurs interactions sociales sont déterminantes pour leur bien-être ainsi que pour leur développement social et psychologique.

Néanmoins, la relation avec autrui, la compréhension de certains codes sociaux ainsi que l'identification et la gestion des émotions liées à leur situation de handicap peuvent compliquer ces interactions.

Les jeux vidéo ou les réseaux sociaux représentent une échappatoire agréable et un moyen d'être en interaction sociale. Cependant, plusieurs inconvénients peuvent en découler tels que :

- L'isolement social : ils peuvent passer beaucoup de temps devant les écrans, ce qui limite les interactions sociales réelles.
- La dépendance.
- La sédentarité.
- L'évasion excessive : se réfugier dans les jeux peut détourner l'attention des problèmes réels
- Une perception altérée de la réalité : vivre dans des mondes fictifs peut rendre plus difficile la gestion des défis du monde réel ou entraîner des attentes irréalistes.
- Troubles du sommeil.

4 - La gestion des émotions

Les personnes accompagnées au sein du DAME éprouvent souvent un sentiment d'injustice, voire de frustration, en raison de leur situation de handicap. Elles peuvent connaître des conflits internes entre le souhait d'être comme les autres et à l'acceptation de leurs limites.

5 - L'influence des familles

Le rôle et la place des familles sont centraux. En effet, les attitudes familiales vis-à-vis du handicap influencent la manière dont l'adolescent - jeunes adultes va se percevoir et peuvent faciliter ou freiner son autonomie. L'arrivée sur le DAME, quelle que soit la modalité d'accueil retenue (internat, internat modulé, semi-internat, accueil séquentiel, accompagnement de proximité...) veille ainsi à se dérouler dans la continuité de l'accompagnement antérieur (accompagnement médico-social, sanitaire, scolaire). Ceci n'exclut pas des accompagnements multi-partenariaux.



3.2 L'évolution du public accompagné

Constatations

Les dispositifs « inclusifs » de l'Education Nationale ont une influence sur les orientations vers les IME prononcées par la MDPH.

- La multiplication des « Clis » devenues « Ulis » à l'école primaire a provoqué une diminution importante des orientations des enfants jeunes en IME. Les enfants sont donc orientés en général, plus tard vers les IME (10-12 ans).
- Quand ils sont orientés plus jeunes, ils présentent de nombreuses difficultés.
- Les enfants et adolescents ne présentant pas de troubles du comportement sont maintenus à l'école ordinaire.
- A contrario, les élèves très perturbés ne trouvent pas leur place à l'école ordinaire.
- Plus l'enfant grandit, plus l'écart se creuse avec la cohorte, moins le maintien est possible dans les dispositifs ordinaires ou spécialisés de l'EN.
- Le nombre de « réorientations » et de « demande d'admission en IME » s'accroît de manière très significative avec l'âge.

Quelles conséquences pour les IME :

- Une très grande hétérogénéité des enfants et adolescents accueillis.
- Des bénéficiaires qui cumulent les difficultés.
- Des difficultés sociales et éducatives prégnantes.

Les enjeux pour les institutions médico-sociales :

- Répondre à des publics différents, aux difficultés multiples (autisme, troubles du comportement, retards sévères, grande précarité, ...).
- La personnalisation des réponses et des projets d'accompagnement dans le collectif socialisant.
- Impliquer la personne accompagnée et sa famille (autodétermination)
- Actualisation permanente du projet d'accompagnement personnalisé de la personne
- Prendre en compte le soin et les aspects sociaux.
- Développer les équipes sociales et médicales, construire des partenariats efficaces avec les services.
- Le travail en réseau / le partenariat.
- Intervenir massivement de manière précoce.
- Elargir les domaines d'intervention (logement, insertion sociale et professionnelle, ...) pour accompagner ces publics

3.3 Le DAME La Durance : un lieu Pédagogique, Educatif et Thérapeutique pour des jeunes en devenir

La prise en compte des problématiques des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels, implique l'interaction constante et cohérente des registres thérapeutique, éducatif et scolaire, ainsi que l'étroite collaboration et implication des parents à la dynamique du projet.



Les accompagnements proposés par le DAME La Durance sont positionnés sur les trois champs de compétences opérationnels : thérapeutique, éducative et pédagogique. Deux autres champs de compétences agissent indirectement dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes (compétences socio-administratives et logistiques).

→ Champ de compétences éducatives

Une équipe d'éducateur(trices) spécialisés (es), de moniteur(trices) éducateur(trices), accompagnant (e) éducatif (ve) et social (e), éducateur sportif et surveillant de nuit accompagnent les jeunes dans la vie quotidienne, à proximité de leurs lieux d'habitations, en internat, en internat modulé, en semi-internat, habiletés sociales, activités sportives et culturelles, acquisition de gestes d'hygiène... L'équipe éducative s'organise autour de la **dynamique** du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) de chaque enfant, adolescent, jeune adulte et propose des **moyens** de mise en acte de celui-ci au plus près des **besoins repérés et demandes** des familles dans **leur environnement de proximité** afin de favoriser **autant que possible l'inclusion sociale, scolaire, professionnel, sportive, culturelle...** des jeunes accompagnés par le DAME La Durance.

→ Champ de compétences thérapeutiques

A l'interne et/ou avec des partenaires extérieurs, le dispositif propose aux jeunes accompagnés des soins, en fonction de leurs besoins et confiés à des pédopsychiatres, psychiatres, médecins généralistes, psychologues, neuropsychologues, infirmier, orthophoniste, psychomotriciennes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes... Une musicothérapeute est présente toute la semaine pour proposer des séquences à tous les jeunes qui ont en besoin. Une art thérapeute intervient deux jours par semaine sur la structure. Une professionnelle, qualifiée en médiation animale est présente toute la semaine sur la structure.

→ Champ de compétences pédagogiques

Une unité d'enseignement est reconnue comme l'un des services du DAME. Une équipe composée de 3 professeurs des écoles spécialisés, mis à disposition par l'Education Nationale, élabore pour chaque élève un projet pédagogique individuel à partir du socle commun de connaissances et de compétences. La constitution des classes et le temps de scolarisation tiennent compte de : l'âge des élèves, du niveau scolaire et des besoins identifiés. Afin de permettre la scolarisation de certains élèves en grande difficulté (en termes d'apprentissages, de disponibilité ou d'autonomie) du personnel éducatif peut être également en relais dans les classes. Les professeurs de lycée professionnel (au nombre de 3 ETP), éducateurs techniques spécialisés (2,80 ETP), éducateurs scolaires, assurent à l'interne (classes, ateliers) et en inclusion (ULIS, LEP, CFA, stages professionnels...), le développement et le soutien des apprentissages scolaires et préprofessionnels jusqu'à l'âge de 25 ans. L'accompagnement s'entend aussi dans tous les espaces où le jeune peut trouver l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences : au sein de l'Education Nationale, parmi tous les espaces de formation, les stages en entreprises, ou encore l'accompagnement au sein d'un milieu protégé ou ordinaire de travail.

→ Champ de compétences socio-administratives

Ces compétences sont mobilisées pour favoriser l'accès aux droits sociaux et administratifs : secrétaires et assistante de service social. Le service social accompagne les jeunes et leurs familles de leur entrée à la sortie de l'établissement. Le DAME a également développé une mission de soutien





et d'étayage auprès de certaines familles. Le service de suite intervient à la sortie du DAME et peut durer pendant 3 années. Il est chargé d'apporter de l'aide, ponctuelle, et de mettre en relation les jeunes avec les personnes ou organismes ressources de leur environnement.

➔ **Champ de compétences logistiques**

La gestion des transports et déplacements est un axe important de notre organisation en dispositif. En effet, au regard des emplois du temps individualisé l'organisation des transports est complexe et demande une rigueur dans la transmission des informations. Nous intervenons sur tout le département des Alpes de Haute Provence et au regard du nombre de transports à effectuer par jour et dans la même semaine nous faisons également appel à des prestataires externes.

L'entretien des bâtiments, des espaces verts, des véhicules et des matériels mis à disposition des équipes est assuré par une équipe dédiée à cet effet.



4. Les objectifs d'accompagnement

Nos objectifs et modalités d'accompagnement ont évolué en un Dispositif souple et modulaire dont la pertinence tend vers l'adaptation de l'accompagnement aux besoins de la personne accompagnée et sa famille.

Afin d'ajuster l'accompagnement au plus près des besoins des jeunes, plusieurs modalités peuvent être mobilisées : internat, semi-internat, internat modulé, accueil à la demi-journée, accompagnement de proximité. Dans toutes les situations, l'accompagnement au plus près de l'environnement de l'enfant ou de l'adolescent est privilégié.

L'accompagnement proposé par le DAME APAJH 04 privilégie la continuité du lien avec les professionnels référents du jeune afin de conserver l'étayage engagé lors des accompagnements et faciliter les relations avec les familles et les partenaires. Le jeune, en fonction de l'évolution de la situation, peut ainsi passer d'une modalité d'accompagnement à une autre rapidement et sans rupture dans son parcours.

Les objectifs transversaux d'Accompagnement :

- ❖ L'épanouissement personnel du jeune qui passe par la revalorisation de l'image de soi et la prise de conscience de ses capacités.
- ❖ La socialisation, apprendre à connaître et respecter l'autre.
- ❖ Le développement de son autonomie (dans la vie quotidienne, dans l'espace, dans le temps).
- ❖ L'insertion sociale, culturelle et sportive (apprentissage de la vie en société, positionnement en tant que citoyen).

4.1 Un accompagnement éducatif au plus proche des besoins de l'enfant.

La dimension éducative permet de donner à chaque enfant les outils dont il a besoin pour comprendre la vie quotidienne, d'appréhender son environnement et de gagner en autonomie psychique et personnelle.

Les jeunes sont accueillis au sein de deux sections distinctes suivant les tranches d'âges :

- D'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) pour les 6-15 ans, dont l'objectif principal concerne les apprentissages scolaires, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants.
- D'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFPro) pour les 16-20 ans et les 16-25 ans sur une modalité d'accompagnement de proximité dont l'objectif principal concerne la préparation à la vie adulte, tant sociale que professionnelle. Les disciplines enseignées à ce titre sont :
 - Espace Rural & Environnement (ERE) : Espaces verts.
 - Hygiène Alimentation Service (HAS) : production culinaire, services, entretien des locaux et du linge.
 - Habitat : maintenance des bâtiments collectifs (MBC) et menuiserie.
 - Travaux de conditionnement.



D'autres propositions plus inhérentes à la vie en société viennent soutenir et étayer les apprentissages comme :

- Prévention-Santé et Environnement (PSE).
- Habilités sociales.
- Code de la route.
- Séances et rencontres sportives en interne comme en externe avec différents partenaires (clubs et Comité Départemental Sport Adapté 04).
- Ateliers d'expressions et de créations artistiques.
- Jeux de société.

4.2 L'autodétermination

L'autodétermination est considérée comme un besoin inné chez l'humain d'exercer un contrôle sur sa vie et constitue ainsi un déterminant capital dans sa motivation (Ryan et Deci, 2000 ; O'Connor et Vallerand, 1994). Il s'agit donc de « *La capacité de choisir et d'avoir des choix, plutôt que des contingences de renforcement, motivations, ou toutes autres forces ou pressions, afin d'être le déterminant de ses actions* » (traduction libre, Deci et Ryan, 1985, p. 38).

Toute notre action prend en compte une donnée essentielle, permettre à chaque personne accompagnée d'être acteur de ses actions et de l'évolution de ses projets, de cheminer vers son autodétermination.

L'autodétermination est un principe de droit à la citoyenneté partant du postulat que la personne en situation de handicap a des capacités et des possibilités d'autonomie, et que celles-ci se renforcent avec l'accompagnement.

Au DAME, reconnaître la pleine citoyenneté et le pouvoir d'agir en toute circonstance de la personne en situation de handicap, c'est bousculer les idées reçues et faire évoluer en permanence les postures et pratiques professionnelles.

L'autodétermination constitue la boussole qui oriente :

- La co- construction des réponses d'accompagnement avec la personne et l'ensemble des parties prenantes (familles, aidants, personnes de confiance et les autres acteurs de
- Un respect total de la personne en situation de handicap dans l'expression de ses souhaits et attentes
- La reconnaissance de la place de la personne accompagnée quant aux prises de décisions la concernant au quotidien.
- Un engagement à reconnaître, utiliser et valoriser l'expertise de la personne (entraide, aide par les pairs, autoreprésentation...)

Cela impose que toute décision et toute politique doivent être désormais menées avec la participation de celles et ceux qui sont directement concernés, dans le respect de leur autodétermination.

S'autodéterminer, c'est :

- Décider de la vie qu'on a envie d'avoir et faire des choix.



- Exprimer sous toutes les formes ses volontés et être écouté.
- Connaître et développer ses capacités.
- Expérimenter, oser prendre des risques et exercer sa responsabilité.
- Exercer sa pleine citoyenneté.
- Être auteure, auteur, actrice et acteur de sa vie.

L'autodétermination se concrétise dans les principes, les décisions et les actes de gouvernance, dans le pilotage des établissements et services, dans les offres d'accompagnement et dans les pratiques professionnelles.

La prise en compte et l'évaluation de ces trois besoins, se décline sur le Dame de la manière suivante :

Besoin d'Autonomie :

Evolution de l'accompagnement avec rites de passage entre groupes, avec des projets de groupes spécifiques, travaillant sur des notions d'autonomie évolutives, et adaptées en fonction des singularités de chaque jeune. Depuis la première rencontre, lors de l'admission et tout au long de l'accompagnement, les professionnels impliqués s'intéressent aux centres d'intérêts, préférences et valeurs de la personne et de son entourage et cherchent à en développer de nouveaux.

Besoin d'Affiliation :

Le fonctionnement de services eux-mêmes distingués en groupes éducatifs permet de créer des dynamiques en fonction des niveaux de maturité, âges, centres d'intérêts, besoins éducatifs, scolaires, thérapeutiques, sportifs, culturels, etc. La modularité et les formes de souplesses rendant possible des connexions et échanges entre services et groupes permettent la rencontre entre jeunes et plus âgés et favorisent le niveling vers le haut. Les plus jeunes s'identifient et prennent comme modèle les plus âgés et les plus âgés apprennent le sens des responsabilités et du développement de l'autre.

Besoin de sentiment de Compétence :

Il est majoritairement travaillé au sein des classes, ateliers préprofessionnels et éducatifs. Les temps d'apprentissages, d'immersions, de stages, les visites en entreprises et les différents retours qui en sont faits au travers par exemple de GEVASCO, bilans de stages (oraux et écrits), validation de compétences, etc sont des moyens qui permettent aux jeunes de visualiser leur progression, de se sentir considéré et reconnu notamment par des professionnels extérieurs.

4.3 *Notre engagement concret en faveur de la bientraitance*

Au sein de l'APAJH 04, la bientraitance constitue un socle éthique, juridique et professionnel de notre action auprès des personnes en situation de handicap. Elle s'inscrit dans notre responsabilité collective, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, au Code pénal et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS (Haute Autorité de Santé).



Le DAME accueille des publics reconnus comme particulièrement vulnérables. Cela confère à chaque professionnel une responsabilité forte : garantir la sécurité physique et psychique des personnes accompagnées, préserver leur santé, et assurer le respect inconditionnel de leur dignité et de leurs droits. Au-delà de cette exigence légale, nous faisons le choix affirmé d'inscrire la bientraitance comme un axe stratégique majeur de notre projet d'établissement.

Notre approche repose sur plusieurs piliers indissociables :

Une culture de bientraitance co-construite et partagée

Chaque établissement et service de l'APAJH 04 a élaboré, dans une démarche participative, une charte de bientraitance. La charte de bientraitance, coconstruit en équipe pluridisciplinaire, est à la fois une référence commune et un outil d'appropriation pour les professionnels. Cette charte traduit notre volonté de favoriser une culture professionnelle bientraitance, au quotidien et dans toutes les dimensions de l'accompagnement. Elle est annexée au livret d'accueil, affichée dans les locaux et accessible sur le site internet de l'APAJH04, témoignant de notre transparence et de notre engagement.

Une organisation structurée pour prévenir et signaler les situations à risques de maltraitance

Depuis novembre 2024, l'APAJH 04 a mis en place une procédure associative de « signalement des actes de maltraitance ». Claire, accessible dans le classeur des procédures de chaque établissement et service et via le logiciel qualité AGEVAL, cette procédure est intégrée dans le parcours d'accueil des nouveaux salariés. Elle garantit un traitement réactif, rigoureux et confidentiel de toute situation préoccupante.

Cette organisation marque notre volonté d'agir sans délai en cas de situations à risques de maltraitance. La mobilisation rapide des équipes autour de la situation, l'analyse collective et l'orientation vers les autorités compétentes font partie de notre démarche de gestion des risques et de protection des personnes accompagnées.

Des référentes bientraitance pour soutenir les équipes au quotidien

Deux référentes bientraitance associatives, formées et identifiées, assurent un rôle transversal au sein des établissements et services. Elles ont pour mission de :

- Favoriser l'appropriation des principes de bientraitance dans les pratiques professionnelles.
- Accompagner les équipes dans l'analyse des situations complexes.
- Promouvoir une posture réflexive et éthique dans l'accompagnement.
- Participer aux actions de sensibilisation et de formation continue.

Elles constituent un soutien de proximité pour prévenir les risques de maltraitance au sein des ESSMS.

Une promotion active des droits et libertés des personnes



Le DAME adopte une approche globale et individualisée du parcours d'accompagnement. Cette démarche vise à garantir le respect des droits, des choix et des libertés de chaque personne, en incluant également l'accueil et l'implication de son entourage.

La bientraitance peut être associée à une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité ; une manière d'être des professionnels valorisant l'expression des personnes accompagnées ; une démarche d'adaptation à une situation donnée ; et des allers-retours entre penser et agir.

Chaque personne accompagnée est reconnue comme acteur de son projet de vie. À ce titre, il bénéficie d'une information accessible, personnalisée et loyale, et voit sa liberté de choix et de décision respectée à chaque étape de son accompagnement, afin de garantir une réponse adaptée à ses besoins et aspirations.

La bientraitance au cœur d'une dynamique d'amélioration continue

La bientraitance est l'affaire de tous. Elle se construit dans le temps, par l'évolution des pratiques, la réflexion collective et le retour d'expérience. C'est pourquoi le DAME s'engage à :

- Évaluer régulièrement les actions mises en œuvre en faveur de la promotion de la bientraitance.
- Actualiser les procédures et les supports pédagogiques.
- Associer les personnes accompagnées, les familles et les professionnels aux réflexions sur les sujets liés à la bientraitance avec la mise en place d'outils spécifiques et l'intégration de cette thématique notamment dans les Projets d'Accompagnement Personnalisé, les enquêtes de satisfaction, les instances favorisant la participation des personnes accompagnées telles que les CVS ou les groupes d'expressions etc.

Ainsi, inscrite dans notre projet, la bientraitance est un réel levier de transformation, de confiance et de cohésion.

4.4 Vers une réflexion éthique dynamique au service des personnes accompagnées

Dans un contexte d'accompagnement de personnes en situation de handicap, l'éthique est plus qu'une obligation morale : elle constitue un repère structurant de l'action médico-sociale. L'APAJH 04 place ainsi la réflexion éthique au cœur de son projet associatif, comme une condition essentielle du respect de la dignité, de la citoyenneté et de l'autonomie des personnes.

La démarche éthique portée par le DAME est pleinement alignée avec les valeurs fondatrices de l'APAJH 04 :

- Citoyenneté et laïcité : respect de chacun dans ses croyances, opinions, et son engagement dans la société.
- Solidarité : construire une société inclusive et accessible à tous.
- Autodétermination : reconnaître le droit à chacun de décider pour lui-même, même en situation de vulnérabilité.
- Responsabilité : encourager la transparence, le respect des cadres et des engagements collectifs.



- Engagement écologique et social : inscrire les pratiques dans une logique de durabilité, d'égalité et de cohésion sociale.

Ces valeurs guident nos arbitrages et nos pratiques, notamment dans les situations complexes.

Le DAME réaffirme cette priorité en inscrivant l'éthique comme un levier de qualité dans son projet. Dans un souci de cohérence, l'éthique est une valeur qui se doit d'être partagée entre tous les acteurs de l'accompagnement – professionnels, bénévoles, partenaires, personnes accompagnées, familles et entourage. La démarche éthique doit être proposée comme une pratique collective, évolutive et accessible à tous.

Une politique éthique ancrée dans les droits fondamentaux

Notre engagement éthique s'inscrit dans le prolongement direct de la Charte des droits et libertés de la personne accompagnée, qui garantit :

- La non-discrimination.
- Le libre choix et le consentement éclairé.
- Le respect de la vie privée et de l'intimité.
- La confidentialité des données personnelles.
- La protection, la sécurité et l'autonomie.
- La participation active au projet d'accompagnement.

Chaque professionnel s'engage à faire vivre ces droits à travers une posture respectueuse et adaptée à la singularité de chaque situation.

Une boussole au service du sens et de la qualité

L'éthique s'inscrit dans la démarche qualité prévue par la loi du 2 janvier 2002, renforcée par le référentiel de la qualité HAS 2022, qui impose aux ESSMS :

- D'associer les professionnels à la réflexion éthique (critères 2.1.1 à 2.1.4).
- D'impliquer les personnes accompagnées dans les dilemmes les concernant (2.1.2).
- De formaliser une stratégie éthique institutionnelle (3.1.1).
- D'articuler bientraitance, consentement et respect des choix (1.1.1).

Le DAME veille à mesurer l'impact de la démarche éthique, à en ajuster les outils, à en faciliter la diffusion et à en renforcer l'utilité concrète pour les professionnels et les personnes accompagnées.

Enfin, la réflexion éthique contribue à recentrer les pratiques sur le sens de l'accompagnement, à renforcer la cohésion des équipes, à éviter les automatismes ou les dérives, et à préserver la motivation et la vigilance dans les métiers du lien.

Elle agit comme une boussole partagée, qui aligne les valeurs, les pratiques, et les décisions au service de ce qui compte vraiment : le bien-être, l'autonomie, la sécurité, et le respect des personnes accompagnées.

Une organisation choisie pour faire vivre la réflexion éthique





L'éthique ne fournit pas de réponses toutes faites. Elle permet de poser les bonnes questions et offre un cadre collectif de réflexions, un espace de parole et d'écoute bienveillante :

- Chaque point de vue est légitime.
- Chacun peut changer d'avis.
- La décision est construite ensemble, dans le respect des personnes concernées.



3^{ème} Partie : LE PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

1. L'accueil et l'admission

1.1 Phase de premier contact et d'information

A la réception de la notification MDPH, par les parents ou représentant légal, et par le Dame, le jeune est alors inscrit sur la liste d'attente (mise à jour sur le logiciel VIA TRAJECTOIRE).

Un courrier est ensuite adressé aux parents demandant le maintien ou non sur la liste d'attente en indiquant un délai de réponse. Passé ce délai et sans réponse des parents, un courrier leur est adressé pour leur signifier que leur enfant n'est plus inscrit sur la liste d'attente. Si les parents confirment leur souhait de maintenir l'inscription sur la liste d'attente, un dossier administratif et une liste des documents à remettre sont envoyés. Dans la même temporalité, un premier contact téléphonique avec la coordinatrice de parcours est effectué pour convenir d'un rendez-vous pour une rencontre. Celle-ci peut être proposée au sein du Dame à CHÂTEAU ARNOUX, sur une des antennes à MANOSQUE ou DIGNE LES BAINS ou encore au domicile des parents.

1.2 Missions de la coordinatrice de la liste d'attente

- En amont de la demande d'orientation renseigne les familles et/ou les partenaires sur le Dame et organise des visites.
- Informe sur les démarches de demande d'orientation à la MDPH. Aide à la compréhension des droits et des possibilités existantes, ainsi qu'aux choix des étapes.
- Rencontre les parents ou les responsables légaux : A la réception de la notification et à leur demande de maintien sur liste d'attente pour la personne orientée vers le Dame, recueille les besoins et attentes.
- Repère les situations complexes et/ou les risques de ruptures de parcours en amont de l'admission.
- Accompagne les parents ou représentant légaux : Organise, anime, fais le compte rendu et le suivi des rencontres avec les partenaires. Suite aux propositions possibles de solutions dans le droit commun, coordonne la mise en place en lien avec les partenaires jusqu'à l'admission de la personne dans le service.
- Fais l'interface entre le Dame, les partenaires, les représentant légaux pour renseigner sur différentes modalités d'accompagnement et favoriser les échanges avec les professionnels concernés avant l'admission de la personne afin d'éviter les ruptures de parcours.
- Coordonne en amont de l'admission les stages de découverte en collaboration avec les responsables des services éducatifs du Dame ainsi que la préparation pour les accueils en séquentiel.



- Planifie, anime la commission de priorisation des admissions (4 fois par an) et rédige le compte rendu. Suite aux décisions, assure le suivi des futures admissions auprès des responsables légaux et des partenaires en lien avec les responsables de services éducatifs.
- Participe à des rencontres avec différents partenaires (UNAPEI, Responsable de la RAPT à la MDPH, CMPEA, CASA ...)
- Participe aux ESS des personnes en liste d'attente et à la demande des référents scolaires de la MDPH.

1.3 *Phase d'accueil*

A son arrivée, le jeune et sa famille sont accueillis par la coordinatrice de parcours qui va présenter l'établissement et ses missions. Elle remet alors la plaquette de présentation et le projet d'établissement. Elle effectue ensuite la visite des locaux (Pour le SAP, la visite n'est pas systématique, elle dépend principalement des activités qui pourraient être envisagées sur site). La coordinatrice invite ensuite le jeune et sa famille à rencontrer un chef de service (prévu en amont de la visite). S'ensuit un échange autour de la situation globale de la personne pour recueillir des données sur son parcours de vie et recueillir les besoins et attentes du jeune et de sa famille. La coordinatrice de parcours informe également le jeune et sa famille sur les délais d'attente. Cette rencontre est donc essentielle pour évaluer les risques de rupture de parcours afin de prioriser les demandes.

1.4 *Phase d'admission*

1.4.1 *La commission de priorisation des admissions*

Une fois par trimestre, les membres de la commission de priorisation des admissions (directeur, directeur adjoint, chefs de service, assistante de service sociale et coordinatrice de parcours) se réunissent pour évoquer les situations prioritaires afin de statuer sur les admissions à venir. Un document de suivi des personnes inscrites en liste d'attente est envoyé en amont par la coordinatrice de parcours afin que chacun des membres puissent disposer au préalable d'informations nécessaires pour l'aide et la prise de décision. Lors des échanges, la coordinatrice reprend, pour chaque situation, les notes prises lors de ses rencontres avec la famille, le jeune et éventuellement les partenaires pour venir compléter et enrichir les précédentes informations. S'ensuit des échanges entre les différents membres pour croiser les regards, donner son avis sur les admissions qui semblent prioritaires, sur les propositions que le dispositif pourrait apporter et donner de la visibilité sur les places disponibles. Le directeur prononce ensuite les admissions.

1.4.2 *Elaboration collective et signature de contrat*

L'admission prononcée, le jeune et ses parents ou représentants légaux, sont ensuite contactés par un chef de service afin de convenir d'une rencontre en équipe pluridisciplinaire. Il s'agit alors de préparer opérationnellement l'arrivée du jeune sur le dispositif et de faire en sorte que celle-ci puisse se faire de façon fluide avec des professionnels, qui interviendront auprès du jeune, ayant le même niveau d'information sur la situation. Les services et partenaires extérieurs accompagnant le jeune peuvent être invités, avec l'accord de la famille.



Le fonctionnement du Dame leur est expliqué, les souhaits et attentes sont recueillies et le dossier d'admission (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés de la personne accueillie, contrat de séjour, plaquette, les différentes autorisations) est remis aux parents. A l'issue de cette commission, il s'agit de prévoir et organiser une période de contact, variable de 3-5 jours à 2 semaines, (avec mise en place d'un emploi du temps) en prenant en compte les éléments recueillis auprès des parents, du jeune et des partenaires. La rencontre se clôture par la signature du contrat de séjour. Cette dernière peut être différée et reportée après la période de contact afin de préciser les objectifs du suivi de l'enfant/jeune.

Afin d'éviter une rupture trop brutale entre deux institutions ou services, il est possible de proposer des périodes d'immersions transitoires.

Variable de 3-5 jours jusqu'à 2 semaines, elle permet au jeune de rencontrer son éventuel référent, les différents intervenants et de se familiariser avec les personnes, les jeunes accueillis, les rythmes et les lieux. Elle permet également aux divers professionnels (éducateurs, enseignants, rééducateurs, psychologues...) de repérer les potentialités, les points forts mais aussi les freins et difficultés du jeune afin de commencer à déterminer ses besoins. Le bilan en équipe pluridisciplinaire de cette période de contact permet l'émergence de piste de travail et l'élaboration d'un avant-projet. Le bilan est rédigé par l'éducateur référent.

2. La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours

Préambule :

La loi n°2002-2 du 02 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, a placé le projet personnalisé (ou projet d'accompagnement personnalisé) comme une des garanties pour l'exercice des droits et libertés des personnes accueillies en établissements et services sociaux et médico-sociaux (article L311-3 du CASF).

4 principes fondamentaux guident son élaboration :

- ➔ Il témoigne explicitement de la prise en compte des attentes et des besoins de la personne (et/ou de son représentant légal) ;
- ➔ Il induit l'individualisation et la singularité de chaque accompagnement. Il se décline en une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives en cohérence avec les ressources de l'établissement et les souhaits du résident
- ➔ Il permet d'inclure différents volets plus spécifiques articulés entre le volet social et le volet médical et tient compte du parcours de vie, du parcours de soins, du parcours d'accompagnement de la personne (en amont de l'accueil, tout au long de l'accueil, lorsque l'accueil arrive à son terme) ;
- ➔ Il associe la personne accompagnée et les proches, selon les situations et sous réserve de l'accord de la personne accompagnée (et/ou de son représentant légal) et les proches.



Le projet d'accompagnement personnalisé est élaboré pour toute personne après son admission dans la structure dans un délai qui doit être adapté à chaque situation, si possible dans les 3 premiers mois et au plus tard dans les 6 mois suivant l'admission de la personne. Il est actualisé en fonction des nouvelles données progressivement recueillies et réévaluées entièrement dès que l'évolution de la situation l'exige et au moins tous les ans.

2.1 Réunions de préparation de projets et réunions de projet

Chaque début d'année scolaire, les chefs de service élaborent un listing des réunions de préparation et de restitution des PAP pour l'ensemble des jeunes/adultes accompagnés par le dispositif et le diffuse à l'ensemble des professionnels. Ce listing précise entre autres les modalités d'organisation (dates, heures, salle utilisée, personnes à inviter) et permet de suivre progressivement l'état d'avancement des projets de chaque jeune/adulte.

Lors des réunions de préparation, l'ensemble des professionnels qui accompagnent le jeune/adulte concerné doivent être présent. Ces réunions, d'une durée de 1h, doivent permettre aux professionnels de partager leurs constats et de réfléchir ensemble sur l'élaboration de propositions d'accompagnements/suivis qui seront traduites sous forme d'objectifs et de moyens.

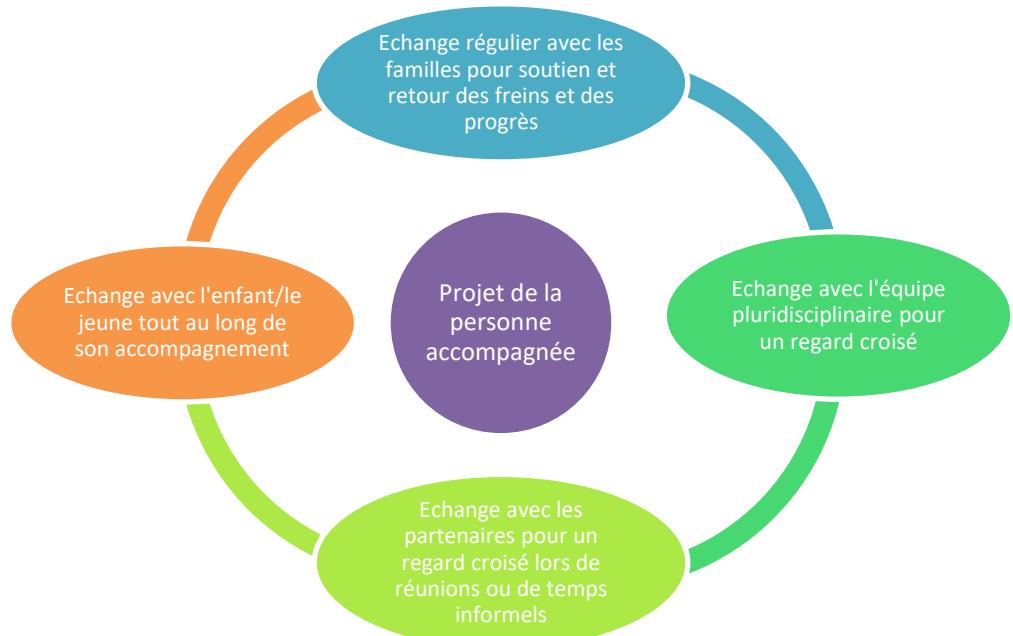
Lors des réunions de projets, les représentants légaux et partenaires sont invités (courrier envoyé par le secrétariat 2 semaines à l'avance). En cas d'absence ou d'indisponibilité des représentants légaux, un nouveau rendez-vous sera proposé avec envoi d'une nouvelle invitation par courrier. En cas de difficulté de déplacement, les antennes de Manosque et Digne peuvent être utilisées. En cas d'absence ou d'indisponibilité lors du deuxième rendez-vous, le projet sera alors envoyé aux représentants légaux par courrier en faisant état de l'absence aux deux dates proposées précédemment.

En amont de la réunion, le référent doit recueillir les attentes de la personne accompagnée et l'aider à préparer la réunion afin d'encourager le plus activement sa participation et son élaboration aux échanges. Lors de la réunion, les différents professionnels impliqués dans l'accompagnement du jeune/adulte abordent les points évoqués lors de la préparation et échangent avec les différents participants. Lors de ces échanges, il est important de bien clarifier les propositions et objectifs d'accompagnement, de s'assurer de leur compréhension et de laisser place à la co-construction d'objectifs élaborés suite aux échanges avec les parties prenantes. Le projet sera ensuite formalisé et tiendra compte des échanges ayant eu lieu lors de la réunion.

Délai de rédaction

Afin de pouvoir envoyer un projet finalisé dans des délais raisonnables, tenant compte des enjeux et de certains impératifs en fonction des situations (demande nouvelle notification, renouvellement de notification, changement de service ou établissement), le projet finalisé comportant tous les écrits des professionnels doit être transmis par mail au chef de service dans un délai maximum de 3 semaines. Le référent éducatif devra ainsi se coordonner avec les différents professionnels intervenant dans l'accompagnement du jeune/adulte afin de s'assurer du respect des délais.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)



Chaque année scolaire, afin de réaliser l'évaluation finale qui déterminera le Projet d'Accompagnement Personnalisé de la personne accompagnée, nous employons différentes techniques pour recueillir et échanger.

L'évaluation peut être écrite et orale. La distinction entre ces deux types d'échanges réside principalement dans les méthodes utilisées pour collecter et analyser les informations.

Evaluations écrites

- Informations objectives et structurées facilement comparables et analysables
- Les supports sont des formulaires spécifiques et des questionnaires

Evaluations orales

- Informations subjectives afin de comprendre les expériences, les préoccupations et les besoins de la personne accompagnée concernée
- Le recueil se fait au travers d'entretiens et réunion de préparation de projet en équipe pluridisciplinaire

Ces deux types d'évaluations peuvent être complémentaires et utilisés pour obtenir une évaluation globale et précise.



Principaux partenaires de cette évaluation

Les personnes accompagnées :

- leur vision et leurs propositions sont précieuses et prises en compte
- Ils sont associés aux échanges et aux projets tout en tenant compte de leur âge, leur discernement et leurs capacités

Les parents et/ou représentants légaux :

- Cahier de liaison
- Liens téléphoniques
- Visites à domicile
- Rencontres/réunions

L'équipe pluridisciplinaire :

- Réunions
- Temps informels
- pour un regard croisé et un éclairage

2.2 Missions de l'Assistante de Service Social

Au sein du DAME, l'assistante de service social :

- Accompagne et soutient la personne accompagnée et sa famille dans l'ensemble des démarches de l'entrée au sein de l'ESSMS, jusqu'à la fin de parcours au sein de l'institution.
- Soutien les jeunes majeurs et/ou leur famille dans leurs démarches liées à la sortie de l'ESSMS. Elle propose des solutions de compensation lorsque la personne accompagnée retourne au domicile familial.
- Réalise des évaluations globales des situations nécessitant son intervention ou son accompagnement en sollicitant les dispositifs de droits communs ou spécialisés qui répondraient au besoin de la personne accompagnée et sa famille dans tous les espaces investis (domicile, milieu scolaire, espace de loisirs etc...).
- Crée des liens de partenariat avec les dispositifs de droits communs et les services extérieurs afin de garantir une continuité dans le parcours de la personne accompagnée.
- Est garante de la protection des personnes accompagnées, et veille à proposer la mise en place d'aide et de soutien auprès des familles.
- Participe aux réunions d'équipe et travaille en pluridisciplinarité avec les professionnels qui interviennent auprès de la personne accompagnée et échange des réflexions avec ces dernières dans le but de tendre vers des solutions adaptées à chaque situation.
- Est garante du cadre législatif en vigueur et assure une veille sociale sur les évolutions des politiques publiques, des dispositifs d'aide et des outils existants.



3. Les différentes modalités d'accompagnement

3.1 La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée (SEES)

Elle est composée de 3 groupes :

- **Le groupe TOPAZE (groupe d'enfants de 6 à 11 ans)** avec 1 Educatrice, 1 Educatrice Jeunes Enfants et 1 Psychologue.
- **Le groupe CORAIL (groupe d'enfants de 11 à 13 ans)** avec 4 Educateur(trices) et 1 Psychologue.
- **Le groupe OPALÉ (groupe d'enfants de 14 à 15 ans)** avec 3 Educateur(trices) et 1 Psychologue.

La composition des groupes au niveau des âges peut être modulable. En effet, l'âge des enfants et pré-adolescents accueillis et accompagnés n'est pas un critère, c'est davantage le besoin singulier de l'intéressé qui est pris en compte.

3.1.1 Le Groupe TOPAZE (6-11 ans)

Depuis Novembre 2023, un projet d'accueil séquentiel pour des enfants de 6 à 11 ans est mis en œuvre au sein du DAME La Durance.

L'admission au sein du DAME La Durance se fait en moyenne à l'âge de 12 ans.

Une intervention la plus précoce possible en matière de handicap nous semble pertinente tant pour l'enfant que pour sa famille. Elle permet de prévenir l'apparition ou le développement de difficultés associées, maintenir et/ou de développer des capacités par des actions de rééducation adaptées à son développement.

Plus tôt, un travail avec la famille, l'entourage de l'enfant et les partenaires s'engagent, plus vite, il s'avère opérant. L'annonce du handicap, est souvent vécue de manière traumatisante par la famille et l'entourage de l'enfant.

Des échanges avec les professionnels, les autres familles peuvent souvent être bénéfiques (information et compréhension du handicap, conseils, orientations, écoutes...).

Pour les enfants, la découverte du DAME La Durance de façon séquentielle en petit groupe avec des activités adaptées nous paraît un bon moyen de « dédramatiser » l'orientation en établissement spécialisé.

Le projet d'accueil séquentiel d'un petit groupe d'enfants jeunes (4 à 5 enfants) au sein du DAME a tout naturellement germé. Il répond à un réel besoin car les enfants sont déjà notifiés par la MDPH.

Nous proposons un dispositif d'accueil pour des jeunes enfants à temps partiel sur un lieu identifié (Villa des thérapeutes au rez-de-chaussée).

Ce projet favorise le fonctionnement en dispositif. Nous pensons qu'il faut commencer à proposer cette modalité d'accompagnement dès le plus jeune âge.



Cet accueil est séquentiel, sur une journée par semaine et hors vacances scolaires. Ce fonctionnement expérimental dans un premier temps, doit permettre de répondre à un besoin d'accompagnement d'enfants plus jeunes par le DAME.

Principaux objectifs :

- La découverte du DAME de manière précoce et séquentielle.
- Un soutien à l'inclusion scolaire.
- La rencontre avec des pairs.
- Une évaluation des compétences.
- Un travail autour des acquisitions.
- Des conseils apportés aux parents.
- Une aide à l'autonomisation de l'enfant au niveau des actes de la vie quotidienne.

Présentation

Créé en novembre 2023, suite à une réflexion concernant l'accueil d'enfants plus jeunes au sein du DAME, il permet d'établir un premier lien avec le dispositif.

Nous y accueillons des enfants de 6 à 11 ans. Ils sont tous scolarisés sur l'extérieur en classe ULIS dans les écoles environnantes.



L'accompagnement

Les enfants bénéficient de différents accompagnements définis selon les besoins de chacun (musicothérapie, psychologue orthophonie, psychomotricité, art thérapie, médiation animale, activités spécifiques, etc.). Ceux-ci viennent compléter les suivis extérieurs existants (travail en lien avec les CMPP, Centre De Jour...).

Le nombre restreint d'enfants reçus sur ce groupe, permet un accompagnement (notamment éducatif) de proximité. En effet, certains de ces enfants n'ont pas encore assimilé tous les codes sociaux (s'exprimer en groupe, ne pas couper la parole, comportement adapté à l'environnement...). Ils présentent des craintes et des appréhensions lorsqu'ils sont dans des lieux inconnus plus grands. Les professionnels peuvent ainsi travailler les difficultés de chacun, de façon individuelle mais également collective. En effet, des temps d'échanges en groupe sont prévus avec tous les enfants mais également individuellement selon les difficultés de l'enfant.



3.1.2 Le Groupe CORAIL (11-13 ans)

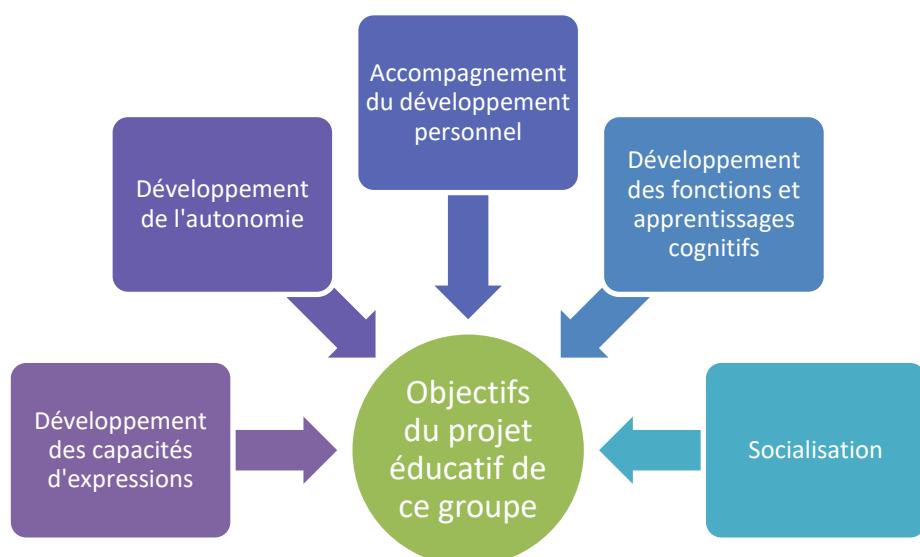
Ce groupe « d'entrants » est accompagné par cinq professionnels éducatifs.

Le nombre de jeunes accueillis sur ce groupe peut varier en fonction des entrées et sorties (en file active entre 10 et 15 jeunes).

Objectifs

Les objectifs sont de favoriser l'adaptation de chaque enfant par des méthodes d'apprentissages et d'actions de structuration de la personnalité en respectant leur rythme d'acquisition, prenant en compte leurs difficultés, leurs compétences, leurs parcours de vie.

Le projet éducatif de ce groupe est essentiellement basé sur les objectifs suivants :





L'autonomie

Celle-ci est travaillée non seulement dans les actes de la vie quotidienne, mais aussi dans l'apprentissage de la vie en collectivité. L'objectif recherché est que l'enfant puisse s'approprier le plus rapidement possible les éléments de son quotidien.

Le travail autour de celle-ci doit permettre à court ou moyen terme :



Développement des capacités d'expressions, des fonctions et apprentissages cognitifs :

L'objectif est d'amener l'enfant à :

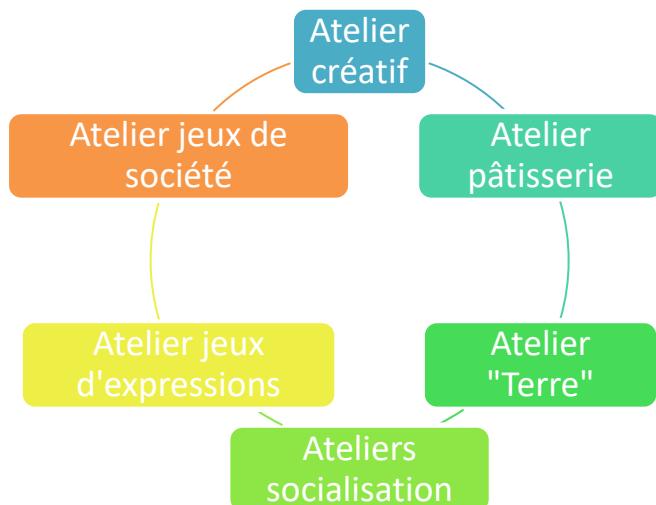


L'écoute, l'attention, la concentration et la mémorisation et les notions d'entendre, comprendre et appliquer les consignes, individuelles ou collectives, sont des compétences travaillées.

L'adaptation et/ou l'augmentation des temps de scolarisation restent un des objectifs visés afin de favoriser leur progression scolaire.



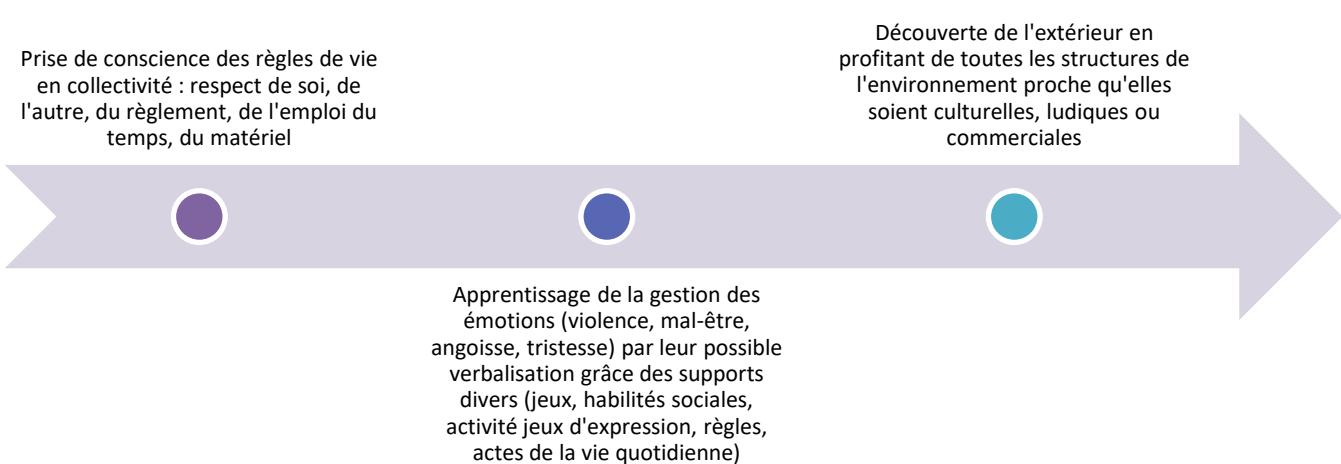
Activités éducatives proposées et encadrées par les éducateurs



Ces ateliers viennent compléter l'accompagnement en individuel (si besoin) et les activités du quotidien (accueil, temps de repas, lavage des mains, des dents, récréation, accompagnement aux transports...).

La socialisation

Elle est développée autour et par différents outils. Elle s'articule autour de plusieurs axes :



3.1.3 Le Groupe OPALE (14-15 ans)

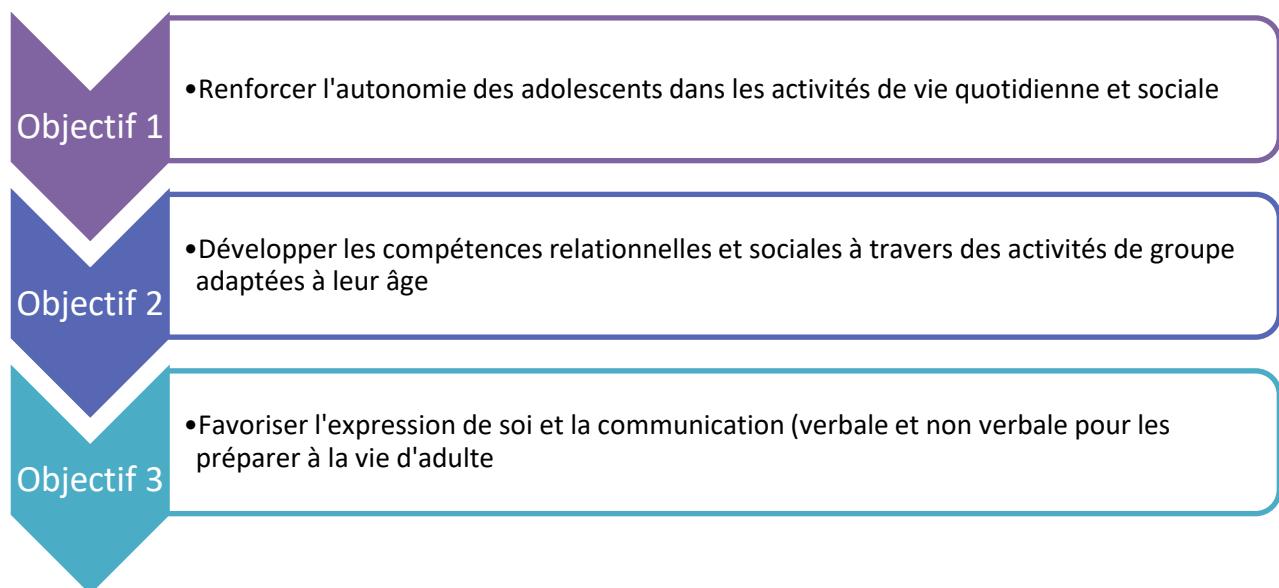
Le groupe éducatif Opale est accompagné par trois professionnels éducatifs.

La tranche d'âge des jeunes accompagnés sur ce groupe se situe entre 13 – 16 ans. Le nombre de jeunes accompagnés varie en fonction des entrées et sorties (en file active entre 12 et 16).

A partir de 14 ans les jeunes sont accompagnés pour débuter un projet préprofessionnel.



Les principes en lien avec l'autodétermination et les objectifs généraux qui en découlent



Objectifs Opérationnels

- **Encourager la prise de décision personnelle :**
 - Leurs souhaits qu'il verbalise pour leur PAP.
- **Favoriser la capacité des jeunes à faire des choix éclairés concernant :**
 - Leur vie quotidienne (choix des vêtements, choix du petit déjeuner, ...)
 - Leurs activités (choix sur les activités éducatives pendant la semaine éducative ou les mercredis)
 - Leur avenir (choix des ateliers préprofessionnels)
- **Renforcer la confiance en soi** : Aider les jeunes à développer une image positive d'eux-mêmes et à croire en leurs capacités à réussir.
 - Exercice pour travailler la confiance en soi : se regarder avec le miroir et savoir dire un mot positif (lundi matin) / Roue des émotions pour donner son ressenti (accueil tous les matins).

Ateliers éducatifs :



Atelier bien-être et estime de soi

- Moment de détente, de prendre soin de soi.
- Apprendre à se valoriser et s'apprécier

Sport Adapté

- Liens sociaux avec des jeunes et adultes extérieurs au DAME
- Participation à des épreuves sportives
- Etre valorisé et encouragé dans l'effort

Expression corporelle

- Apprendre à lâcher prise de manière ludique (jeu de la chaise musicale, jeu du miroir en binôme, exercice de chorégraphie...)
- Développer sa créativité et son imagination par le biais des sons (bruits de la nature, animaliers...)

- Favoriser la responsabilité.

Encourager les jeunes à prendre conscience de leur responsabilité, de leurs décisions et de leurs actions en lien avec leur âge (savoir-faire les tâches ménagères sur le groupe, savoir s'occuper de sa chambre, savoir suivre son emploi de temps, savoir s'orienter dans les différents espaces du DAME, ...).

- Développer des compétences de résolution de problèmes.

- **Jeux de rôle :** Mettre en place des scénarios où les jeunes doivent résoudre des situations du quotidien (ex. : gérer un conflit avec un pair, décider comment réagir à un imprévu).
- **Discussions guidées :** Animer des discussions autour de situations problématiques réelles ou fictives, en encourageant chacun à proposer des idées de solutions.
- **Utilisation d'outils visuels :** Introduire des outils comme des cartes mentales ou des schémas pour aider les jeunes à organiser leurs idées et trouver des solutions.

- Promouvoir l'expression de soi.

Encourager les jeunes à parler ouvertement de ce qu'ils ressentent, de ce dont ils ont besoin, et de ce qu'ils souhaitent. Cela peut se faire à travers différentes activités comme des discussions de groupe, des ateliers créatifs (dessin, écriture, théâtre) où ils peuvent s'exprimer librement. Il s'agit aussi de les aider à utiliser les bons mots, le bon ton, et le bon moment pour s'exprimer, tout en respectant les autres. Cela les aide à se sentir entendus et compris, et à développer leur confiance en eux.

En favorisant l'expression de soi, on leur apprend à communiquer de façon constructive, à exprimer leurs émotions de manière positive, et à s'affirmer tout en respectant leur entourage.



Les pratiques, les activités mises en place en lien avec les autres secteurs dans le cadre du projet individualisé :

Parmi les pratiques et les activités mises en place, nous avons élaboré la mise en place d'ateliers de discussion et de jeux de rôle pour développer l'expression et la confiance en soi, adaptés aux intérêts des jeunes.

Ces pratiques se coordonnent avec les autres secteurs, d'autres adultes et dans d'autres activités (transversalité) et permettent :

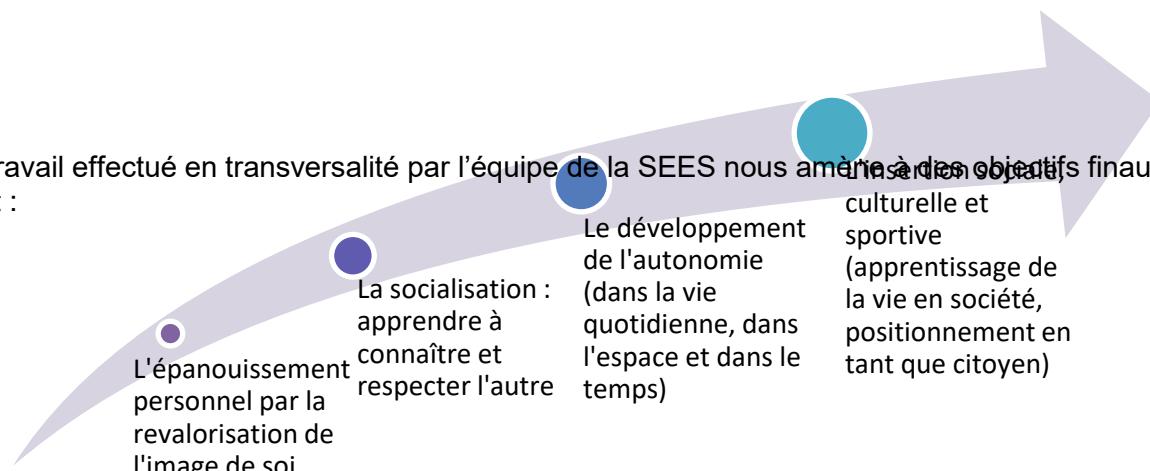
- Un travail collaboratif avec les enseignants pour intégrer des projets artistiques et sportifs.
- Une collaboration avec les thérapeutes pour des activités de gestion des émotions.

En conclusion, les jeunes accueillis sur la SEES, sont des enfants et adolescents-es, âgés de 6 à 15 ans. Ils présentent tous des troubles de la fonction cognitive avec ou sans troubles associés.

Ces difficultés spécifiques, très variables d'un enfant à l'autre, ont une incidence importante dans l'accompagnement. Ce sont des enfants qui ont besoin de plus de temps, plus de répétitions pour assimiler des informations. Ils doivent passer par des exemples de situations concrètes, des manipulations, pour accéder à certaines notions ou à certains raisonnements.

Ils sont parfois rassurés par des rituels et la réalisation de tâches répétitives. L'imprévu est souvent source d'angoisse et de perte de moyens. Une adaptation du temps du quotidien comme des apprentissages est nécessaire en fonction de l'état émotionnel du jeune, du groupe.

Le travail effectué en transversalité par l'équipe de la SEES nous amène vers des objectifs finaux qui sont :



3.2 Le Service d'Accompagnement de Proximité (SAP)

Présentation du Service

Le Service d'Accompagnement de Proximité est une des modalités d'accompagnement du DAME. Il est constitué d'une équipe pluridisciplinaire (deux éducateurs spécialisés, une psychomotricienne et un psychologue) et propose un accompagnement de proximité, de l'enfant dans son environnement.



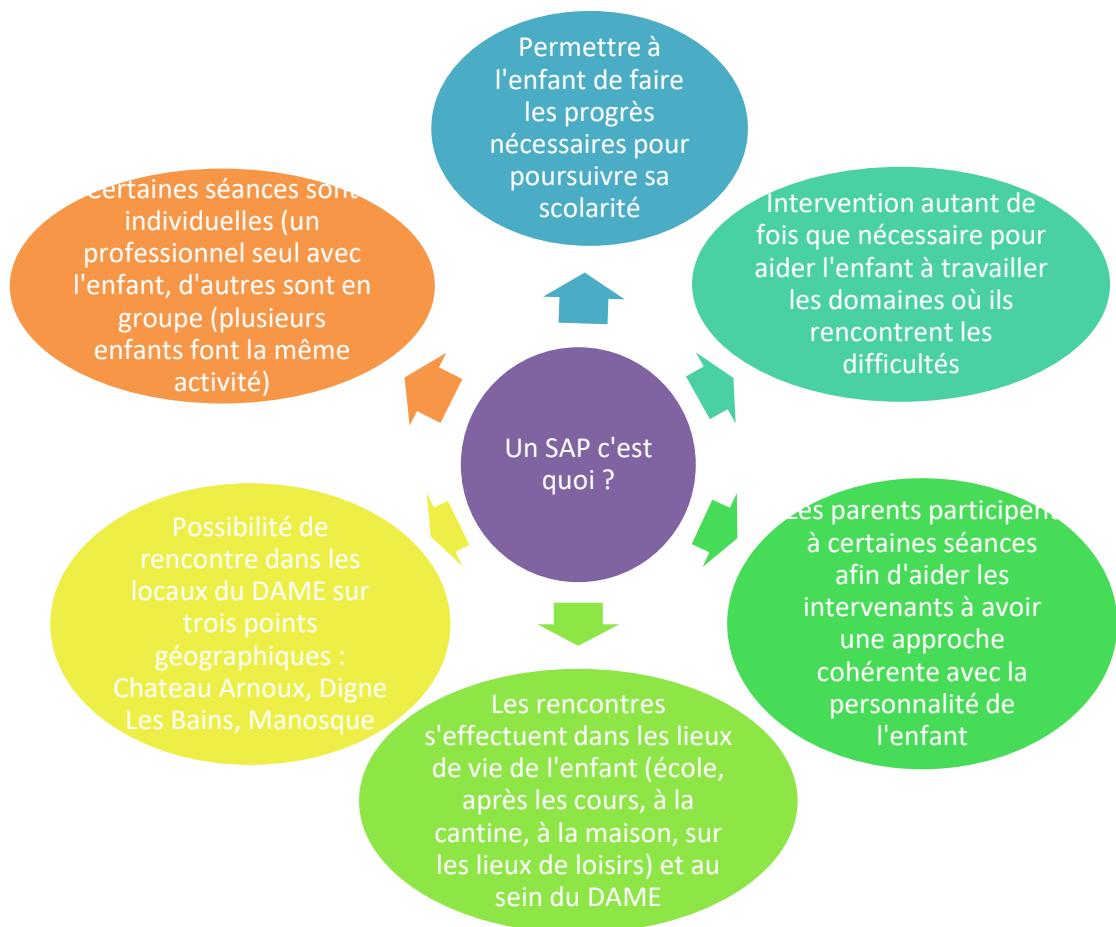
Cette modalité d'accompagnement se veut diversifiée et modulable selon les besoins de l'enfant et du jeune accompagné (actes médicaux spécialisés, rééducations, accompagnements Psychologiques, actions éducatives, socialisation).

Les éducateurs et les enseignants spécialisés du DAME peuvent également apporter une aide spécifique à l'élève en situation de handicap soit au sein de la classe, soit en accompagnement individuel ou en petit groupe à l'extérieur de la classe.

Dans toute la mesure du possible et à chaque fois que le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) indique que les soins et l'accompagnement ont lieu pendant le temps scolaire, les éducateurs doivent s'assurer que les moyens de compensation du handicap sont mis en place, ils peuvent le cas échéant réaliser une intervention en classe, coordonnée avec celle de l'enseignant.

Le service dispose aussi, d'une assistante de service social, qui favorise les liens avec les familles et parfois, le lien famille-école.

Les professionnels en lien avec les différents partenaires et en collaboration étroite avec la famille, voient directement où sont les obstacles et peuvent proposer des solutions.





Comment se passent les séances avec le SAP du DAME « La Durance » ?

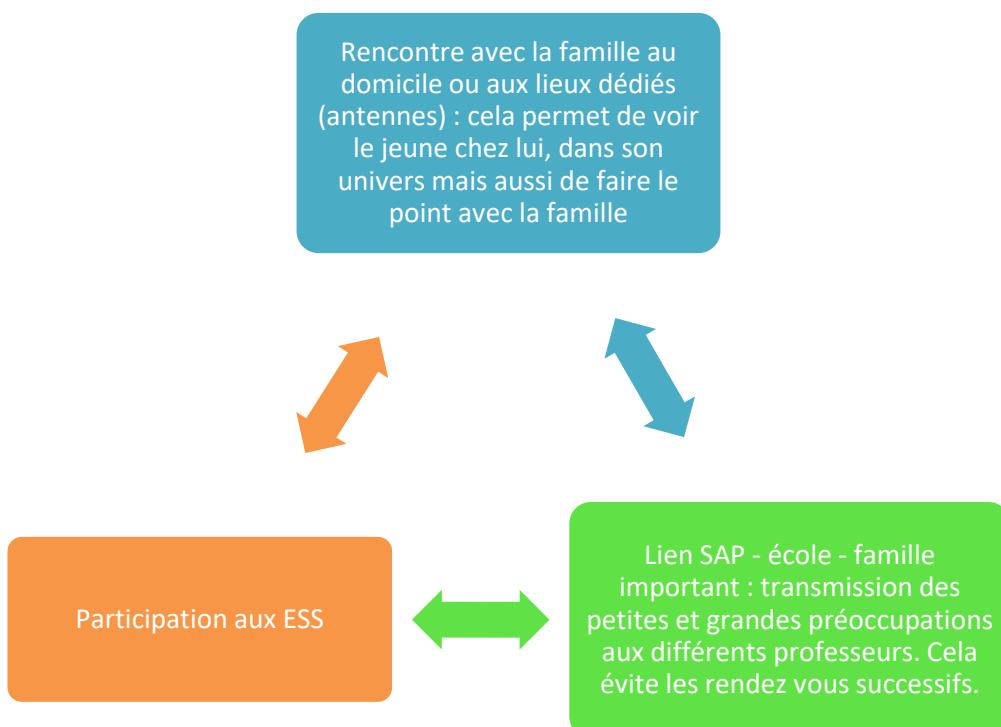
Selon le profil de l'enfant, les séances peuvent par exemple prendre la forme suivante :

- **Des séances de rééducation** avec des orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes...
- **Des entretiens Psychologiques** avec un psychologue rattaché au service ou un autre praticien libéral
- **Des interventions dans l'établissement scolaire** : en classe, à la cantine..., afin d'identifier les aménagements et ajustements nécessaires, et de participer à leur mise en place. Par exemple : soutien scolaire et apprentissages, préparation de supports adaptés pour mieux suivre les enseignements, aide à l'utilisation d'un matériel spécifique, ...
- **Des activités de groupe** : musique, théâtre, sport, jeux, jardinage, ... pour travailler sur la relation aux autres, la confiance en soi, la communication, la mobilité, l'apaisement, l'autonomie...
- **Des activités pour apprendre à devenir plus autonome** : apprendre à prendre les transports en commun, s'organiser pour faire un travail, cuisiner, préparer ses affaires...

L'objectif est de permettre à l'enfant de poursuivre sa scolarité ou de préparer la suite de son parcours en l'aidant à effectuer les apprentissages pour lesquels il a besoin de plus de temps.

La construction de l'action partenariale est importante. Chaque accompagnement doit être modulé en fonction des besoins de l'enfant et de son environnement.

L'une de ses missions est d'aider à la connaissance et à l'acceptation du handicap pour une inclusion réussie.

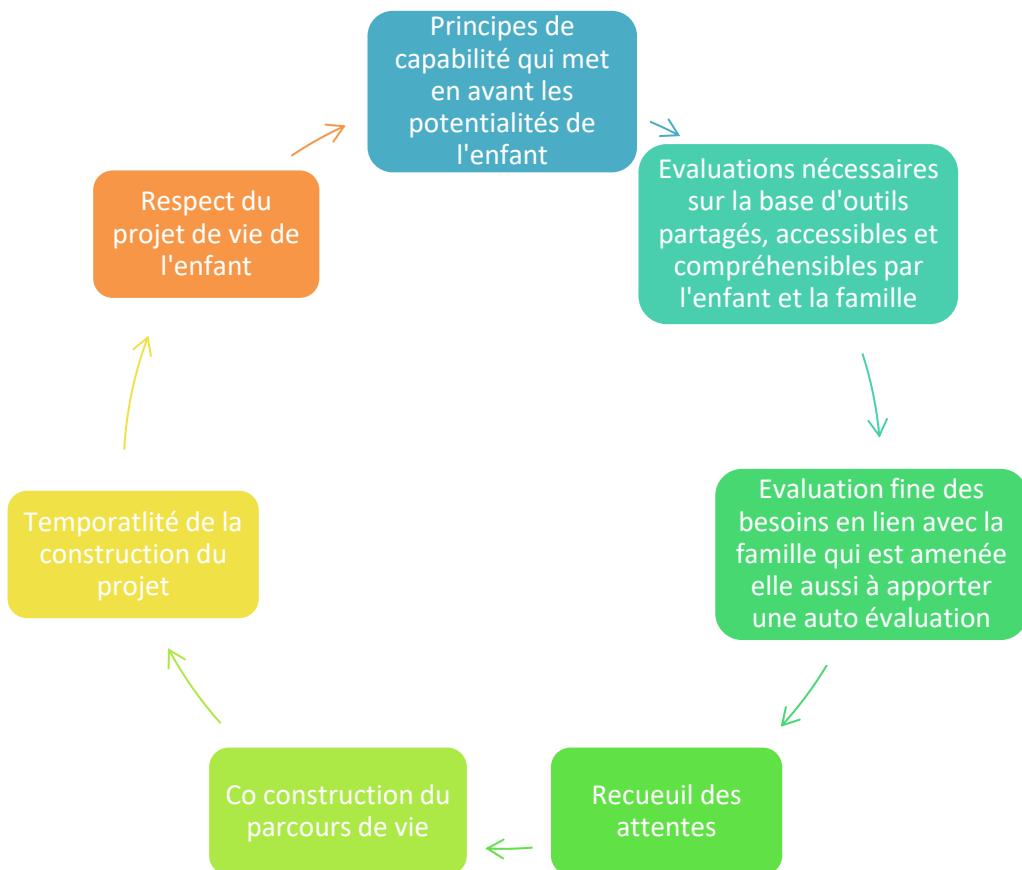




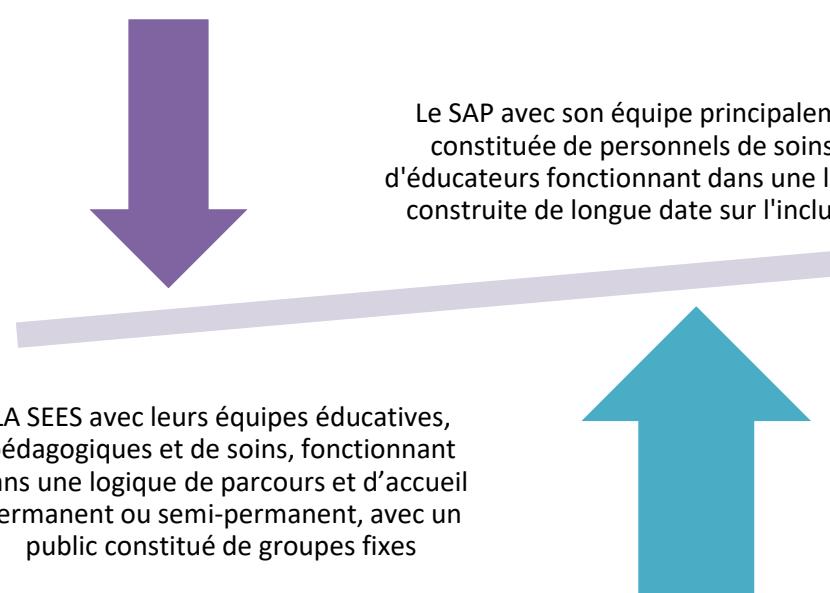
L'entrée du SAP dans le dispositif

Afin de favoriser un parcours coordonné de la personne accompagnée, l'accompagnement de proximité, s'avère être un outil précieux.

En effet, conscient de l'enjeu, il reconnaît la place d'acteur de la personne accompagnée et de sa famille dans la construction et la mise en œuvre de son parcours portant une attention particulière à :



L'objectif de la nouvelle organisation, en « dispositif intégré », vise à favoriser un parcours fluide, sécurisé des jeunes en situation de handicap.





3.3 La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFPRo)

Elle est composée de 2 groupes distincts :

- **La SIPFPRo St Jean sur le site du DAME La Durance pour des jeunes de 16 à 18 ans.**
- **La SIPFPRo « La Colline » sur un site extérieur pour des jeunes de 18 ans et plus suivant les situations (amendements CRETON notamment).**

3.3.1 La SIPFPRo St Jean

Elle est composée de 5 Educateur(trices), 1 Psychologue, 1 Assistante de service social et 1 surveillant de nuit qualifié.

Les objectifs d'Accompagnement.

- Approfondir l'apprentissage de techniques, savoir-faire et savoir-être professionnels par le biais d'alternances entre le DAME La Durance et l'extérieur (visites d'entreprises, immersions en milieu professionnel, stages professionnels).
- Poursuivre les apprentissages en fonction des projets de vie et des aspirations de chacun(es).
- Les acquisitions scolaires se transforment en savoir professionnels et sont travaillés sur les ateliers préprofessionnels.
- Poursuite des temps scolaires si nécessaire pour l'obtention d'un titre, brevet ou diplôme, apprendre à gérer un budget...
- Travailler sur la socialisation, l'autodétermination (savoir établir des règles pour jouer ensemble, savoir échanger, se positionner et comprendre l'autre, maîtriser des gestes de la vie quotidienne, savoir s'opposer et dire non dans une juste mesure, apprendre à définir des étapes et objectifs réalisables dans un projet ...

Le groupe SIPFPRo (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) Saint-Jean est situé au sein même du DAME et peut accueillir une vingtaine d'adolescents et jeunes adultes de 15 à 18 ans du Lundi au Vendredi avec possibilité d'internat d'une à quatre nuits.

La plupart des jeunes de ce groupe ont suivi le parcours du dispositif, passant par le Groupe SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé) avant d'intégrer la SIPFPRo. Il ne s'agit bien entendu pas d'une obligation. Certains jeunes peuvent avoir suivi un parcours différent (ULIS Collège jusqu'en 3^{ème} par exemple) et être accueilli directement sur ce groupe.

Lorsqu'un jeune est repéré en « situation de décrochage scolaire », et que le travail avec l'école et la famille est rendu possible, il s'agit alors d'éviter une rupture franche avec le collège et de préparer la transition. Lors de cette dernière année scolaire, des temps de découvertes notamment en ateliers préprofessionnels sont possibles (demi-journées, journées). L'objectif est d'avancer progressivement tout en maintenant un équilibre cohérent pour le jeune lui permettant de finir son année scolaire dans son établissement de référence.

Il est à noter une hétérogénéité grandissante des jeunes accueillis avec des capacités en matière d'autonomie très disparates. Les professionnels doivent faire preuve d'une grande adaptabilité dans leur accompagnement afin de coordonner la suite du parcours de chacun des jeunes.



La notion d'autodétermination sur le groupe SIPFPRo est priorisée dans la mesure du possible pour chacun des jeunes accompagnés. Ecouter le jeune sur ses choix et ses envies est une notion primordiale et une priorité. Pour certains être maître de son parcours n'est pas toujours une réalité, la notion de capacité est également prise en compte.

Dans la continuité de la section d'éducation et d'enseignement spécialisé, plusieurs domaines de compétences sont travaillés autour du quotidien, des loisirs, avec pour cette section le travail de la préprofessionnalisation.

Le quotidien/l'internat

Le quotidien est rythmé par des temps sur le groupe et l'apprentissage sous forme d'ateliers éducatifs. Sur le groupe nous partageons un quotidien collectif mais aussi individuel. Nous accompagnons les jeunes autour de l'hygiène, au vivre ensemble, au respect des lieux, des règles, de son emploi du temps, des horaires.

Sur des temps d'internat d'autres compétences sont abordées, notamment, la gestion des effets personnels (possibilité de laver son linge personnel et/ou professionnel), la gestion du temps (douche, temps de loisirs, du réveil), savoir s'occuper seul ou en collectif. Les jeunes ont également accès à la partie cuisine. Cela implique l'organisation des courses, selon un budget défini, la préparation des repas et l'entretien des locaux (nettoyage du matériel utilisé, vaisselle...). Deux cuisines sont à disposition.

Les Déplacements

L'ensemble des actes quotidiens, des activités et ateliers éducatifs nécessitent l'apprentissage des déplacements selon les capacités de chacun.

Dans un 1^{er} temps à l'intérieur des locaux et dans un second temps à l'extérieur (lors de stages ou sorties organisées). Il est fréquent qu'un jeune se rende dans un magasin seul et s'achète un repas complet avec une somme limitée, fasse des courses pour le collectif ; les notions d'argent et de responsabilité sont souvent abordées.

Cette organisation permet une progression dans l'apprentissage de l'autonomie du quotidien.

La Préprofessionnalisation

L'un des objectifs dans ce groupe est de donner accès à des stages et immersions pour affiner et/ou trouver un projet professionnel selon les envies et les capacités de chacun.

Les périodes de stages peuvent faire l'objet d'un internat sur le groupe Saint Jean ou en foyer d'hébergement en fonction du lieu de stage, du lieu d'habitation du jeune, de son âge, de son projet et de son orientation.

Les jeunes accueillis sont à même de faire leur première expérience autour du monde du travail ainsi que se projeter dans un avenir professionnel et pour certains arriver à trouver un emploi en milieu protégé et/ou moins fréquemment en milieu ordinaire.

Les ateliers dans le cadre de préprofessionnalisation proposés sont, la menuiserie, les espaces verts, la restauration, le conditionnement et la MBC (approche des notions de Maintenance des Bâtiments Collectifs).

Les jeunes plus en difficultés pourront bénéficier de l'accompagnement proposé par le groupe socialisation. Il s'agit d'un accompagnement vers l'extérieur permettant des interactions avec des





structures et associations (EHPAD, écoles, lieux de vie, associations caritatives, culturelles, sportives...).

Les loisirs

Leur future vie d'adulte n'étant pas faite uniquement de travail, il s'agit également de multiplier les expériences sociales pour un maximum d'autonomie et d'ouverture au monde : sorties en plein air, sport adapté, visites, culture, cinéma, théâtre. Ces espaces autour des loisirs se déroulent le mercredi, en soirée dans la cadre de l'internat et durant les semaines éducatives.

De la SIPFPRo Saint Jean vers la SIPFPRo la Colline

A partir de 18 ans, les jeunes peuvent bénéficier selon leur projet personnalisé de l'accompagnement du groupe SIPFPRo La Colline.



3.3.2 La SIPFPRo La Colline

- Ce bâtiment est sur SAINT AUBAN, un quartier de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX.
- La situation géographique au milieu de la commune et au centre du département, combinée à son environnement naturel est le meilleur atout de cet hébergement ayant pour but de faciliter l'inclusion sociale d'un public en situation de handicap cherchant aussi la sécurité.
- De taille accessible cette commune est dotée d'aménagements sportifs (stade, gymnase, piscine découverte en été, boulodrome) et culturels (bibliothèque, cinéma, théâtre) ainsi que d'une petite zone commerciale et de plusieurs commerces de proximité. Equipée d'une gare SNCF, elle bénéficie aussi d'un dispositif de bus régional permettant tous les déplacements de proximité.

Un projet de rénovation porteur de sens

- Le projet de rénovation (au cours de l'année 2023-2024) a permis, outre la mise en conformité des locaux d'approfondir le projet de ce lieu.
- Le travail autour de la vie en appartement seul et les tâches afférentes (entretien de locaux, entretien du linge, préparation des repas) est un des objectifs de ce projet de rénovation.

Vers un hébergement tremplin vers l'autonomie

- En fonction du degré d'autonomie acquis, les jeunes pourront ensuite « tester » les capacités acquises dans les studios prévus en rez-de-chaussée avec plus ou moins de temps éducatif, et d'accompagnement sur le plan social et psychologique.
- Ce lieu veut proposer une solution d'hébergement à des jeunes en voie d'insertion professionnelle. La ruralité fait qu'il est parfois très difficile pour eux de concilier travail, transport et hébergement en même temps. En quittant le cocon familial, les jeunes vont se confronter à la réalité de la vie d'adulte, pourront développer des relations différentes avec les pairs, s'inscrire dans un tissu local pour des activités (sportives culturelles...).
- Outre l'aide apportée directement au bénéficiaire, cet hébergement doit permettre un « témoignage d'expérience » auprès des nouveaux arrivants ce qui peut contribuer à une prise de conscience de ce qui les attend et des possibilités de réussite possibles malgré le handicap.
- Un sentiment de fierté apparaît chez les jeunes au moment des changements de lieux, symboles en interne d'une évolution vers l'âge adulte, ceci malgré une réelle appréhension de quitter le DAME La Durance pour « la Colline » ou autre location.

Un lieu de transition valorisant et rassurant

- Ce rite de passage signifie pour ces jeunes une évolution dans leurs parcours de vie ; passage d'un accompagnement institutionnel au sens d'un lieu qui regroupe l'hébergement et les plateaux techniques (scolaire, ateliers, groupes éducatifs, séances thérapeutiques) à un accompagnement sur un lieu d'habitation tourné vers l'extérieur.
- La projection de cette sortie est présente chez les jeunes et leurs familles, mais l'option vers un hébergement autonome est encore lointaine. La sortie de l'institution crée une énorme inquiétude ; ainsi la majorité imagine un hébergement collectif proposé qui paraît plus adapté et certainement plus rassurant.

Un dispositif au service de la société inclusive

- Afin de répondre aux besoins des jeunes accueillis, à ceux de leurs familles, conformément aux orientations des politiques publiques, il s'agit de concevoir un dispositif d'hébergement souple et évolutif dans lequel « l'institution » devient l'un des instruments de la société inclusive. Un bâtiment doit être un outil fonctionnel au service des utilisateurs ; un habitat où l'on vit totalement et non un internat où l'on dort exclusivement.

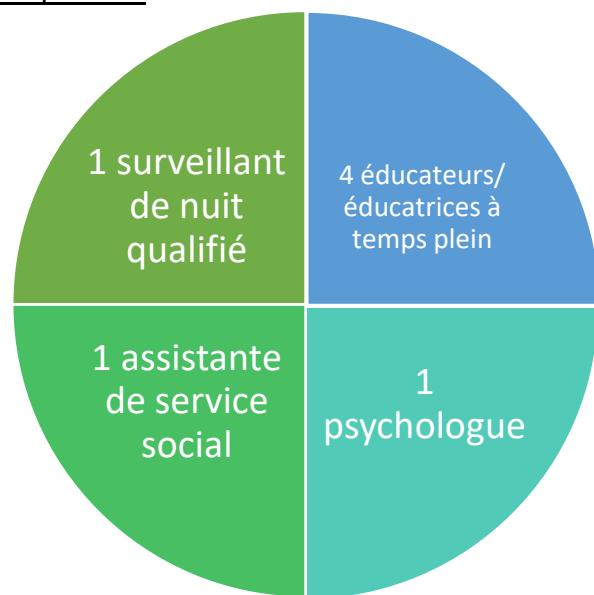




La structure est divisée en deux :

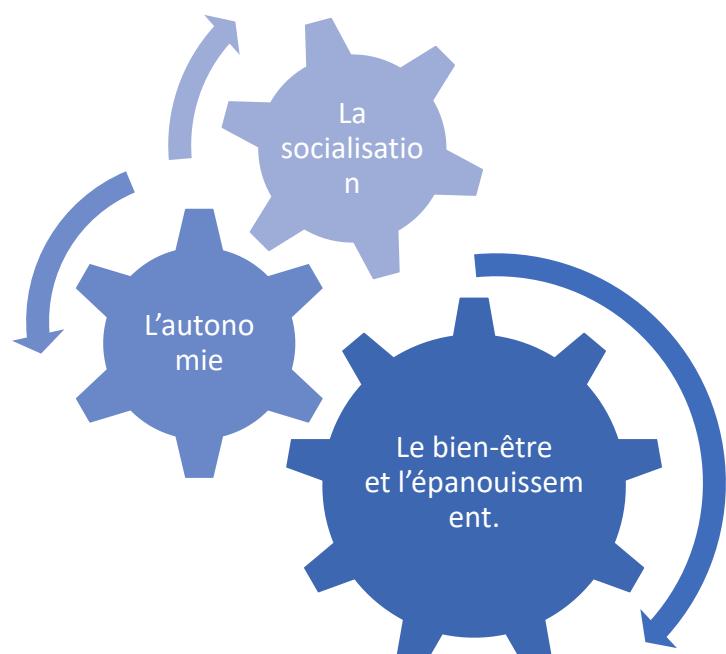
- L'accueil en interne constitué d'un ensemble de cinq chambres avec sanitaire privatif cuisine collective, salon, salle à manger.
- L'accueil en semi autonomie : Deux studios avec petite kitchenette individuelle et sanitaires privatifs permettent à des jeunes d'expérimenter la vie, avec selon les projets individualisés, plus ou moins d'accompagnements sur le plan éducatif.

L'équipe éducative se compose de :



En journée, les jeunes bénéficient du plateau technique du DAME La Durance.

Les objectifs principaux :





3.3.2.1 *Renforcer l'amplitude d'ouverture pour soutenir les parcours des jeunes.*

Les constats motivant ce projet

Le passage en DAME ouvre des nouvelles possibilités d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes. Plusieurs constats sur l'offre actuelle du DAME ont fait émerger un projet d'un accueil complémentaire, un week-end par mois :

- ➔ Pour répondre à des besoins supplémentaires pour l'accompagnement des personnes accueillies, sur des périodes de week-end, vacances ou situations particulières (répit).
- ➔ Leur permettre temporairement de quitter la cellule familiale, et d'appréhender la vie d'adulte.
- ➔ Leur permettre de développer et de concilier en même temps le travail, les transports et l'hébergement.
- ➔ Leur permettre de s'inscrire dans des activités, club, proposés dans leur bassin de vie.
- ➔ Favoriser les transitions vers le milieu dit ordinaire ou en milieu protégé.

Parmi les objectifs de ce projet, il en est un qui nous semble essentiel dans l'accompagnement de ces jeunes : **TRAVAILLER LA SOCIALISATION EN PETITS GROUPES.**

En outre, cette proposition d'accueil peut permettre une offre d'hébergement alternative pour des jeunes majeurs en voie de sortie vers le monde du travail.

Elle peut également être une offre adaptée à des jeunes n'ayant pas de solutions d'hébergement stable dans leur environnement familial et un entraînement avant un nouveau départ.

3.4 *Le Dispositif Formation Emploi et le SESSAD 16/25 ans.*

Depuis le mois de septembre 2019, la structure relance le côté apprentissage pour les 16-25 ans en situation de Handicap à travers le Dispositif Formation Emploi (DFE). Il s'adresse aux jeunes en situation de handicap qui souhaitent construire leur orientation professionnelle, avec un parcours individualisé, adapté et concret. Leurs profils doivent être validés par la MDPH avec une notification SESSAD 16-25 ans APAJH04 d'une part, d'autre part ce dispositif concerne également des jeunes du DAME La Durance (grands adolescents et jeunes adultes).

Notre premier objectif est de permettre à ces jeunes d'accéder et de se maintenir dans l'emploi, par un travail en amont, durant la construction du projet professionnel et lors de son évolution. Ceci permet de faciliter et sécuriser la progression du parcours, quel qu'il soit. Favoriser l'insertion sociale par l'approche professionnelle grâce à chaque accompagnement éducatif, pédagogique et médico-social individualisé et adapté. Améliorer l'accès et l'accompagnement à la formation professionnelle, par le biais de l'apprentissage et/ou l'accès à l'emploi pour une inclusion pérenne.



Une équipe pluridisciplinaire au service du parcours des jeunes

- Une équipe composée d'éducateurs(trices) spécialisés(es) et moniteurs(trices) éducateurs(trices) assure à l'interne (classe, ateliers) et en inclusion (stages, apprentissages...) le développement et le soutien des apprentissages scolaires et préprofessionnels, à partir d'un parcours défini suite au Projet d'Accompagnement Personnalisé mis en place avec le jeune et sa famille. Une psychologue et une psychomotricienne à temps partiel complètent cette équipe.

Un accompagnement global et personnalisé

- L'accompagnement s'entend aussi dans tous les espaces où le jeune peut trouver l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences : stages en entreprises, accompagnement dans des ESAT, en lycée professionnels...

Le Dispositif de Formation Externalisée (DFE) : une modalité souple

- Le DFE est une des modalités pour les jeunes accompagnés dans leurs parcours au sein du DAME qui peut se compléter suivant les besoins à de l'internat modulé, de l'accueil séquentiel, de l'accueil au sein des ateliers préprofessionnels...

Le public concerné

- Les personnes repérées comme personne en situation de handicap par la MDPH, ayant 16 ans au moins.
- Les personnes ayant une orientation DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif) établie par la MDPH et/ou une notification SESSAD 16/25.

Ces conditions administratives étant établies, tout jeune volontaire ayant atteint l'âge de 16 ans et ayant un projet d'orientation vers l'apprentissage ou la voie professionnelle en milieu ordinaire peut intégrer le Dispositif Formation Emploi.

3.4.1 Le Dispositif Formation Emploi

Procédure d'entrée au DFE

- Suite à la notification, rencontre avec la coordinatrice de la liste d'attente, à la demande des familles ou du jeune.
- Avant notification, possibilité de contacter et/ou de rencontrer le coordinateur du DFE (pour la famille, le jeune, l'éducateur, l'établissement de rattachement...).
- Mise en place d'une semaine d'immersion renouvelable pour vérifier l'adéquation entre le projet du jeune et l'accompagnement proposé.
- La commission d'admission étudie l'accompagnement qui pourra être proposé.



Axes d'interventions

Nous pouvons classifier les besoins en différentes catégories suivant le bilan et les actions à mener dans les différents domaines et les temps d'acquisitions.

- ➔ Employabilité directe.
- ➔ Recherche d'une orientation professionnelle.
- ➔ Année passerelle.

Au fil de leur parcours, qui n'est pas forcément linéaire, les jeunes peuvent évoluer dans les différentes classifications.

Employabilité directe	Recherche d'une orientation professionnelle	CFARFA « année passerelle »
<ul style="list-style-type: none">• mise en place de stages pour évaluer l'employabilité et rechercher l'emploi le plus adapté.	<ul style="list-style-type: none">• c'est une année qui permet aux jeunes accompagnés <u>de</u> découvrir différents métiers grâce à des mises en stage, à des immersions dans les ateliers préprofessionnels du DAME et à l'accompagnement personnalisé mis en place. Le but de cette démarche est de leur permettre d'affiner leur projet professionnel en vue d'une éventuelle formation.	<ul style="list-style-type: none">• accompagner les jeunes durant le contrat d'apprentissage entre enseignement et entreprise. C'est une année préparatoire à l'entrée en CFA de droit commun dont les objectifs principaux sont de favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes en situation de handicap et d'améliorer l'accès à la formation professionnelle.• Elle peut accueillir tous profils de jeunes (selon conditions d'admissions) tous métiers confondus.

Cette année de préparation permet :

- De procéder à des « remédiations scolaires » leur permettant d'aborder des notions indispensables avant son entrée au CFA de droit commun ou CFA Adapté.
- D'évaluer les adaptations nécessaires à mettre en place au CFA.

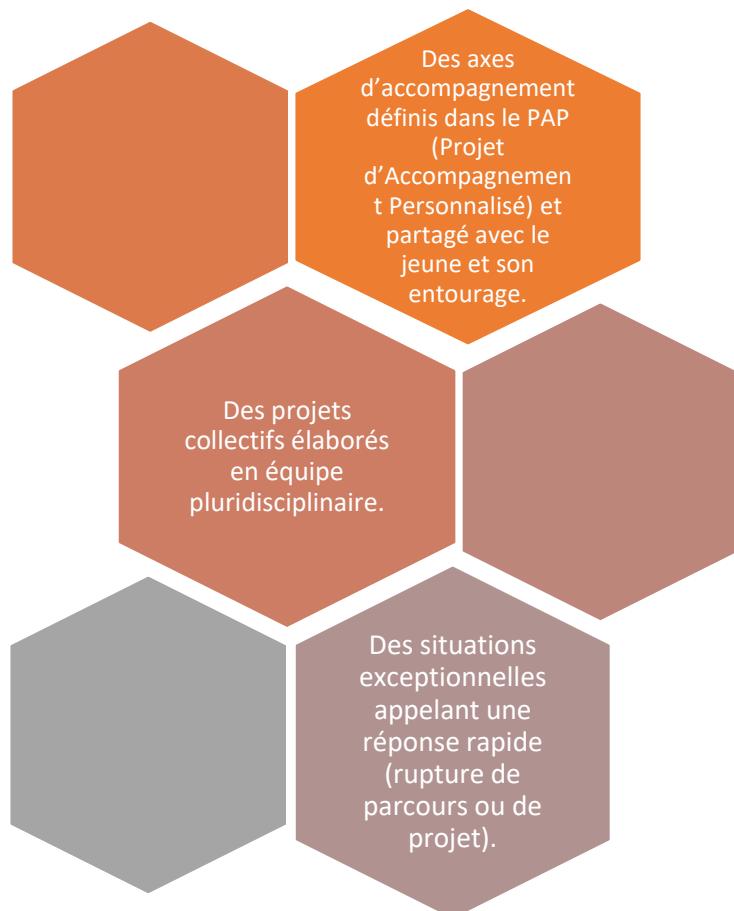
Notre intervention se poursuit durant le temps de formation, avec des possibilités de soutien pédagogique.

Aller vers l'employabilité en partant de l'individu et de son épanouissement personnel et professionnel.





Le Projet du DFE se constitue :



Du fait de la diversité du public et de sa particularité, il est indispensable d'individualiser chaque parcours avec des axes de progressions identifiés et évalués.

Permettre un accompagnement adapté aux besoins, qui peuvent varier et être modulés, afin de les accompagner vers l'autonomie et l'inclusion de manière continue et bienveillante dans le respect de leur différence.

Les moyens

Conception et animation d'ateliers éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques :

- ➔ Des ateliers d'habiletés sociales.
- ➔ Des ateliers de préparation à la vie quotidienne.
- ➔ Groupe de parole.
- ➔ Des ateliers pédagogiques (PSE, Mathématiques, Français, Histoire-Géographie, Culture Générale...).
- ➔ Des ateliers divers ponctuels ou permanents : théâtre, arts divers, activités physique et sportive, numérique, éducation à la santé...

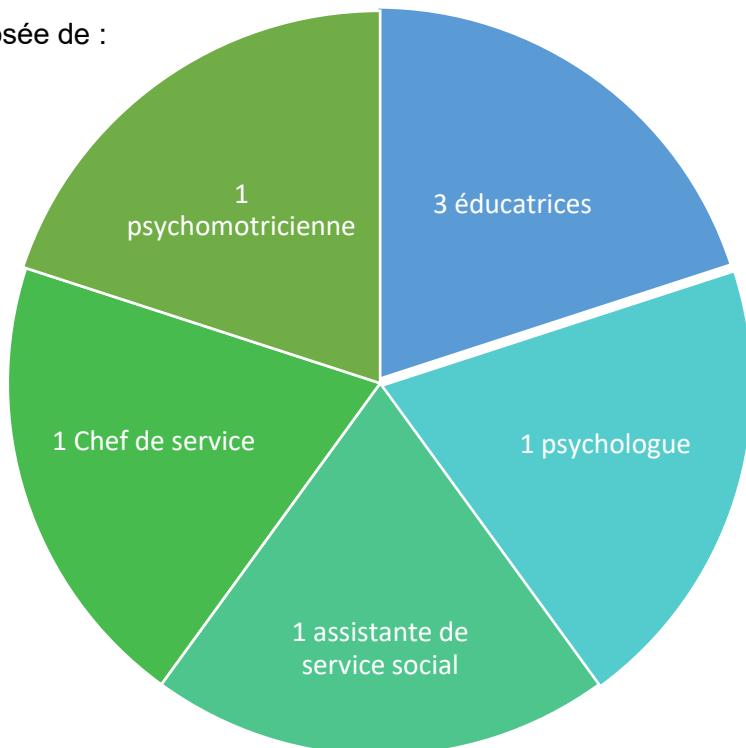


Le choix du fonctionnement par « ateliers » signe une volonté de créer et entretenir autour des bénéficiaires des conditions optimisées.

3.4.2 Le SESSAD 16/25 Ans

Le SESSAD 16-25 est un service d'accompagnement pluridisciplinaire pour des personnes en situation de handicap âgés de 16 à 25 ans. Les personnes accompagnées ont été orientées sur le service du DAME par la MDPH.

L'équipe est composée de :



Les objectifs du service sont de proposer aux jeunes un accompagnement global et individualisé en fonction de leurs souhaits d'avenir et leur projet, de leurs freins et de leurs compétences.

Chaque jeune (et sa famille) au début de l'accompagnement signe un DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) qui encadre les interventions et pose des objectifs relatifs à sa situation.

Tous les ans, un projet d'accompagnement personnalisé est organisé, il regroupe le jeune, sa famille, son représentant légal s'il y en a un, le chef de service, l'éducateur référent ainsi que les membres de l'équipe qui interviennent dans sa situation.

Des partenaires extérieurs peuvent être invités afin de participer à la co-construction des objectifs pour l'année à venir.



L'accompagnement est rythmé par :

Des interventions éducatives à visées :

- D'insertion professionnelle ou de formation par le biais de stages de découverte ou de stage plus long, en partenariat avec les dispositifs adaptés ou de droits communs (cap emploi, employeur, ESAT, etc...)
- De coordination du projet et de l'ensemble des intervenants autour de la situation de la personne accompagnée.
- D'interventions auprès des lieux où sont scolarisés les personnes accompagnées en amenant un étayage complémentaire et dans le but de compensation du handicap.
- D'inscription à la mission locale pour bénéficier des dispositifs de droits communs dans l'obtention d'outils pour leur future vie d'adulte en tendant vers le plus d'autonomie possible (logement, emploi, formation, permis de conduire, etc...).
- D'autonomisation dans la gestion du quotidien, en lien avec l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne, la mobilité, l'accès au logement.
- De soutien aux familles des jeunes, de soutien dans leurs relations parents/ enfants si nécessaire, par le biais d'interventions à domicile, de mise en place de rencontre et de dialogue.
- D'amener les personnes qui interviennent auprès du jeune à avoir un regard éclairé sur la situation particulière de handicap et donc de compréhension du fonctionnement du jeune dans son environnement.

Des prises en charges thérapeutiques :

- Dans le but de soutenir le jeune dans son évolution,
- De lui apporter un mieux-être, une estime de soi, de la confiance en lui
- De permettre un travail sur lui-même et un lieu d'espace de parole et d'échange intime
- De développer ses compétences cognitives

D'un accompagnement social si besoin suivant les situations afin :

- D'ouvrir de nouveaux droits relatifs au projet de la personne accompagnée.
- De travailler une nouvelle orientation
- D'avoir des informations sur les dispositifs d'aide existants.
- De soutenir les familles dans leur situation.
- Pour la mise en place de mesure de protection

L'assistante de service social peut aussi être sollicitée par l'équipe afin de réaliser une évaluation sociale globale lorsque des difficultés sont repérées.

Le SESSAD 16-25 étant une modalité d'accompagnement du DAME, les personnes accompagnées peuvent bénéficier de prestations comme : la participation à des ateliers préprofessionnels, l'accompagnement de l'ensemble des professionnels.

Des temps sont partagés avec le Dispositif Formation Emploi (DFE), dont une éducatrice SESSAD y est rattachée. Ces liens étroits permettent une passerelle dans certaines situations, où les projets des personnes accompagnées peuvent évoluer sur une formation ou l'accès direct à l'emploi.



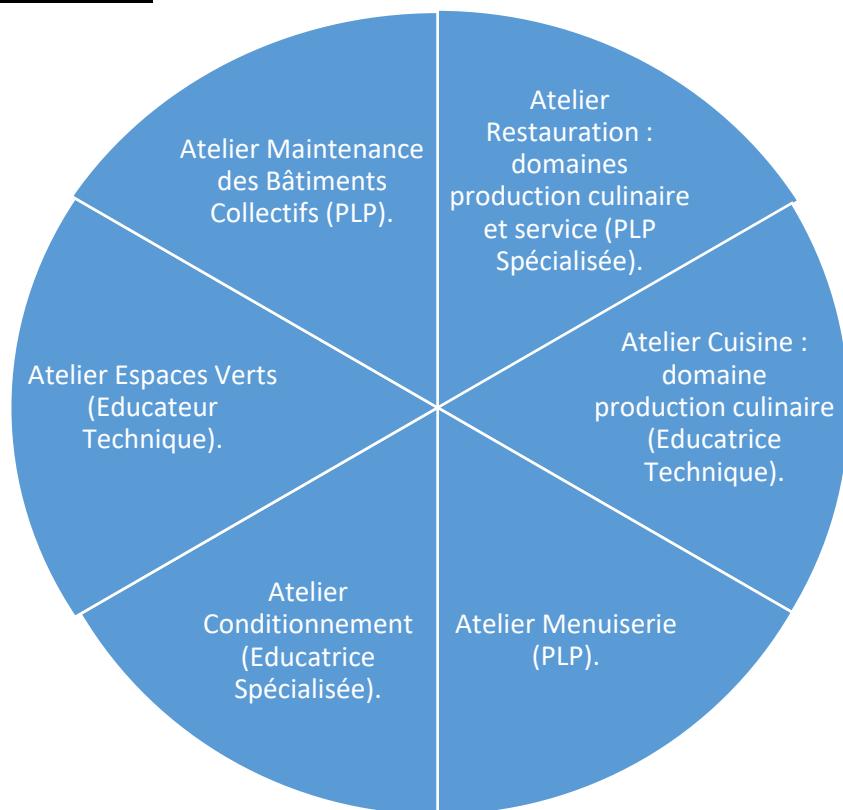
3.5 Projets thérapeutique / pédagogique / Sportif / Ateliers Pré-professionnels / Socialisation

3.5.1 Les ateliers préprofessionnels

Six ateliers techniques ont une mission de formation en préapprentissages professionnels des adolescents et des jeunes adultes accompagnés par le DAME La Durance.

Ces ateliers sont animés par 3 Educateur(trices) techniques et 3 Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) mis à disposition par l'Education Nationale.

Présentation des ateliers :



Les ateliers préprofessionnels visent à développer l'autonomie des personnes accompagnées dans leurs parcours préprofessionnels, à travers l'acquisition de compétences spécifiques acquises dans divers environnements (ateliers, immersions, stages...).

Les objectifs d'accompagnement :

- L'acquisition des compétences professionnelles et des règles du monde du travail afin de développer une posture professionnelle adaptée.
- Le développement des interactions sociales en créant des contextes d'échanges.
- Des parcours individualisés tenant compte des capacités et des besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.
- La création de partenariats avec les entreprises, Lycées professionnels, ESAT... pour favoriser l'insertion professionnelle.
- L'adaptation des parcours en lien avec une équipe pluridisciplinaire.



Adaptation aux besoins

Nous favorisons les modalités d'intégration ainsi que les enseignements proposés dans les ateliers pour qu'ils correspondent aux besoins de chaque personne accueillie afin de :

- Rendre possible l'intégration conjointe des adolescents dans plusieurs ateliers en fonction de leurs demandes et des objectifs définis dans leur projet.
- Favoriser la collaboration entre les éducateurs techniques, les enseignants et les membres de l'équipe pluridisciplinaire sur des objectifs communs.
- Accueillir en atelier tous les adolescents, en prenant en compte leur niveau d'autonomie en proposant des pédagogies différencierées qui viennent soutenir les objectifs des projets individualisés.

Organisation

A partir de 14 ans à 16 ans en général, les personnes accompagnées peuvent intégrer les ateliers en phase de découverte sur une à deux demi-journées. Lors de ces temps d'atelier, il leur est proposé une première approche des situations de travail ce qui permet aux professionnels de repérer et de développer les premières compétences techniques sous diverses formes y compris ludiques. Les jeunes peuvent ainsi à leur rythme faire des expériences et des découvertes de métiers pour lesquels ils avaient des visions erronées.

A partir de 16 ans habituellement, les personnes accompagnées vont progressivement choisir les ateliers qu'elles souhaitent intégrer pour un temps partiel plus ou moins important (une à deux journées entières selon leur projet). Elles disposent notamment d'un plateau technique qui permet de mettre en œuvre des compétences spécifiques. Les activités et les tâches professionnelles sont sélectionnées, elles sont proposées en fonction des profils pour développer des compétences.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les professionnels prennent en compte l'adhésion des personnes accompagnées. Les compétences de ces personnes sont évaluées à travers des bilans réguliers, permettant des ajustements des projets d'ateliers en fonction de leurs besoins. Un suivi des acquis scolaires est également mis en place. Pour certains, une évaluation de compétences est effectuée, cela peut donner lieu à une validation de compétences comme la validation des compétences professionnelles du CAP Production Service en Restauration.

Résultats attendus communs aux ateliers

Ces attentes visent à préparer les personnes accompagnées à adopter une posture professionnelle :

- Port de la tenue professionnelle et des EPI (Equipement de Protection Individuelle) adaptés à l'activité.
- Attitude professionnelle adaptée à la situation.
- Exécution des activités en respectant les consignes (règles d'hygiène, de sécurité, et d'ergonomie, respect des procédures...).
- Utilisation rationnelle des matériels et des équipements.
- Mise en œuvre adaptée des moyens de prévention des risques liés à l'activité physique.



- Renseignement des documents de techniques.
- Signalement des anomalies, des dysfonctionnements.
- Communication adaptée avec les professionnels, les clients et les partenaires extérieurs.

Les ateliers offrent une opportunité pour les personnes accompagnées de s'immerger dans des environnements professionnels tout en bénéficiant d'un encadrement adapté à leurs besoins individuels, afin de préparer leur insertion socio-professionnelle.

Immersions

L'inscription des jeunes sur ces journées se définit pour découvrir le milieu ordinaire ou protégé et les différentes structures existantes, pour les aider à confirmer un choix professionnel, soit pour maintenir une dynamique professionnelle en attente d'une embauche.

Stages

La mise en stage fait partie des moyens mis en œuvre pour faire découvrir aux jeunes le monde du travail et ses valeurs. Cela leur permet d'affiner leur projet professionnel. Les stages peuvent inclure aussi l'hébergement. Des stages en foyer de vie sont également proposés. Un coordinateur de stage est chargé de toute la partie organisationnelle, les objectifs de stage sont définis en lien avec les professionnels.

Les évaluations des professionnels (maître de stage, coordinateur de stage, éducateurs référents) et les expériences de stages, les rapports de stages, sont autant d'aides à la décision pour la personne concernée quant à son choix d'avenir professionnel et de son orientation.

3.5.1.1 *Les missions du coordinateur du Dispositif de préprofessionnalisation*

Au sein du Dame, le coordinateur du dispositif de préprofessionnalisation a pour mission principale d'articuler la recherche de partenariat au niveau départemental de l'ensemble des entreprises du milieu ordinaire et protégé et d'organiser des mises en stage.

Plus spécifiquement, le coordinateur du dispositif de préprofessionnalisation accompagne les stagiaires et est une personne ressource pour les référents de stage au sein de leurs entreprises. Il est disponible à la demande de l'entreprise, et assure un soutien logistique (mise en place des transports si besoin, recherche d'hébergement, etc...) et technique (présentation du jeune en matière « professionnelle », par exemple les compétences acquises ou en cours d'acquisition en atelier de préprofessionnalisation, les objectifs attendus...), pendant la période de stage.

Il travaille en collaboration avec la personne accompagnée et sa famille, les équipes éducatives et techniques, et le chef de service de la SIPFPRo (Section d'Initiation à la Première Formation Professionnelle) afin de respecter le projet de la personne.

Il se coordonne avec les autres professionnels dont l'assistante de service social de l'établissement afin de prioriser la situation de certains jeunes et envisager leurs futurs : Amendement Creton, situation sociale spécifique. Une attention particulière est portée à la mise en stage des jeunes de 20 ans et plus, en leur proposant, autant que faire se peut, plusieurs stages dans l'année en ciblant l'environnement de travail le plus cohérent avec leurs projets, généralement des ESAT.



Le coordinateur du parcours de préprofessionnalisation organise des rencontres, et des entretiens avec les personnes accompagnées et leurs familles, afin de leur présenter les objectifs de mise en stage et de gagner l'adhésion de ces dernières dans le projet de leur enfant.

Il est responsable du processus de mise en stage : du premier contact avec les entreprises ; les collectivités territoriales et les ESAT, de la mise en place de la visite des lieux, de l'organisation des stages par la présentation du jeune, du choix de la période et de la mise en place et la réalisation du bilan de stage.

3.5.2 Projet Groupe Socialisation et Activités Extérieures

Origine de l'action

Le sujet de la préparation des orientations des jeunes adultes que nous recevons sur le Dame est à penser au quotidien.

Aux vues des difficultés cognitives, motrices, sensorielles, de repérage ou encore d'adaptation, de certains jeunes, l'idée du groupe est d'accompagner l'ouverture sur l'extérieur et la socialisation en complément des activités déjà proposées sur le Dame.

Avant de proposer une orientation pour le futur de chaque jeune, il est important de repérer ses compétences au plus tôt, afin de lui proposer des alternatives d'accompagnement au plus près de ses besoins, que cela soit en termes d'activité, de soin, d'hébergement... Ces jeunes pourront possiblement être orientés vers un foyer de vie ou un Service d'Accueil de Jour.

Présentation de l'action

L'objectif de ce projet est donc de proposer aux jeunes une rencontre avec la société pour faire émerger des nouveaux liens sociaux et développer leur réseau.

Pour se faire, les jeunes ont la possibilité de participer selon leur projet personnalisé à des journées ou demi-journées, à des rencontres en extérieur.

Ces activités décloisonnées seront proposées principalement dans des associations d'entraide, des centres culturels, des établissements médico sociaux du département et des départements limitrophes.

Objectifs visés

- Valoriser la notion de travail autrement que dans un emploi « standard » mais par une notion d'utilité sociale à travers l'investissement d'actions sociales et collectives.
- Développer l'épanouissement, l'autonomie, l'expression, la posture du jeune.
- Créer et développer des partenariats avec des centres sociaux et culturelles afin d'enrichir la proposition d'activités extérieurs aux jeunes.
- Présenter, faire découvrir le panel des services médico sociaux du département à certains jeunes et à leur entourage afin de répondre à certains questionnements et inquiétudes sur le choix de l'orientation.

Modalités de l'action



Dans une logique d'ouverture sociale, et d'inclusion, le groupe s'investit dans des associations d'entraide (croix rouge, SPA, cantines participatives, jardins partagés, centre sociaux, EHPAD). Les activités sont adaptées aux capacités et possibilités de chaque jeune, sur un support commun (jeux de société, aide au tri alimentaire à la banque alimentaire par exemple).

Les jeunes ont la possibilité d'acquérir ou de renforcer les codes sociaux nécessaires pour développer une posture "d'adulte" indispensable à une intégration sociale (écoute, partage, expression, entraide, respect...).

De plus, ce bénévolat permet à ces jeunes qui n'auront pas pour certains accès à une activité professionnelle standard d'avoir une utilité sociale : de s'épanouir différemment.

Ces rencontres permettent en outre une découverte des établissements médico-sociaux, leur permettant de se projeter dans leur future vie d'adulte.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Pérennité des rencontres avec les différents partenaires.
- Repérage de l'appartenance à ce groupe de socialisation par le jeune.
- Motivation et participation aux activités et rencontres.
- Prise d'initiative, expression des envies et souhaits et investissement des jeunes.

Ouverture sur le « Monde » au travers des habiletés sociales

« Les habiletés sociales sont un ensemble de compétences (savoir-faire et savoir-être) utilisées quotidiennement par un individu pour interagir avec ses pairs. Ces habiletés lui permettent de s'adapter aux milieux et aux évènements en respectant les codes de la société et de la culture dans lesquelles il évolue » (Liratni, Blanchet et Pry 2013).

Toutes ces habiletés sociales s'appuient fortement sur des fonctions cognitives : l'imitation de, l'attention conjointe, la mémoire, la compréhension et l'expression verbale ; le raisonnement logique etc.



Quelques exemples d'habiletés :

- Identifier ses propres émotions.
- Exprimer des sentiments, des émotions.
- Commencer une conversation.



- Se présenter.
- Répondre au téléphone.
- Savoir formuler un refus.
- Savoir-faire une demande.

3.5.3 Le Projet Sportif

La pratique des activités physiques, est très présente au sein du DAME elles permettent l'acquisition de compétences spécifiques à chaque activité et l'accès à des compétences générales pouvant être réinvesties dans différents domaines (hygiène corporelle, stimulation des dimensions cognitives, affectives et sociales de la personnalité, renforcement de l'estime de soi, prise d'initiative ou responsabilité de ses actes ...).

Sur le DAME La Durance, les jeunes accueillis ont la possibilité de s'épanouir par l'activité physique et la pratique sportive.

Les bienfaits du sport sont multiples sur la motricité, la coordination, le dépassement de soi, le bien-être, la décharge émotionnelle. D'une manière générale sur le physique et aussi le psychisme.

On peut distinguer en fonction du public plusieurs manières de pratiquer le sport en temps scolaire et éducatif.

Plusieurs types de pratique au sein du DAME :

- **Les Activités Physiques d'Entretien (APE)**, concernent des jeunes n'ayant peu ou pas de stimulation pendant leur phase de développement. Pratique constituée de parcours moteurs et de coordination. Ou simplement de mobilisations articulaires, développement sensorimoteur, relaxation en fonction du besoin du jeune et de ce qu'il est possible de travailler avec lui. Il s'agit de jeunes, peu voire pas autonome. Constitué par une minorité sur le DAME. Groupe n'est peut-être pas le mot approprié car il s'agit très souvent d'un accompagnement individuel, le groupe pouvant amener du stress ou une incertitude qui insécurise le jeune. Cela peut être aussi d'ordre physique.
- **Les Activités Physiques / L'Education Physique (AP/EP)**, concernent une grande majorité des jeunes du DAME La Durance. Il s'agit plutôt de jeunes qui ont un début d'autonomie et une certaine aisance corporelle, pouvant commencer à faire des efforts physiques, avoir une certaine dépense énergétique, pouvant suivre un objectif, un but. Ne peut suivre qu'une consigne ou deux à la fois. Les jeunes sont dans un groupe pour favoriser les liens sociaux.

Activités pratiquées : roller, escalade, gymnastique avec agrès, acrogym, hockey en salle, tir à l'arc, VTT, pétanque, sarbacane, ping-pong, endurance, football, basket-ball, laser run, raids multi activités.

- **Un groupe Activité Physique et Sportive (APS)**, constitué par une partie des jeunes du DAME. Orienté sur une pratique compétitive que ce soit en Sport Adapté, en UNSS, ou au sein des clubs sportifs. Pratique sportive qui nécessite un ou des entraînements hebdomadaires. Avec une notion d'effort à soutenir et des objectifs sur le long terme ainsi qu'un fonctionnement en équipe. Ce qui n'est pas chose évidente quand il faut que la performance individuelle serve le collectif. Engagement aussi bien sur le plan psychologique



que physique. Participation aux compétitions de niveau régional et national. Les APS sont à visée compétitive et sont réalisées sur des temps éducatifs.

Activités pratiquées : VTT, football, aviron ; toutes ces activités sont réalisées au niveau national en sport adapté et sport partagé.

On peut parler de Pôle Sportif qui permet de mettre en avant notre expertise sur l'accompagnement sportif des jeunes, les amener au plus haut niveau. Ce Pôle Sportif participe à la vie sportive associative (visée inclusive), accès pour tous à une vie sportive associative (partie intégrante).

Le sport est un fabuleux outil éducatif pour créer du lien avec les personnes, développer l'esprit de cohésion, l'épanouissement, le mieux-être, le dépassement de soi.

Dans le cadre du Projet Sportif au sein du DAME La Durance, des partenariats sont mis en œuvre de façon régulière.

L'UNSS 04 (Union Nationale du Sport Scolaire) : pratique du VTT avec la section VTT du collège Itard à ORAISON en sport partagé ; pratique en sport partagé avec le collège de FORCALQUIER, le lycée David-Neel de DIGNE LES BAINS.

Les activités pratiquées dans le cadre de l'UNSS sont de divers ordres : VTT, Duathlon, Run and Bike, Laser Run, Raids multi-activités, Courses d'Orientation, Cross-Country.

Le Sport Adapté 04: pratique de l'Aviron avec le Club d'Aviron de MANOSQUE de manière hebdomadaire (2 entraînements par semaine). Football à 7 avec Championnat interrégional avec d'autres établissements. Un calendrier est proposé par le Sport Adapté 04 et 05 sur la journée ou la demi-journée à visée découverte et loisir.

Activités pratiquées en sport adapté : ski, escalade, athlétisme, tennis, rugby...

Aujourd’hui la totalité des enfants et des adultes en situation de handicap accueillis au DAME ont dans leurs emplois du temps une séquence de sport. Avoir une hygiène de vie saine et pratiquer une activité physique et sportive permet de lutter contre la sédentarité mais aussi de prévenir l’obésité. En second plan, le cadre sportif avec ses règles et son éthique participe au sentiment de sécurité. Il permet de proposer un environnement stable et de réduire les phénomènes anxio-gènes.

L'objectif n'est pas forcément la performance mais la possibilité d'avoir un projet individuel sportif adapté. La bientraitance, dans la pratique sportive, se traduit par la recherche d'activités les plus appropriées et les plus individualisées possibles, dans un cadre de sécurité optimum et dans une optique d'inclusion dans le milieu ordinaire.

L'intention de faire bien et de faire du bien à celui qui est vulnérable est le fil conducteur des interventions sportives. C'est un engagement permettant de réaliser ensemble des projets et des actions en lien avec l'accès aux activités physiques.

Ces valeurs se rejoignent, dans ce qu'elles ont d'universel, ce qui est l'essence même de la pratique sportive au service de chaque individu. La dimension sportive, aide aussi au dépassement de soi, l'acquisition du sens de l'effort et l'esprit d'équipe. Des valeurs transversales travaillées dans toutes les activités proposées (ateliers, activités pédagogiques...).



Enfin l'engagement est de faire évoluer le regard de la société sur le handicap : le support des activités physiques et sportives, a cette vertu. Il est aussi vecteur de communication. L'engagement militant pour le sport adapté contribue à vouloir faire évoluer le regard. C'est le moyen de relever le défi et de répondre aux besoins. La dynamique associative s'inscrit dans l'idée de faire reconnaître les personnes en situation de handicap auprès des différentes instances sportives.

3.5.4 Le Projet Pédagogique de l'Unité d'Enseignement au sein du DAME

L'Unité Pédagogique du DAME La Durance comprend trois axes structurants de réponses aux besoins des jeunes :

- Groupes de réponses aux besoins des jeunes « proche du droit commun » (jeune dont tout ou une grande partie de l'accompagnement est réalisé en « milieu ordinaire »).
- Groupes de réponses aux besoins de jeunes nécessitant des « adaptations particulières ».
- Groupes de réponses aux besoins de jeunes nécessitant une compensation renforcée, avec un accompagnement consolidé (jeunes dont l'accompagnement, au moins sur des périodes temporaires, est réalisé de manière très individualisé).

Le DAME dispose d'une Unité d'Enseignement composée de 3 Enseignantes Spécialisées mise à disposition par l'Education Nationale.

Les objectifs généraux du Projet Pédagogique

L'Unité d'Enseignement du DAME La Durance, accueille des enfants et adolescents déficients intellectuels pour une étape dans leur parcours de formation. Il leur réserve aussi souvent que nécessaire la possibilité de fréquenter un établissement scolaire, à temps partiel ou pour la totalité de la scolarité. Le retour en milieu scolaire ordinaire est envisageable à tout moment, lorsque telle est l'orientation retenue par le projet du jeune.

L'Unité d'Enseignement propose une démarche et des méthodes pédagogiques adaptés aux potentialités cognitives des élèves accueillis et compatibles avec leurs troubles spécifiques. Les enseignements sont définis au regard des enseignements dispensés dans les établissements scolaires de références.

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement permet la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des jeunes accompagnés ; le projet pédagogique de chaque jeune est « partie intégrante » de son projet d'accompagnement au sein du DAME.

Les axes de travail

Le projet pédagogique et les stratégies d'adaptation sont construits à partir des observations de l'équipe pluridisciplinaire et en tenant compte du projet d'accompagnement en lien avec la famille.

Les élèves accueillis manquant d'estime et de confiance en eux, les enseignant(es) s'attachent à instaurer un lien de confiance, à favoriser leur autonomie et à les revaloriser.



Les progressions proposées aux élèves sont adaptées à leur rythme et visent à atteindre les compétences attendues du socle commun en rapport avec leur âge.

Les enseignements sont dispensés en référence aux programmes dispensés en milieu scolaire ordinaire :

- Référence aux programmes et aux thèmes étudiés dans les établissements de référence pour l'acquisition d'une culture commune.
- Rapprochement de chacun des jeunes avec le milieu scolaire ordinaire, pour tous ceux d'entre eux qui peuvent en accepter les contraintes.
- Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, sont développées les compétences sociales et civiques ; le statut d'élève est recherché et le désir d'apprendre développé.
- L'objectif majeur est de faire travailler les élèves au maximum de leurs capacités, dans tous les domaines, afin de favoriser autonomie et insertion professionnelle et citoyenne.
-

Moyens et aides spécifiques

- Groupes de 8 élèves maximum avec possibilité de travail en groupes réduits grâce au fonctionnement en Dispositif (ateliers éducatifs, prise en charge thérapeutique, découverte des ateliers préprofessionnels à partir de 14 ans, activités sportives en lien avec les clubs extérieurs et des collèges ; exemple de partenariat avec la section VTT du collège Itard à ORAISON...).
- Supports pédagogiques adaptés aux difficultés cognitives et aux handicaps spécifiques.
- Pédagogie différenciée.
- Individualisation du travail proposé.
- Utilisation d'outils de manipulation pour favoriser la compréhension.
- Apprentissages en situation à l'extérieur de l'établissement, à la mairie, à la Poste, au supermarché, et utilisation de supports de la vie courante, journaux, horaires de cars, programmes de cinéma.
- Activités en lien avec les ateliers de formation préprofessionnelle.
- Recours aux techniques d'information et de communication.
- Activités extérieures avec les autres écoles : cinéma, théâtre, médiathèque, rencontres sportives, CDI du collège, exemple de partenariat avec l'ULIS Collège Camille Reymond de CHÂTEAU-ARNOUX/SAINT AUBAN.

Configuration des locaux de l'Unité d'Enseignement

Locaux internes ; « Pôle scolaire » au sein du DAME La Durance, détaché de l'espace de vie et de l'espace de soins.

Locaux de plain-pied avec un accès direct ; escalier avec rampe pour y accéder.

3 classes équipées au niveau informatique avec tableau, vidéoprojecteur, ordinateurs fixe et portable, tablettes.

Sont à disposition de l'Unité d'Enseignement : 1 bibliothèque, 1 salle polyvalente, 1 espace « cour de récréation », matériel pédagogique langue française écrite et orale, mathématiques, sciences, représentations du monde, formation de la personne et du citoyen, arts du Cycle 1 au Cycle 4.



En ce qui concerne les activités d'apprentissage

- Rapport au savoir : avoir une posture d'élève, accepter d'apprendre, écouter autrui, exprimer le besoin d'être aidé.
- L'attention : traiter une information ou plusieurs, conserver en mémoire un objectif, stocker des apprentissages.
- Les praxies : coordination globale, praxie, motricité fine.
- La flexibilité mentale : faire des essais, émettre des hypothèses, avoir ou accepter un point de vue différent du sien, faire des inférences.
- La planification : énoncer les différentes étapes pour résoudre une tâche, préparer son matériel, se lancer dans de nouvelles tâches, contrôler et valider son travail.
- L'inhibition : rester centrer sur la tâche, produire une réponse réfléchie et en lien avec le sujet.
- La mémoire de travail : passer d'une tâche à une autre, retenir une consigne.
- Les capacités visuo-spatiales : se repérer dans l'espace de l'UE et du DAME, se repérer sur les supports de travail, situer des objets les uns par rapport aux autres et utiliser les termes adéquats.
- Les capacités d'orientation dans le temps : se repérer dans une journée, une semaine, connaître son emploi du temps, comprendre et utiliser des connecteurs de temps.
- Gnosies : repérer et suivre les lignes du cahier, reconnaître les chiffres et les lettres, reconnaître les objets et leurs formes.

En termes de comportement et de relationnel

- Estime de soi : s'autoriser à se tromper, s'engager et persévérer dans la tâche, reconnaître ses capacités.
- Autonomie affective : travailler seul, avoir un avis, prendre des initiatives, différer son désir.
- Maîtrise de ses émotions : expliquer ses émotions, les contrôler, rester émotionnellement apaisé.
- Relations avec autrui : coopérer et jouer avec autrui, communiquer avec ses camarades ou les adultes, empathie.
- Fonction haptique : accepter d'être touché.
- Perceptions auditives et visuelles : comprendre l'environnement qui nous entoure.
- Communiquer : compréhension et production orale.

3.5.5 Le Projet Thérapeutique

Missions

La mission « soignante » du DAME est fondée sur la transdisciplinarité institutionnelle qui articule les axes éducatif, pédagogique, thérapeutique, social et logistique.

La spécificité de l'équipe thérapeutique s'exprime par une orientation axée sur le soin somatique, psychique ou rééducatif ainsi que sur le soutien au développement notamment dans les sphères de la construction de l'identité, de la communication, de la relation à « l'Autre », du langage et de la motricité.

Organisation et coordination du projet



L'élaboration du projet de soins fait partie intégrante de l'accompagnement proposé aux personnes via leur projet personnalisé, garantissant une réponse adaptée à leurs besoins spécifiques, qu'ils soient médicaux, psychologiques, rééducatifs ou sociaux.

En tenant compte des spécificités de chaque personne, le projet de soins favorise une approche personnalisée qui valorise la singularité, la dignité et le bien-être des personnes accompagnées. En outre, il sert de guide pour l'équipe soignante, permettant une coordination optimale des interventions et une continuité des soins. C'est une véritable promesse d'accompagnement respectueux et attentif à l'épanouissement des enfants et adultes accueillis.

L'organisation des soins est pensée au niveau institutionnel et s'appuie sur une démarche interdisciplinaire qui nécessite une évaluation préalable et inclut un partage des informations en réunion. Ces soins, en individuel ou en groupe, sont intégrés dans l'emploi du temps hebdomadaire et personnalisé de chaque jeune.

Le projet de soins, établi par l'équipe thérapeutique, synthétise les objectifs de soins et les interventions à mettre en place pour répondre aux besoins de santé des personnes accompagnées. En ce sens, une réunion « Soins » est organisée avec tous les professionnels de manière hebdomadaire. Le projet est élaboré en collaboration avec les professionnels de santé, les personnes accompagnées, leurs familles et le cas échéant les partenaires extérieurs. Il prend en compte l'état de santé, de chaque personne, permettant ainsi d'établir un cadre de soins adapté qui est réajusté autant que nécessaire.

Objectifs du projet thérapeutique

En lien avec les différentes équipes professionnelles et les familles, l'équipe thérapeutique contribue à permettre aux jeunes de développer leur capacité d'auto-détermination (capacité à être acteur de leur vie), et de grandir en conscience d'eux-mêmes.

Dans cette continuité, elle soutient la personne accompagnée, dans l'expression de ses émotions, de ses besoins singuliers, de ses attentes, en tenant compte de ses ressources, ses limites et son environnement personnel et professionnel.

Ainsi, le travail peut se concevoir pour partie comme un étayage d'une liberté interne favorisant la capacité à s'autonomiser et à effectuer des choix libres et éclairés.

Bilan, évaluation des suivis

Pour soutenir son autodétermination, chaque année est évaluée avec la personne accompagnée sa volonté de poursuivre ou suspendre son accompagnement. Un bilan de cet accompagnement est réalisé au moment des Projets d'Accompagnement Personnalisé et vient compléter son dossier. En amont, cet écrit est lu et validé avec la personne accompagnée.

Composition de l'équipe thérapeutique

L'énergie du service thérapeutique s'appuie sur des compétences individuelles. L'équipe thérapeutique est composée :

- 1 médecin généraliste conventionné : 0.20 ETP
- 1 médecin psychiatre : 0,20 ETP
- 1 infirmier : 1 ETP



- 3 psychomotriciennes : 2 ETP et 0,25 ETP
 - 1 art-thérapeute : 0,50 ETP
 - 1 médiatrice animale : 1 ETP
 - 1 musicothérapeute clinicien : 0,60 ETP
 - 1 orthophoniste : 1 ETP
 - 4 psychologues :
 - 0,75 ETP principalement sur les services Topaze et SEES,
 - 1 ETP principalement sur le service SIFPRo Saint-Jean et la SIFPRo La Colline,
 - 1 ETP principalement sur le SESSAD 16-25 et le DFE,
 - 0,25 ETP sur le SAP.
-
- Le médecin psychiatre : établit un diagnostic psychiatrique et une prise en charge thérapeutique médicamenteuse ou non. Il participe et coordonne les réunions hebdomadaires de réflexion et de synthèse clinique et institutionnelle avec les thérapeutes de la structure.
Il fait le lien avec les partenaires extérieurs à la structure pour les prises en charge et entre les intervenants éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques ainsi qu'avec la Direction.
 - Le médecin généraliste : Coordonne la partie somatique, il rencontre les jeunes de l'établissement et peut être amené à proposer des suivis individuels. Il peut également réaliser des évaluations diagnostiques, des suivis médicaux...
 - L'infirmier : A un rôle particulier de coordination et de permanence des soins. Il est présent à temps complet sur la structure. Il propose des ateliers de soins dans le domaine de la prévention, l'accès aux soins. Il anime en partenariat avec le CODES 04 un atelier autour de la vie affective et sexuelle. Il prépare les personnes accompagnées aux examens médicaux, assure certaines visites médicales auprès des médecins et gère les médicaments...
 - Les psychomotriciennes : interviennent dans le but d'améliorer les capacités d'adaptation au niveau scolaire, préprofessionnelle et sociale, en traitant le ou les troubles évalués lors du bilan psychomoteur. Les séances (individuelles ou de groupe) se déroulent dans une salle de psychomotricité, salle spécifique, repérée et équipée qui garantit un cadre de confiance.
 - L'orthophoniste : intervient pour des difficultés dans la communication (verbale ou non), le langage oral, le langage écrit dans leurs versants « compréhension » et « expression », les connaissances logico-mathématiques inhérentes au quotidien, certaines compétences transversales nécessaires aux apprentissages, la déglutition. A ce jour, l'ensemble des suivis ne pouvant être assuré certains se font en cabinet libéral sous convention avec l'établissement.
 - Musicothérapeute Clinicien : son travail est de favoriser l'expression et le mieux-être des usagers. Il s'effectue dans le champ des thérapies de soutien et de réadaptation. Ses suivis sont individuels ou en petits groupes.
 - L'art-thérapeute : travaille de manière individuelle ou en groupe par le biais d'une stimulation des capacités créatrices. Sa méthode permet de prendre un temps pour soi, de diminuer sa souffrance psychique et psychosomatique via leur expression, et découvrir de nouveaux possibles et « une habileté à faire avec soi ». L'art brut est un de ses outils.
 - L'intervenante en médiation animale : Cette méthode d'intervention est basée sur les liens bienfaisants entre les animaux et les humains, à des fins préventives, éducatives ou



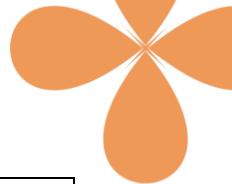
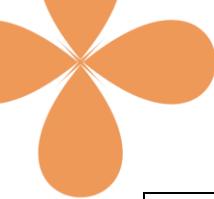
thérapeutiques. Les objectifs sont les suivants : établir et stimuler une communication, assurer un réconfort, renforcer les liens sociaux et renforcer l'estime de soi.

- Les psychologues : travaillent auprès des jeunes accompagnés et leur famille par le biais d'entretien clinique individuel ou de groupes thérapeutiques. Enfin, ils peuvent réaliser des interventions de sensibilisation au handicap auprès des partenaires et des pairs de l'enfant. Au sein des différentes réunions, ils participent à l'identification et l'analyse des besoins des usagers et à l'adaptation des réponses apportées.

3.6 Prestations mises en œuvre selon la grille SERAFIN-PH.

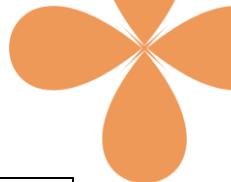
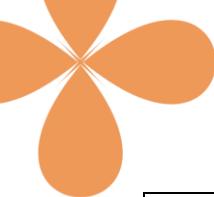
Les objectifs poursuivis et les prestations mises en œuvre au sein du dispositif découlent à la fois des missions imparties réglementairement aux Dispositifs et des besoins des enfants adolescents et jeunes adultes accompagnés et/ou en attente de solution sur le territoire. Le tableau suivant présente la synthèse de ces objectifs et de ces prestations :

MISSIONS IMPARTIES (Art. D312-12 du CASF)	BESOINS SPECIFIQUES (Nomenclature SERAFIN-PH)	OBJECTIFS (En ce qui concerne les effets pour le bénéficiaire)	PRESTATIONS DIRECTES (Nomenclature SERAFIN-PH)	MODALITES D'EVALUATION
PRESTATIONS ET OBJECTIFS EN MATIERE DE SANTE SOMATIQUE ET PSYCHIQUE				
« Surveillance médicale » ; « Soins et rééducations » « Participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du développement intellectuel (TDI) et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1 ».	Besoins en matière de santé somatique ou psychique	<input type="checkbox"/> Observer et écouter les enfants, adolescents et jeunes adultes au niveau de leur état de santé, prévenir et/ou orienter les familles vers d'autres acteurs de santé <input type="checkbox"/> Favoriser la transmission d'informations relatives à la santé <input type="checkbox"/> Proposer un accompagnement thérapeutique en interne et/ou en externe répondant aux besoins de la personne accompagnée	2111 – Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative 2112 – Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués 2113 – Prestations des psychologues y compris à destination des fratries et des aidants	Le nombre de suivis médicaux Satisfaction des enfants et des parents (enquêtes, questionnaires, CVS...) Nombre d'ateliers promotion de la santé, réalisés et le nombre de jeunes y participant. La diversité des thématiques. Nombre de séances avec les psychologues, orthophonistes, psychomotriciennes, pour les jeunes. Nombre d'ateliers thérapeutiques Nombre de bilans (psychomotricité, orthophoniste, neuropsychologue...) Mesure de l'évolution des fonctions cognitives (suivi des bilans, Vineland 2...) Nombre de prestations externes répondant aux besoins des jeunes



				Nombre de comptes rendus rédigés Nombres de rendez-vous avec les familles
PRESTATIONS ET OBJECTIFS EN MATIERE D'AUTONOMIE				
« Autonomie dans les actes de la vie quotidienne »	Besoins en matière d'autonomie	<input type="checkbox"/> Développer, maintenir l'autonomie des enfants, des adolescents, des jeunes adultes dans les actes de la vie quotidienne. <input type="checkbox"/> Développer les compétences des jeunes à être en lien avec les autres de manière adaptée	2211 – Accompagnements pour les actes essentiels 2212 – Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui 2213 – Accompagnement à l'extérieur avec déplacement d'un professionnel pour mettre en œuvre une prestation en matière d'autonomie 2214 – Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Evolution du nombre de jeunes qui prennent les transports en commun, savent confectionner un repas, s'habiller, réaliser leur toilette, seul, ranger leur chambre, faire des courses, se déplacer seul à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, demander des renseignements, gérer un petit budget, etc. Mesure du temps passé dans l'établissement et à l'extérieur. Suivi des fiches d'évènements indésirables Mise en œuvre d'ateliers éducatifs spécifiques (habiletés sociales, groupe de paroles, théâtre, PSE, groupe socialisation...)
PRESTATIONS ET OBJECTIFS EN MATIERE DE PARTICIPATION SOCIALE				
« Accompagnent le développement des personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1, au moyen d'une intervention interdisciplinaire » .	Besoins pour la participation sociale	<input type="checkbox"/> Garantir l'expression des attentes des jeunes et de leurs familles et l'exercice des droits et des libertés des personnes accompagnées	2311 - Accompagnements à l'expression du projet personnalisé 2312 – Accompagnement à l'exercice des droits et liberté	Temps de rencontre individuels auprès des jeunes, des familles, des professionnels Questionnaire satisfaction enfants, parents et partenaires Visites à domicile Réunions PAP Réunions CVS Réunions d'enfants Soutien à la parentalité Groupes fratries Cahier de liaison Journées familles sur thématiques spécifiques (passage à l'âge adulte),





				présentation du dispositif...)
« Promouvoir leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle »	Besoins pour la participation sociale	<input type="checkbox"/> Promouvoir et soutenir l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle de chaque jeune	2331 – Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti 2332 – Accompagnements pour mener sa vie professionnelle 2342 – Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisir 2343 – Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Acquisition de nouvelles compétences à travers différents ateliers mis en place (ateliers préprofessionnels, renforcement scolaire, groupe habiletés sociales, groupe socialisation, participation sport adapté...) Evolution du temps de scolarisation du jeune dans son école de référence Suivi du nombre de stages réalisés en milieu ordinaire et protégé et de la progression à travers l'évaluation des bilans Nombre de sorties sportives et culturelles, projet en lien avec des partenaires et résultats sportifs. Intervention des professionnels pour la prévention du décrochage scolaire (SESSAD 16-25 ans notamment) Temps de rencontre avec les professionnels des écoles et des divers lieux de socialisation Activités extra scolaires et périscolaires Accompagnement des jeunes sur des temps d'occupation libres



4. Partenariats, Stratégie d'ouverture

Pour la Coordination Nationale des Réseaux (CNR) : « Le réseau constitue, à un moment donné, sur un territoire donné, la réponse organisée d'un ensemble de professionnels et/ou de structures, à un ou des problèmes précis, prenant en compte les besoins des individus et les possibilités de la communauté ».

Dans le cadre du Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif, le réseau est constitué de l'ensemble des services, appuis, libéraux, associations et organisations diverses susceptibles d'être mobilisées dans le cadre du projet personnalisé d'un jeune, de manière directe ou indirecte. Afin de trouver des réponses adaptées, le Dispositif pourra ainsi solliciter ce réseau dans un cadre et selon des modalités précises d'intervention (auprès du jeune et/ou des professionnels).

Privilégiant dans la mesure du possible le maintien du jeune dans son environnement, la recherche d'un réseau diversifié de partenaires au plus proche de son lieu de vie habituel constitue un axe important du travail en Dispositif. Le DAME développe un partenariat avec les structures de proximité et construit le projet du jeune avec les acteurs du territoire. L'inclusion ne prend sens que dans un travail partenarial de proximité autour du jeune.

La recherche d'un réseau diversifié de partenaires au plus proche du lieu de vie habituel ou de l'environnement, constitue un axe important du travail du dispositif dans une perspective de lien étroit avec la société. L'inclusion ne prend sens que dans un travail partenarial de proximité autour de la personne accompagnée.

Pour travailler en réseau et élaborer des stratégies de collaboration et de développement avec les partenaires, le DAME se donne plusieurs champs d'action dont certains nécessitent des conventionnements.

A ce jour, nous avons environ 30 partenaires avec lesquels nous conventionnons et évaluons la pertinence lors de réunion bilan au moins une fois par an.

- Santé : le secteur sanitaire, les libéraux (psychologue, orthophoniste, neuropsychologue, ergothérapeute, orthoptiste, psychomotricien, ...), les maisons de santé.
- Scolarité / formation : écoles, collèges, lycées, CFA, MFR, Cap Emploi, Emergence PACA, France Travail.
- Services sociaux et protection de l'enfance : CMS, Aide Sociale à l'Enfance, MECS, lieux de vie, Assistants familiaux, services tutélaires...
- Réseau d'entreprises et d'artisans locaux, ESAT et entreprises adaptées, UDE (Union Départementale des Entreprises) ...
- Association de prévention et d'éducation sanitaire : CODES, Centre de planification...
- Associations de loisirs et socio culturelles : MJE, médiathèques et ludothèques, les clubs sportifs et culturels...
- Intervenants extérieurs pour des activités spécifiques (sportif, culturel, manuel, ...).



- Services publics : Mairies, Communauté d'agglomérations, MDPH, ARS, pompiers, gendarmes, police, musées...

Mais aussi dans le cadre de l'activité de socialisation des personnes accueillies :

- Maison de retraite pour des échanges intergénérationnels.
- Restos du cœur (travail en bénévolat).
- Croix rouge Française (rencontre de différents publics pour une tâche commune).
- Ressourcerie.
- Centre de loisirs.

5. Modalités d'évaluation des prestations proposées aux personnes accompagnées

L'objectif principal de l'évaluation dans le secteur médico-social est d'évaluer les besoins spécifiques de la personne afin de l'accompagner de manière appropriée.

L'évaluation est essentielle dans le projet de la personne accompagnée. Elle permet de mesurer les compétences acquises et assimilées, les progrès réalisés par les jeunes mais aussi les difficultés rencontrées.

L'évaluation est donc un outil précieux pour mesurer l'efficacité du projet et identifier les domaines dans lesquels des ajustements peuvent être nécessaires.

Elle aide également à reconnaître les réussites individuelles en mettant en valeur leurs compétences et leurs progrès. Cela permet de renforcer leur confiance en eux et de les motiver à poursuivre leur développement personnel.

Elle peut porter sur différents aspects, tels que les capacités physiques, cognitives, émotionnelles et sociales de la personne, son autonomie, ses besoins en matière de soins de santé, d'aide à domicile, de réadaptation, etc. Elle peut également prendre en compte l'environnement familial, social et matériel de la personne afin de proposer des recommandations adaptées à sa situation.

L'évaluation se fait en continu au travers de la collecte de plusieurs données. La rédaction de la synthèse des séances permet une analyse approfondie permettant d'identifier les points forts et les améliorations à apporter.

Il est indispensable de proposer et de mettre en place des moyens d'évaluation qui, d'une part, permettent de mesurer l'efficacité des interventions appliquées, du management effectué et du partenariat en fonction des options prédéterminées et des objectifs signifiés. D'autre part, ces évaluations facilitent l'approche et la compréhension de l'évolution des troubles et caractéristiques de la population accompagnée. Il est donc nécessaire d'utiliser ou de créer des outils ou indicateurs institutionnels.

Nous proposons de porter l'évaluation sur quatre domaines : l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes dans leur propre processus d'autodétermination, la famille de par ce qu'elle perçoit de l'accompagnement et de ses relations avec l'établissement, le développement et l'encrage d'actions et projets multi partenariaux, le suivi de l'efficience d'un fonctionnement en dispositif intégrant la nomenclature SERAFIN-PH.



L'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes dans leur propre processus d'autodétermination fait partie des engagements et principes d'action du projet associatif relayé dans une dimension opérationnelle sur le DAME.

Lorsque l'on parle d'autodétermination, il semble toutefois important de définir au préalable le concept théorique ainsi que les trois besoins psychologiques fondamentaux et innés que Deci et Ryan (1985), ont pu identifier.

Les Projets Personnalisés d'Accompagnement (PAP) ainsi que les objectifs qui en découlent, constituent en eux-mêmes des indicateurs d'évaluation permettant de mesurer les moyens mis en place dans le processus d'autodétermination de chacun des jeunes. Il s'agira également d'évaluer l'évolution des projets de groupes (mises à jour régulières), le nombre de passage d'un groupe vers un autre sur une année, d'évaluer les différentes fiches actions pour chaque projet éducatif, les temps partagés au sein d'une école ou d'un collège et sur le dispositif par personne accompagnée, le nombre de stages, visites, embauches sur une année, l'évolution des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes avec un questionnaire d'avantage tourné vers l'autodétermination.

Au niveau des familles, les mises à jour et l'évaluation du questionnaire de satisfaction permettront d'identifier leur rapport sous différents domaines avec le dispositif et de pouvoir formuler des demandes. Les réunions CVS et comptes rendus permettent également d'informer les familles sur le fonctionnement de l'établissement et les orientations stratégiques et de recueillir les expressions et souhaits des jeunes et des familles. Les « samedis familles » (fichiers de présentation selon thème, conventions pour intervention, etc.) permettent de favoriser les rencontres entre l'établissement et les familles sur des thématiques qui les traversent (passage à l'âge adulte, les différentes possibilités après sorties, les dispositifs de droits communs, etc.). Le nombre de rencontres et rendez-vous à l'initiative de l'équipe de direction ou des familles sur différents sujets (embauches, retour de stage, problématiques particulières, modification du PAP, évènements indésirables, etc.) permet également de mesurer la réactivité du dispositif selon les sujets et le lien qu'il entretient avec les familles des personnes accompagnées à travers la possibilité de Visite à Domicile des professionnels du DAME La Durance (éducateurs (trices), psychologues notamment).

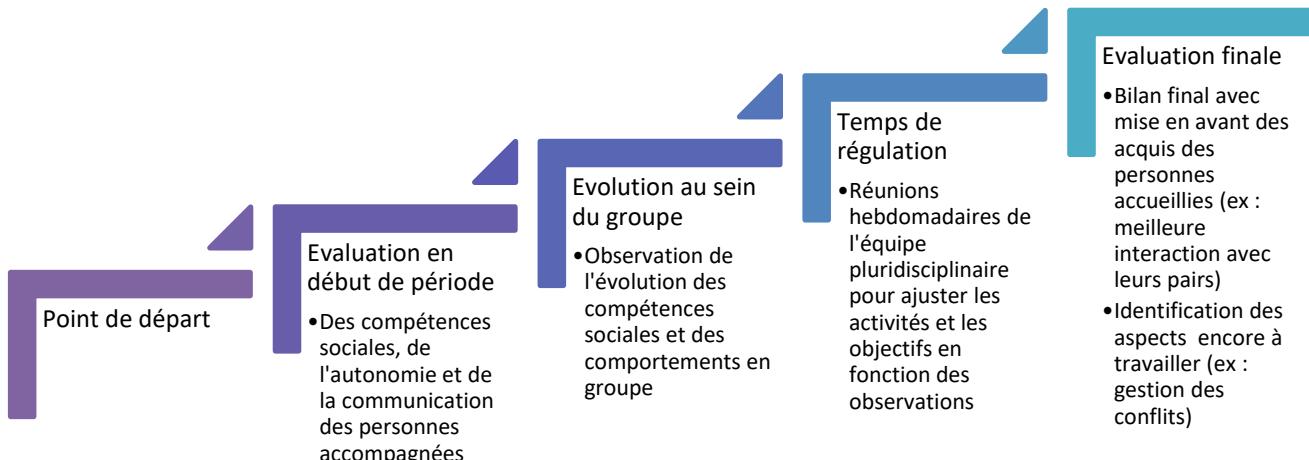
Concernant le développement et l'encrage d'actions et projets multi partenariaux, ceux-ci pourront être évalués par le nombre de conventions établies (de manière générale et par type de structures/praticiens/établissements/associations/entreprises, etc.). Il s'agira également d'évaluer les actions induites par ces conventions, leurs régularités et les impacts directs auprès des personnes accompagnées et de leurs proches.

Concernant le suivi de l'efficience d'un fonctionnement en dispositif intégrant la nomenclature SERAFIN-PH, il s'agira d'évaluer le nombre de prestations, toutes modalités confondues, proposées par personne accompagnée. Il s'agira également de mesurer l'évolution de la liste d'attente, des délais avant admission et de mesurer l'évolution de l'activité. Dans un souci de visibilité, il s'agira d'élaborer un support permettant aux personnes extérieures (professionnels et familles) de visualiser les différentes prestations proposées par le dispositif.



Dispositif d'Évaluation du PAP (Projet Personnalisé d'accompagnement) :

L'évaluation de l'accompagnement se déroule en plusieurs étapes et permet d'établir les besoins spécifiques de chaque personne accompagnée :



6. La sortie du dispositif

Plusieurs situations peuvent se présenter et se déclinent de différentes manières :

- Le jeune s'est inscrit de manière pérenne dans un cursus scolaire et/ou professionnel de droit commun.
Les responsables légaux du jeune peuvent contacter le DAME au sujet de leur enfant dans les 3 ans qui suivent son départ ; inversement le personnel du DAME pourra s'enquérir du devenir du jeune.
- Le jeune est réorienté dans une autre structure médico-sociale.
Le DAME envoie à la nouvelle structure d'accueil une copie du PAP et/ou un bilan de fin d'accompagnement.
Les responsables légaux ont signé lors de l'admission de l'enfant le document intitulé : « autorisation de transmission d'informations thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. »

Code de l'Action Sociale et de la Famille (art. D312-18) :

« L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale.

Cet accompagnement court est poursuivi sur une durée minimum de trois ans ».

Le service de suite et d'accompagnement s'adresse à tout jeune quittant le Dispositif et souhaitant bénéficier d'un accompagnement, limité à 3 ans maximum, conformément à l'article 8 du décret 89-798 du 27/10/89.

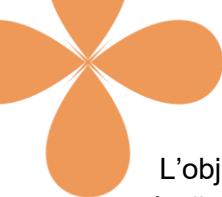
Les missions :

L'aide apportée concerne **l'accès au droit, les démarches d'accès au logement, la recherche d'emploi, le parcours d'études, les démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, le lien avec la famille.**

Les propositions du service sont d'offrir :

- Un **lieu d'écoute et un soutien** ponctuel ou régulier pour aider à préparer l'avenir.
- Un accompagnement dans une **logique d'insertion** (scolaire, professionnelle, sociale...).
- Un **soutien dans les projets de vie**.
- Une aide à la **médiation**.
- Une **sécurisation du parcours**.
- Une continuité du processus d'**autonomisation**.
- Une **orientation** vers les relais spécialisés (Missions locales, Cap Emploi, CCAS, Relais Handicaps, ...).

Le service de suite et d'accompagnement permet de **repérer les relais** potentiels constituant des points d'appuis pour le jeune **dans son environnement**, lui apprendre à s'en servir et l'aider à les utiliser.



L'objectif est d'encourager la personne à **développer son propre réseau**, et non de se substituer à elle.

4 ème partie : EXPRESSION ET PARTICIPATION

1. Expression et participation collectives des personnes accompagnées

1.1 Favoriser et soutenir la participation des personnes accompagnées

Le DAME, reconnaît que chaque personne accompagnée doit pouvoir s'exprimer, être entendue, participer aux décisions qui la concernent, tant individuellement que collectivement, selon ses souhaits et ses capacités.

Les professionnels s'engagent à :

- Écouter les souhaits de la personne accompagnée, même s'ils ne peuvent pas toujours être satisfaits immédiatement,
- Proposer des alternatives explicites lorsque les demandes ne sont pas réalisables,
- Soutenir l'expression des personnes accompagnées peu communicantes, avec des outils adaptés (visuels adaptés, médiation...),
- Mobiliser les proches ou personnes de confiance dans le respect des volontés de la personne accompagnée.

Ce travail favorise la reconnaissance des compétences de la personne, et l'adaptation permanente des modalités d'accompagnement.

Implication des personnes accompagnées dans l'élaboration des documents structurants

La participation des personnes accompagnées ne se limite pas à l'expression de leur vécu quotidien ou à la formulation de demandes individuelles. Elle s'étend également à leur **contribution active aux réflexions collectives**, notamment à travers leur **avis sur les documents structurants**

Dans cet esprit, le DAME veille à **solliciter et prendre en compte l'avis des personnes accompagnées** lors des phases d'élaboration, de mise à jour ou d'évaluation des outils suivants :

- **Le règlement de fonctionnement** : document essentiel qui encadre la vie collective et les règles de fonctionnement du service. Il est important de garantir que ses dispositions soient comprises, acceptables, et respectueuses de la réalité de terrain.
- **Le projet d'établissement** : document stratégique qui définit les orientations, les valeurs et les objectifs du service. Les retours et avis des personnes accompagnées et de leur(s) représentant(s) permettent d'ajuster les axes stratégiques à prioriser.
- **Les supports d'accueil et d'information** (livret d'accueil, charte, notices, etc.) : ces documents sont conçus ou adaptés avec l'appui des personnes accompagnées, en particulier pour vérifier leur **accessibilité linguistique et cognitive**.





Dans une logique de **transparence, de valorisation de la parole** et de respect du droit à la participation, il est restitué un retour sur les prises en compte des avis des personnes accompagnées vis-à-vis de ces outils institutionnels.

1.2 *Conseil de La Vie Sociale*

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se réunit au minimum trois fois par an. Sa consultation est obligatoire pour :

- L'élaboration et modifications du règlement de fonctionnement.
- L'élaboration et modification du projet d'établissement ou de service.

Le CVS peut être consulté pour :

- Organisation intérieure et vie quotidienne.
- Activités, animation socioculturelle, services thérapeutiques.
- Projet de travaux et d'équipements.
- Nature et prix des services rendus.
- Affectations des locaux collectifs.
- Entretien des locaux.
- Relogement en cas de travaux ou de fermeture.
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre participants.
- Toute modification substantielle touchant aux conditions de l'accompagnement.

La composition du CVS et les modalités de son fonctionnement sont détaillées dans la fiche technique envoyée aux représentants légaux.

1.3 *Les réunions d'enfants et d'adolescents*

La réunion d'enfants et d'adolescents est un outil permettant à chacun de prendre part à la vie du groupe pour que sa parole soit entendue et prise en compte.

Les réunions d'enfants et adolescents ont lieu chaque semaine (30mn) et permettent aux jeunes d'échanger avec les éducateurs de leur groupe sur les règles de vie, faire des propositions (sorties, aménagements, décorations, projets weekend, mini séjours...), communiquer sur les informations et l'organisation de la semaine.

Une « boite à idées » a été créée, afin qu'en dehors de cette réunion, les enfants puissent exprimer des suggestions ou questions supplémentaires, qui pourront être rediscutées à la prochaine réunion.

Des professionnels du DAME peuvent également venir discuter autour de leur atelier ou activité et répondre aux questions des enfants à ce sujet.

Durant cette réunion, sont abordés également les sujets qui seront soulevés dans le cadre du CVS.

2. *La garantie des droits*

Garantir les droits des personnes accompagnées constitue un engagement fondamental du DAME la Durance et un socle structurant du projet d'établissement. Cela signifie non seulement respecter les textes législatifs et réglementaires – notamment la loi du 2 janvier 2002, la Charte des droits et libertés de la personne accompagnée, le Règlement Général à la Protection des Données et le



référentiel qualité HAS – mais aussi mettre en œuvre de manière concrète et adaptée les conditions qui permettent à chaque personne d'être reconnue, entendue, informée, protégée et actrice de son parcours.

Dans le cadre de cet engagement, l'APAJH 04 développe une approche fondée sur :

- La reconnaissance de la personne accompagnée comme sujet de droits et de choix ;
- L'adaptation des pratiques professionnelles pour rendre ces droits effectifs au quotidien ;
- La création de conditions concrètes d'accès, d'expression et de participation ;
- L'implication des personnes concernées dans la vie de l'établissement et l'évolution de ses pratiques.

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF), et en cohérence avec les valeurs portées par l'APAJH 04, le DAME la Durance garantit à chaque personne accompagnée la reconnaissance et le respect des **sept droits fondamentaux**, définis par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

1. Le droit à la dignité, à l'intégrité, à la vie privée, à l'intimité et à la sécurité.

Chaque personne doit être protégée contre toute forme de maltraitance ou d'atteinte à sa personne.

2. Le droit au libre choix entre des prestations adaptées.

La personne peut faire des choix en lien avec son projet de vie, en fonction des offres disponibles et de ses besoins.

3. Le droit à un accompagnement individualisé et de qualité.

L'accompagnement tient compte des attentes, des capacités et du rythme de la personne, dans le respect de son projet personnalisé.

4. Le droit à la confidentialité des informations la concernant.

Toute information personnelle est protégée par le secret professionnel et traitée avec discrétion.

5. Le droit à l'accès à l'information.

La personne reçoit une information claire, accessible et loyale sur ses droits, son accompagnement et le fonctionnement de l'établissement.

6. Le droit à la participation.

La personne peut prendre part aux décisions qui la concernent, individuellement et collectivement, avec ou sans l'aide d'un représentant.

7. Le droit à l'exercice des droits civiques et à la citoyenneté.

La personne conserve l'ensemble de ses droits civiques et sociaux et doit pouvoir participer à la vie en société comme tout citoyen.

L'affirmation de ces droits ne se limite pas à leur énoncé : elle implique un travail collectif, permanent et ajusté, au plus près des réalités et des besoins de chaque personne.

Pour concrétiser cette ambition, trois axes prioritaires font l'objet d'un engagement spécifique dans le présent projet :

- Assurer la protection des données personnelles : garantir la confidentialité, la sécurité et le respect du droit à la vie privée dans le traitement des informations.
- Faciliter l'accès aux informations utiles et compréhensibles : permettre à chacun de connaître ses droits, de comprendre son accompagnement, et de faire des choix éclairés.
- Favoriser et soutenir la participation des personnes accompagnées : reconnaître leur place, valoriser leur parole et les impliquer dans les décisions qui les concernent.



Ces trois piliers traduisent notre volonté de construire un accompagnement respectueux, équitable, émancipateur – à l'image des valeurs portées par l'APAJH 04 : citoyenneté, solidarité, autonomie, inclusion.

La loi prévoit également sept **outils réglementaires obligatoires**, mis à disposition des personnes accompagnées afin de leur permettre de connaître, exercer et défendre leurs droits :

1. **Le livret d'accueil.**

Document général d'information remis à chaque personne lors de son admission.

2. **La charte des droits et libertés de la personne accueillie.**

Document de référence annexé au livret d'accueil, affiché dans les établissements, qui pose les droits fondamentaux applicables.

3. **Le contrat de séjour.**

Engagement réciproque entre l'établissement et la personne accompagnée, formalisant les modalités d'accompagnement.

4. **Le règlement de fonctionnement.**

Document précisant les règles de vie collective, les droits et obligations de chacun.

5. **Le projet personnalisé.**

Élaboré avec la personne, il définit ses objectifs, ses besoins, ses attentes, et les modalités de son accompagnement.

6. **L'information sur la personne qualifiée.**

Interlocuteur externe pouvant être saisi pour aider à faire valoir les droits de la personne accompagnée en cas de litige ou de difficulté.

7. **Le conseil de la vie sociale (CVS) ou autres formes de participation.**

Instance de représentation collective permettant aux usagers, familles et représentants de participer à la vie de l'établissement.

Ces outils ne sont pas de simples documents administratifs : ils sont pensés comme **des leviers de respect, d'expression, d'information et de participation** et sont régulièrement réévalués pour en garantir l'accessibilité et l'utilité réelle. Le DAME veille à ce que chacun de ces documents soit **présenté, expliqué, actualisé et utilisé** de manière adaptée par les professionnels.

1. Les ressources humaines

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme (Annexe)

1.1.2 Modalités de fonctionnement de l'organisation

1.1.2.1 Réunion Générale

La réunion générale permet la transmission des informations provenant de l'Association, du DAME et des autres pôles mais aussi une information sur les évolutions du secteur (réglementation, procédures...).

Aussi une à deux fois par an, cette réunion permet d'aborder certaines thématiques en lien avec l'institution. La Direction Générale et des représentants des administrateurs sont présents.

La présence de tous les professionnels du dispositif est requise.

1122 Réunion Direction

Animée par le Directeur, hebdomadaire, elle regroupe le Directeur Adjoint, les Chefs de Service Éducatif

Les réunions se structurent en deux modèles : organisation et accompagnement des jeunes. Elle concerne l'organisation générale de l'établissement

Y sont débattues les questions suivantes :

Suivi éducatif ou organisationnel nécessitant un accompagnement plus intensif au cas par cas, futures admissions, situations particulières, informations générales, directives associatives, validation des différents projets proposés par les professionnels (éducatif, sportif, culturels, professionnels...)

1.1.2.3 Réunion des équipes éducatives

Ces réunions hebdomadaires ont pour vocation :

- De permettre la préparation du planning hebdomadaire d'activités de chaque jeune.
 - De permettre l'échange sur les spécificités des accompagnements et préparer les Projets d'Accompagnement Personnalisés.
 - L'aspect organisationnel.



1.1.2.4 Réunions d'information à destination des parents

Elles ont pour objet d'aborder des thèmes ou des questions spécifiques et de leur permettre de poser les questions qu'ils souhaitent. Ces réunions constituent un temps de rencontre entre l'institution et les familles. Elles ont lieu sur un samedi matin deux à trois fois par an.

1.1.2.5 Réunion pluridisciplinaire

L'objectif de cette réunion est de procéder à une réflexion approfondie sur la situation d'un jeune. Elle peut aussi porter sur la manière d'intervenir avec une famille, un parent ; soit dans le rapport que la famille ou le parent entretient avec son enfant, avec le handicap de son enfant ou bien encore comment cette famille ou ce parent envisage l'accompagnement éducatif de son enfant.

L'objectif est d'apporter aux différents professionnels un étayage, et des conseils pour leurs accompagnements au quotidien.

1.1.2.6 Réunions d'Analyse de la Pratique Professionnelle

Elles ont lieu mensuellement et sont animées par un intervenant extérieur à l'Association APAJH 04.

Ces réunions sont organisées de manière à ce que chaque professionnel puisse avoir un temps dédié de réflexion autour de sa pratique professionnelle dans un cadre confidentiel.

1.1.2.7 Réunion soins

Lors de cette réunion hebdomadaire, sont discutés les nouvelles demandes d'accompagnements thérapeutiques, le suivi des jeunes en cours.

Un travail à partir de cas pratiques amenés par les professionnels permet à l'équipe animée par le Médecin Psychiatre de réfléchir sur les axes de travail thérapeutiques.

1.1.2.8 Réunion des services généraux et administratifs

Tous les deux mois, elle concerne les personnels d'entretien, les personnels de service, les chauffeurs, les secrétaires. Y sont abordés l'organisation des transports, les travaux à venir, l'entretien des locaux, l'organisation administrative, les problématiques spécifiques.

1.2 Gestion des ressources humaines

La politique des Ressources Humaines a pour ambition de soutenir la qualité de l'accompagnement des usagers en veillant au développement et à l'épanouissement professionnel de chaque collaborateur. Cette politique repose sur six axes majeurs qui s'articulent autour d'une approche globale et intégrée de la gestion des ressources humaines.

1.2.1 Politique de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail constituent un axe stratégique majeur de notre projet associatif et de notre projet d'établissement. Conformément à l'accord de méthode conclu au sein de l'association, nous affirmons notre volonté de promouvoir un environnement de travail sain, sûr et porteur de sens, en lien direct avec la prévention des risques professionnels et la sécurité au travail.



Notre démarche s'appuie sur une gouvernance partagée, associant les représentants des salariés et la direction dans un comité de pilotage dédié, garantissant une approche participative et progressive.

Elle vise à :

- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels en leur donnant la possibilité d'exprimer et d'agir sur leur travail.
- Renforcer la coopération et la qualité des relations de travail.
- Accompagner l'évolution des métiers et des organisations.
- Contribuer à la santé, au bien-être et à la fidélisation des équipes tout en soutenant la performance globale de l'établissement.

Engagée dans la durée, la QVCT constitue ainsi un levier essentiel pour conjuguer bien-être au travail, qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et responsabilité sociale de notre association.

1.2.2 Politique de gestion des compétences

L'établissement met en œuvre une politique de gestion des compétences visant à identifier, développer et valoriser les savoir-faire individuels et collectifs, en cohérence avec les besoins et attentes des usagers.

Dans ce cadre, l'établissement :

- Cartographie les compétences à partir de l'organigramme, des fiches de poste et des missions associées, afin de mettre en adéquation les ressources humaines avec les besoins identifiés.
- Réalise des entretiens professionnels réguliers pour évaluer les compétences, identifier les besoins en formation et accompagner les projets professionnels.
- Assure une veille sur les évolutions des métiers du secteur médico-social, afin d'anticiper les besoins en compétences.

1.2.3 Politique de recrutement

Le recrutement est le premier maillon de l'intégration au sein de nos établissements. Il doit permettre d'attirer et de fidéliser des professionnels qualifiés et engagés, en adéquation avec les valeurs de l'établissement. Nos actions prioritaires sont :

- La diversification des canaux pour toucher des profils variés.
- La structuration d'un processus de recrutement transparent et équitable (diffusion des offres – entretiens).
- Le parcours d'intégration de qualité pour les nouveaux arrivants (journée d'accueil, Kit RH dans logiciel dédié...).

1.2.4 Politique de formation

La formation est un levier essentiel de l'amélioration continue de nos pratiques. Notre objectif est de garantir à chaque collaborateur l'accès aux formations nécessaires.

Nous veillons à ce que chaque salarié bénéficie d'un entretien professionnel tous les deux ans. Tous les six ans, un bilan est réalisé afin de vérifier que le salarié a bien eu ses entretiens, a suivi au



moins une formation, et a connu une progression professionnelle ou salariale et/ou acquis une certification. »

Cela se traduit par :

- Une note de d'orientation annuelle qui vise à donner les principales orientations de la formation professionnelle au sein de l'APAJH 04 pour l'année à venir et qui motive la déclinaison du plan de développement des compétences proposé
- Un plan de développement des compétences annuel en adéquation avec les objectifs stratégiques déclinés dans la note.
- Priorisation des formations en lien avec les objectifs stratégiques.
- Accompagnement des initiatives individuelles de formation.

1.2.5 Politique de gestion des temps

Une gestion des temps de travail efficiente et respectueuse des besoins des équipes est primordiale pour garantir la continuité du service et le bien-être des salariés.

Nous nous engageons à :

- Veiller à la bonne application de l'accord d'annualisation et optimiser la planification et le suivi des emplois du temps pour assurer une couverture adéquate des services (OCTIME).
- Garantir la transparence et l'équité dans la gestion des plannings et des congés.

1.2.6 L'importance du dialogue social

Le dialogue social est un principe essentiel de notre politique RH. Il reflète notre volonté d'une gouvernance participative et transparente.

- **Une culture de la concertation** : échanges réguliers à travers les instances représentatives (CSE, NAO, droit d'expression).
- **Un outil d'amélioration** : il permet d'identifier les besoins, de construire des solutions et d'améliorer les conditions de travail.
- **Un atout pour la qualité de l'accompagnement** : le bien-être des professionnels favorise directement la qualité de l'accompagnement des usagers.
- **Mises en œuvre concrètes récentes :**
 - Mise à jour du règlement intérieur (01/2024) incluant la protection des lanceurs d'alerte, la levée du secret professionnel et les nouvelles définitions du harcèlement.
 - Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) avec des accords récents sur la mise en place du télétravail, le droit d'expression des salariés, le congé proche aidant, l'extension de droit à CT, la Qualité de Vie au Travail, l'aménagement du temps de travail (2022-2023-2024-2025).
 - Mise à jour de la charte "droit à la déconnexion".
 - Versement d'une prime de partage de la valeur (PPV) pour l'ensemble des salariés (2023 et 2024).
 - Régularisation et versement du Ségur en juillet 2024.
 - Création d'une charte "lanceur d'alerte" et d'une boîte dédiée.
 - Nomination d'un référent lanceur d'alerte.
 - Mise à jour du document unique de délégation de Direction générale et création d'une nouvelle délégation de pouvoirs.



2. La démarche qualité et sécurité

2.1 Une démarche qualité coordonnée

La démarche qualité dans le secteur médico-social est essentielle pour satisfaire les besoins des personnes accompagnées. L'objectif principal est d'améliorer la satisfaction des personnes accompagnées grâce à une progression continue. Dans ce contexte, la démarche qualité est considérée comme un axe stratégique transversal et une culture commune.

La démarche qualité est composée de deux éléments clés :

- L'évaluation interne : C'est une évaluation réalisée par l'établissement ou le service lui-même. Elle repose sur une analyse de ses activités, prestations et procédures.
- L'évaluation externe : C'est une évaluation réalisée par un organisme extérieur habilité. Elle permet de vérifier la qualité des prestations et activités de l'établissement ou du service.

Dans le passé, l'évaluation interne était obligatoire tous les cinq ans, tandis que l'évaluation externe était obligatoire pour obtenir l'autorisation de fonctionnement. Aujourd'hui, l'évaluation interne est remplacée par une autoévaluation volontaire et encouragée par la Haute Autorité de Santé.

Les enjeux de la démarche évaluative sont majeurs pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Ils doivent s'efforcer de créer une dynamique qualité qui soit intégrée à leurs projets et dispositifs existants. Pour cela, ils doivent maîtriser les éléments suivants :

- Les projets et dispositifs existants.
- Les indicateurs et recommandations de bonnes pratiques.
- Les procédures et procédures qualité.
- Les résultats de l'évaluation externe.

La maîtrise de ces éléments est indispensable pour répondre aux exigences légales et impulser une véritable culture de la qualité. La démarche évaluative des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) mise en place par la loi 2002-2 du 2 janvier 2022 fait l'objet de plusieurs articles dédiés dans le code de l'Action Sociale et des Familles sur les modalités et les conditions de la démarche.

Répondre aux enjeux du nouveau cadre évaluatif dans une dynamique collective

Dans le cadre du CPOM 2023-2028 signé avec l'ARS PACA, l'APAJH 04 souhaite inscrire l'ensemble de ses établissements et services dans une dynamique d'harmonisation et de consolidation de sa démarche qualité. Celle-ci est présente et vivante au sein des établissements et nécessite une plus grande cohérence des outils de la qualité et des procédures mises en œuvre. Cette mise en cohérence a pour objectif d'assurer une réponse optimale notamment aux 18 critères impératifs du nouveau cadre évaluatif entré en vigueur (Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 et décret modificatif du 26 avril 2022 – article D312-204 CASF).



La dynamique évaluative contribue également à la mise en œuvre effective du droit de la personne accompagnée, à une prise en charge et à un accompagnement de qualité, adaptés à ses besoins. L'évaluation doit par ailleurs permettre d'apprécier la capacité de l'établissement ou du service concerné à réaliser les missions qui lui sont confiées ainsi que la qualité de ses activités au regard de son autorisation.

Les articulations entre évaluation interne (ou autoévaluation) et évaluation externe se renouvellent dans ce cadre, redéfinissant les temporalités, les acteurs et les méthodes mobilisées.

Ainsi, le nouveau dispositif d'évaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS) s'appuie désormais sur un référentiel national unique, commun à tous les ESSMS et auquel s'ajoutent les spécificités de leurs missions.

Cette profonde mutation de la démarche évaluative implique une connaissance actualisée et aiguisée des nouveaux enjeux de l'évaluation. Les outils mobilisés pour suivre cette démarche qualité comprennent notamment :

- Une veille documentaire et réglementaire continue.
- La participation des personnes accompagnées par les ESSMS selon des modalités adaptées à leur souhait et leur capacité (enquêtes de satisfaction, échanges recueillis au sein des CVS, analyse des plaintes et réclamations etc.).
- Des audits internes.
- L'analyse de situations à risques (DUERP, cartographie des risques de maltraitance etc.).
- L'analyse et le traitement des évènements indésirables.

La qualité étant également liée à la responsabilité sociale et environnementale, l'APAJH 04 inscrit sa démarche qualité dans une approche écoresponsable avec le déploiement d'un plan d'action RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) prenant en compte notamment la réduction des impacts environnementaux, la qualité de vie au travail, etc.).

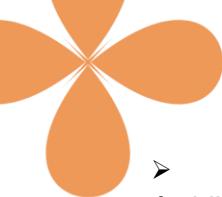
Enfin, la gestion des risques est un volet structurant de cette démarche : un dispositif de prévention, d'évaluation et de traitement des risques est en place, articulé autour d'une démarche d'amélioration continue.

La qualité s'incarne aussi dans les pratiques quotidiennes, à travers des postures professionnelles bienveillantes, éthiques et respectueuses des droits des personnes. Des temps de partage et d'analyse collective, comme les retours d'expériences, les réunions de service ou les analyses de pratiques, sont régulièrement organisés pour soutenir cette dynamique de qualité.

AGEVAL, logiciel de la qualité choisi par l'APAJH04, est un outil de pilotage partagé à tous les professionnels de l'association et accessible (GED, Déclaration des évènements indésirables et des plaintes et réclamations) facilitent l'appropriation et le suivi des engagements qualité dans chaque établissement.

Principes généraux animant la démarche qualité à l'APAJH 04

Ainsi et dans cette optique préparatoire, la démarche d'amélioration continue de l'APAJH 04 répond à cinq grands principes généraux :



- La progression : s'appuyer sur les évaluations internes et externes déjà réalisées dans les établissements.
- Le croisement des regards : intégrer le fait que l'évaluation a vocation à interroger non seulement les professionnels, mais aussi les personnes accompagnées, les aidants familiaux, et, le cas échéant, les partenaires et les administrateurs concernés, comme le précise la recommandation de l'ANESM sur l'évaluation interne.
- La globalité : prendre en compte toutes les recommandations de bonnes pratiques publiées, dans leur diversité.
- Une démarche intégrée pluriannuelle : avoir une démarche économique en moyens, facile d'utilisation par les équipes de direction, tout en permettant l'intégration des différents plans d'actions (CPOM, projet associatif, projet d'établissement, gestion des risques, etc.).
- La transversalité et l'intégrité : en intégrant des références communes des établissements à travers une Commission Qualité

L'instauration d'une Commission Qualité dédiée au volet évaluatif des ESSMS participe à cette dynamique collective et permet d'apporter une synergie dans les différentes actions menées pour et au profit de la qualité des ESSMS. Un règlement de fonctionnement définit les règles permanentes d'organisation et de fonctionnement de la Commission Qualité.

La Commission Qualité est chargée de piloter la démarche qualité dans sa globalité. Ses missions incluent l'élaboration et la validation des outils et méthodes d'évaluation, le suivi des échéances, la veille juridique, la gestion des appels d'offres pour l'évaluation externe, la gestion des procédures contradictoires, l'examen des difficultés, la proposition et la diffusion des rapports d'évaluation, ainsi que la validation du suivi des plans d'amélioration continue. Cette commission rassemble notamment les membres du bureau, la direction générale et le chargé qualité au niveau associatif, les directeurs de pôles et les référents qualité de chaque ESSMS.

Par ailleurs, des comités de suivi de la qualité sont définis dans chaque ESSMS. Ils élaborent les outils d'évaluation spécifiques, pilotent les évaluations et les plans d'amélioration continue, assurent leur suivi annuel, et rendent compte de leurs travaux à la commission qualité. Ces comités sont animés par les directeurs de pôles et composés de cadres, référents qualité, salariés volontaires aux fonctions pluridisciplinaires. Le chargé qualité rattachée à la direction générale peut, sur demande des directions d'ESSMS, participer aux réunions des comités opérationnels pour apporter son appui.

Les référents qualité, volontaires et nommés par la direction de pôle pour deux ans renouvelables, jouent un rôle clé dans l'animation, le suivi et la mise à jour des plans qualité, la veille réglementaire et la diffusion des informations relatives à la démarche.

Cette organisation garantit une dynamique collective et coordonnée pour faire vivre la démarche qualité dans tous les établissements et services de l'APAJH 04.

3. La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques.

3.1 Sécurité des biens et des personnes.

Les modalités d'accompagnements sont adaptées pour permettre la mise en œuvre de la sécurité des enfants et des jeunes.



L'établissement répond à ses obligations en matière d'accueil de public (ERP) et veille à assurer la sécurité des biens et des personnes en organisant régulièrement des contrôles et des visites de conformité, la maintenance pour ce qui concerne les locaux et le matériel. Ces visites sont consignées dans le registre de sécurité. Le règlement de fonctionnement reprend également les modalités d'accès aux services.

3.1.1 La politique de gestion des risques

L'APAJH04 développe une politique de gestion des risques structurée, intégrée et évolutive, centrée sur la sécurité, les droits et la qualité de vie des personnes accompagnées, ainsi que sur la responsabilité des équipes et la résilience de l'organisation. Cette politique s'inscrit pleinement dans la dynamique qualité portée par l'association, en lien avec le référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) et les exigences du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

La démarche adoptée repose sur une approche préventive et participative, visant à anticiper les risques professionnels, organisationnels et médico-sociaux, à recueillir et traiter efficacement les alertes, incidents, plaintes ou événements indésirables, à garantir la continuité d'activité en cas de crise, et à favoriser l'amélioration continue des pratiques.

Cette gestion rigoureuse des risques s'appuie sur une méthodologie structurée comprenant l'identification, l'évaluation, la priorisation et la maîtrise des risques. Le suivi s'effectue à travers des indicateurs pertinents, une révision régulière des évaluations, ainsi que l'analyse approfondie des incidents afin d'adapter en permanence les mesures de prévention et de protection.

Par ailleurs, l'utilisation d'outils numériques adaptés, tels que le logiciel qualité AGEVAL, et l'implication active de tous les professionnels dans cette démarche, en font un levier opérationnel majeur. La gouvernance de cette politique mobilise la direction, les équipes pluridisciplinaires, les instances consultatives comme le Conseil de la Vie Sociale, ainsi que les partenaires externes, garantissant ainsi une démarche collective et cohérente.

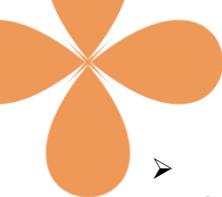
Enfin, cette politique contribue à renforcer la sécurité, le bien-être et la qualité de vie des personnes accompagnées, tout en assurant la pérennité et la résilience des établissements et services médico-sociaux gérés par l'APAJH04.

3.1.1.1 La gestion des plaintes et réclamations

Le DAME reconnaît à toute personne accompagnée – ou à son représentant – le droit d'exprimer une plainte ou une réclamation. Ce droit est un levier essentiel de reconnaissance, d'écoute et d'amélioration continue.

Conformément à la procédure interne « *gestion des plaintes et réclamations* », toute plainte, écrite ou verbale, est :

- Recueillie et enregistrée par un professionnel ou la direction
- Saisie dans le module “Déclarations” du logiciel AGEVAL, garantissant traçabilité, confidentialité et suivi
- Analysée avec rigueur par la direction avec appui de la cellule de crise spécifique,
- Traitée dans un délai maximal d'un mois, avec réponse écrite, argumentée, claire et respectueuse



- Archivée dans le dossier de la personne avec l'ensemble des éléments (courriers, entretiens, synthèses...)

Un accusé de réception est systématiquement transmis au plaignant, sauf si une réponse immédiate est apportée.

Les plaintes ou réclamations sont analysées collectivement et alimentent les bilans annuels, présentés au Conseil de la Vie Sociale (CVS). Elles permettent d'identifier des points de vigilance, de corriger des dysfonctionnements, ou de faire évoluer les pratiques et documents de référence.

L'établissement valorise une culture positive de la réclamation, perçue non comme un échec, mais comme une opportunité d'amélioration et un marqueur de confiance des personnes accompagnées dans le dispositif.

3.1.1.2 *Le traitement et l'analyse des évènements indésirables*

La déclaration et l'analyse des événements indésirables (incidents, dysfonctionnements, risques avérés ou évités...) sont essentielles à la sécurisation des parcours et à la qualité des accompagnements.

Conformément à la procédure interne « Signalement des événements indésirables », toute situation à risque, quelle que soit sa gravité, doit être signalée **sans délai** via le module « Déclarations » du logiciel AGEVAL, par un professionnel ou par la direction.

Cette déclaration est ensuite :

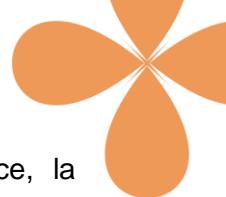
- **Analysée par la direction**, avec l'appui de la cellule de crise spécifique.
- **Suivie d'une enquête interne** ou d'une **réunion d'équipe**, si nécessaire, afin de comprendre les causes, les circonstances et d'identifier les points d'amélioration.
- **Associée à un plan d'actions correctives ou préventives**, précisant le responsable de mise en œuvre et le délai de réalisation.

En cas **d'événement grave** ou de risque majeur pour la santé, la sécurité ou la dignité des personnes, la direction se mobilise immédiatement, avec pour objectif prioritaire la **mise en sécurité des personnes concernées**.

Dans ce cadre, et conformément aux obligations réglementaires et à la procédure associative, elle procède également aux **signalements externes** :

- **ARS** (Agence Régionale de Santé) pour les événements indésirables graves.
- **Procureur de la République** en cas de suspicion ou de faits avérés de nature pénale (maltraitance, violences, infractions...).
- Autres autorités ou organismes compétents selon la nature de l'événement et les textes en vigueur.

Ces signalements sont réalisés **dans les délais prescrits** (immédiat ou sous 24 heures pour les situations urgentes), et tracés dans AGEVAL pour assurer un suivi.



Le DAME, promeut une culture du signalement **non punitive**, basée sur la confiance, la responsabilisation et l'apprentissage collectif. Chaque professionnel est encouragé à déclarer toute situation à risque ou événement indésirable, afin de contribuer activement à la **prévention et à la réduction des risques**.

Avec l'appui du logiciel AGEVAL, une analyse annuelle des « plaintes et réclamations » et des « événements indésirables » est réalisée et présentée aux instances compétentes, notamment la Commission qualité, le Conseil d'administration, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) et le Comité Social et Économique (CSE).

En 2024, l'APAJH04 a élaboré et adopté une charte interne de recueil des signalements des lanceurs d'alerte, destinée à protéger et accompagner les personnes souhaitant signaler des situations à risques ou des dysfonctionnements. Le référent nommé est chargé d'accompagner et traiter ces signalements en toute confidentialité, assurant la protection du lanceur d'alerte contre toute forme de représailles, conformément à la loi. Cette charte est accessible publiquement sur le site internet de l'association, communiquée aux nouveaux salariés dans les documentations des ressources humaines et une information figure dans le livret d'accueil des personnes accompagnées afin d'en assurer une large diffusion et la compréhension de ses principes.

3.1.1.3 Le Plan de Continuité d'Activité et la gestion de crises

Le DAME dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui identifie les activités critiques à maintenir ainsi que les modalités de fonctionnement adaptées en cas de crise (pandémie, rupture technique, catastrophe naturelle, cyberattaque, etc.). Ce PCA définit notamment les scénarios anticipés et leurs impacts potentiels, les missions prioritaires et les ressources nécessaires, les organisations de remplacement (telles que télétravail, astreinte, mutualisation), les circuits de décision ainsi que les procédures de gestion de crise, sans oublier les moyens de communication interne et externe en situation dégradée.

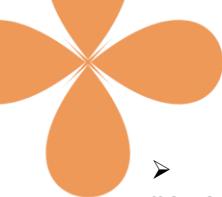
Des exercices et simulations, notamment des exercices d'évacuation incendie, sont régulièrement organisés pour tester la réactivité, la coordination des équipes et la bonne application des consignes de sécurité. Ces exercices font partie intégrante de la politique de prévention des risques, appuyée par la tenue rigoureuse des registres de sécurité, qui permettent de tracer les actions de contrôle, de maintenance et de formation relatives à la sécurité incendie, électrique, sanitaire et environnementale.

Après chaque activation du PCA, un questionnaire d'évaluation est renseigné par les professionnels afin d'alimenter une démarche d'amélioration continue. Le PCA fera l'objet d'une mise à jour annuelle déjà programmée dans le plan d'action qualité du logiciel AGEVAL, garantissant son adaptation constante aux évolutions du contexte.

Dans le cadre de sa démarche globale de gestion des risques, l'APAJH04 s'appuie également sur plusieurs dispositifs réglementaires et opérationnels essentiels, notamment le Plan Bleu et le Plan de Secours d'Urgence (PSE), qui encadrent la gestion des crises, la mobilisation des moyens et la protection des personnes dans les établissements médico-sociaux.

Le PCA, cœur de la préparation à la gestion des situations exceptionnelles, est complété par divers documents spécifiques visant à identifier, analyser et prévenir les risques, notamment :





- Le Document d'Analyse des Risques Électriques (DARECS), qui vise à prévenir les incidents liés à l'électricité.
- Le Document d'Analyse des Risques Divers Établis (DARDE), qui recense d'autres risques techniques ou environnementaux propres à chaque établissement.
- Le Document d'Analyse des Risques liés aux Maladies et Risques Infectieux (DAMRI), qui évalue les risques infectieux et définit les mesures de prévention et de contrôle sanitaire.

Ces outils et dispositifs sont conçus pour assurer une réponse adaptée et coordonnée face à toute situation d'urgence, en lien étroit avec les autorités sanitaires, préfectorales et les services de secours. L'APAJH04 veille à la mise à jour régulière de ces documents, ainsi qu'à la formation continue de ses équipes, afin de garantir la sécurité optimale des personnes accompagnées et des professionnels.

3.1.1.4 La cartographie des risques de maltraitance

Le DAME dispose d'une **cartographie des risques de maltraitance** qui recense, analyse et hiérarchise les situations potentiellement à risque pour les personnes accompagnées. Cette cartographie a été coconstruite en réunions d'équipe pluridisciplinaire. Elle a été élaborée à partir des retours d'expérience, de l'analyse des événements indésirables et des plaintes et réclamations. Elle permet d'identifier les points de vigilance et de définir des actions de prévention ciblées. Elle est intégrée à la démarche qualité et à la politique de prévention de la maltraitance, et fait l'objet d'une présentation périodique aux instances internes telle que la commission qualité.

La cartographie des risques de maltraitance a conduit à l'élaboration d'un plan d'action spécifique, qui sera déployé en parallèle du plan d'action issu des auto-évaluations et des futures évaluations externes, afin de renforcer la prévention et la gestion de ces risques de manière coordonnée.

3.1.1.5 Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et Programme Annuel de Prévention (PAPRIPACT)

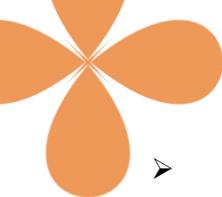
Conformément aux obligations réglementaires, le DAME élabore et met à jour chaque année le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document recense l'ensemble des risques auxquels les professionnels peuvent être exposés dans le cadre de leurs missions, évalue leur gravité et leur probabilité, et propose des mesures de prévention adaptées.

L'élaboration et la mise à jour du DUERP s'appuient sur l'analyse des situations de travail, les retours des équipes, les données issues des déclarations d'événements indésirables, ainsi que sur les observations réalisées lors des visites et audits internes.

Le DUERP est un outil de pilotage central dans la politique de santé, sécurité et qualité de vie au travail. Il est présenté et discuté chaque année en instance représentative du personnel, et ses actions de prévention sont suivies par la direction en lien avec le Comité Social et Économique (CSE) et, le cas échéant, le référent santé-sécurité.

Le DUERP sert de fondement à l'élaboration du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT). Ce programme, obligatoire, définit de manière concrète et chiffrée les actions de prévention qui seront mises en œuvre au cours de l'année.

Le PAPRIPACT est la feuille de route stratégique qui détaille les mesures de prévention identifiées dans le DUERP, en y associant :



- Les objectifs à atteindre.
- Les ressources allouées (financières, matérielles, humaines).
- Un calendrier de mise en œuvre.
- Les indicateurs de suivi pour mesurer l'efficacité des actions.

Ce programme est une expression de l'engagement du DAME en faveur de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs. Il est présenté et fait l'objet d'une consultation du Comité Social et Économique (CSE). Les actions qui y figurent sont régulièrement évaluées pour s'assurer de leur pertinence et de leur impact sur l'amélioration des conditions de travail et la réduction des risques. Le PAPRIPACT constitue ainsi un levier d'action essentiel pour transformer les constats du DUERP en actions concrètes et mesurables.

3.1.1.6 *Références mise en place*

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, l'association a mis en place les référents suivants formés et nommés :

- 1 Référent harcèlement et agissements sexistes.
- 1 Référente harcèlement moral.
- 2 Référents qualité de vie et conditions de travail.
- 1 Référent santé et sécurité au travail.
- 1 Référente pour les signalements émis par les lanceurs d'alerte.
- 1 Référente Handicap.
- 2 Référentes « Bientraitance ».

4. Les fonctions logistiques

On désigne par « maintenance » les actions professionnelles qui ont pour objectif l'entretien des locaux au quotidien.

Sont impliqués dans ces fonctions logistiques les personnels d'entretien, les personnels de service, les chauffeurs. Ces personnels participent aux missions du DAME ; ils ont une place essentielle dans la vie quotidienne de l'enfant. Il ne s'agit pas d'une équipe qui fonctionne en parallèle du dispositif d'accompagnement, mais qui en fait partie intégrante.

L'institution prend en compte et organise : réparations, ménage, mise en œuvre de protocoles en matière d'hygiène.

Les professionnels concernés sont dans une attitude de veille et réactifs en cas d'urgence.

Des contrats d'entretiens et de maintenance sont souscrits auprès d'organismes agréés et d'entreprises qui effectuent les opérations de maintenance et de contrôles concernant la sécurité dans différents domaines (alarmes incendie, extincteurs, ascenseur, maintenance électrique...) avec inscription sur le registre de sécurité.

4.1 *Les transports.*

Le DAME assure les transports des enfants et adolescents accompagnés suivant leurs emplois du temps. Chaque jour et suivant les présences et les lieux fréquentés, une tournée est organisée sur Manosque et ses environs, sur Sisteron et ses environs et sur Digne Les Bains et ses environs. Toutefois et au vu de l'éloignement géographique de certains jeunes accompagnés, le Dispositif fait également appel à des prestataires externes (taxis) pour assurer certains transports au quotidien.



Les transports en commun sont utilisés pour les adolescents et jeunes adultes dans la mesure du possible.

Le DAME possède une flotte de véhicules (5-7-9 places) au nombre de 17.

4.2 *Les Agents de service Intérieur et surveillants de nuit.*

Compte-tenu de l'importance de l'accompagnement de l'enfant, en internat et semi internat, l'intérêt de la présence du personnel de service mérite d'être souligné.

Les agents de service intérieur :

Assurent l'entretien des locaux, du mobilier, du matériel en respectant les règles d'hygiène et de sécurité très strictes définies par des protocoles. Ils ont la capacité à prendre en compte le contexte spécifique du handicap de par la présence des personnes accompagnées, tout en accomplissant une tâche technique.

Les surveillants de nuit qualifiés :

Leur mission principale consiste à permettre aux jeunes accueillis d'avoir le meilleur temps de repos possible durant la nuit. Ils sont les garants de la sécurité des résidents, des locaux et des biens. Ils assurent une veille active des personnes, en tenant compte des informations recueillies à la prise de poste. Ils sont en capacité d'accompagner les personnes tout en respectant leur intimité. Ils gèrent les situations d'urgence et de tension et alertent le cadre de permanence, les services d'urgence (pompiers, gendarmerie...) dès que nécessaire.

4.3 Les personnels administratifs

Ce sont de véritables personnes ressources. Rouages très importants du DAME, elles assurent l'accueil physique et téléphonique des familles, des personnes accueillies, des partenaires, des fournisseurs.

Elles relaient les informations auprès des différents services, suivent les dossiers des jeunes en assurant une coordination quasi permanente avec les différents services (Direction, éducatif, ateliers, classes, thérapeutique, services généraux, siège).

Elles ont également un rôle dans le suivi des dossiers des personnel et la vie du salarié au sein de la structure (visite médicale, accident de travail, arrêt maladie, démarches administratives...).

5. Assurer la protection des données personnelles

La protection des données personnelles constitue à la fois une exigence juridique, une condition du respect de la personne, et un engagement de qualité porté par l'ensemble des ESSMS de l'APAJH04.

La politique RGPD (**Règlement Général sur la Protection des Données**) de l'APAJH 04 est placée sous la responsabilité du DPO externe, en lien avec deux référents internes. Un suivi régulier est assuré pour garantir l'adaptation continue aux exigences réglementaires et aux besoins des publics accompagnés.



Par cette politique, l'APAJH 04 réaffirme sa volonté de garantir aux personnes accompagnées un accompagnement fondé sur la **transparence, la responsabilité et le respect de leurs droits fondamentaux**.

Cette politique a pour objectifs de :

- Garantir la **conformité juridique** des pratiques de collecte, de traitement et de conservation des données.
- Renforcer la **transparence et la confiance** avec les personnes accompagnées et leurs représentants.
- Intégrer les droits liés aux données personnelles dans une logique globale de **respect des droits des personnes accompagnées**.
- Promouvoir une **culture interne de la confidentialité et de la protection des données**, au sein des équipes professionnelles.

Dans le cadre de ses missions, le DAME affirme son engagement en faveur de la protection des données personnelles des personnes accompagnées, conformément au (**RGPD**), applicable depuis le 25 mai 2018, et aux principes éthiques qui fondent l'action du secteur social et médico-social.

La protection des données personnelles s'inscrit dans une démarche de **respect de la dignité, de la vie privée et des libertés individuelles**, constituant un levier essentiel de la qualité de l'accompagnement.

L'APAJH 04 et plus précisément le DAME traitent un ensemble de données à caractère personnel et sensible des personnes accompagnées et des salariés, incluant notamment :

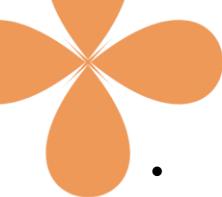
- Identité et coordonnées personnelles.
- Numéro d'identifiant, numéro de sécurité sociale, informations administratives ;
- Données relatives à l'état de santé (médicales, paramédicales, psychologiques).
- Éléments du Projet Personnalisé d'Accompagnement.
- Échanges et notes des professionnels consignés dans le dossier de la personne.

Ces données sont saisies et conservées de manière sécurisée via des logiciels spécialisés conformes aux exigences en matière de protection des données.

L'ensemble des traitements mis en œuvre respecte les principes fondamentaux du RGPD :

- **Finalité déterminée** : les données sont collectées uniquement pour des besoins précis liés à l'accompagnement.
- **Pertinence et minimisation** : seules les données strictement nécessaires sont collectées ;
- **Transparence** : les personnes accompagnées sont informées de leurs droits de manière claire et adaptée.
- **Confidentialité et sécurité** : des mesures organisationnelles et techniques protègent les données contre tout accès non autorisé.
- **Durée limitée** : les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la mission, puis archivées ou supprimées selon les obligations légales.

Dans le prolongement du droit à l'information et à la participation, chaque personne accompagnée dispose :



- Du droit d'accès à ses données.
- Du droit de les faire rectifier ou compléter.
- Du droit de s'opposer, dans certains cas, à leur traitement.
- Du droit de demander leur effacement ou leur portabilité (dans les limites prévues par la loi).
- Du droit d'être informée en cas de violation de ses données personnelles.

L'information sur ces droits est systématiquement communiquée dans les **livrets d'accueil**, remis à chaque personne accompagnée à son entrée. Ces livrets comportent également les **coordonnées de la CNIL** ainsi que celles du **Délégué à la Protection des Données (DPO)** de l'association.

Pour garantir la mise en œuvre concrète du RGPD, l'APAJH 04 a structuré et relayé, dans toutes ses structures, son action autour de plusieurs **actions** :

- Un **Délégué à la Protection des Données (DPO)** externe accompagne l'association pour assurer la conformité globale ;
- Deux **référents RGPD internes** assurent le relais opérationnel au sein des établissements et services ;
- Une **procédure relative au droit à l'image** est en place, avec des **formulaires de consentement spécifiques** adaptés aux publics accompagnés.
- Une **procédure d'exercice du droit d'accès** aux données personnelles est diffusée et mise en œuvre.
- Une **procédure de gestion des violations de données** (fuite, perte, accès illicite) est définie, assurant une réponse rapide, une notification aux autorités compétentes et l'information des personnes concernées.
- Une **procédure relative au partage d'informations à caractère personnel et sensible** est diffusée, afin d'encadrer les échanges entre professionnels dans le respect du secret partagé, de la législation en vigueur, et des droits des personnes accompagnées.
- Par ailleurs, un **registre des traitements** par structures est en cours de réalisation et sera **mis à jour régulièrement**, afin de garantir la traçabilité des traitements de données à caractère personnel opérés par chaque ESSMS.

Tous les professionnels de l'APAJH 04 sont tenus à une obligation stricte de **confidentialité**. L'accès aux données est limité aux seuls professionnels autorisés, dans le cadre de leurs missions et de manière strictement proportionnée.

Des **actions de sensibilisation interne** sont prévues, afin de renforcer la culture de la confidentialité, de sécuriser les pratiques professionnelles, et de permettre à chacun d'adopter une posture conforme et responsable au regard du RGPD.

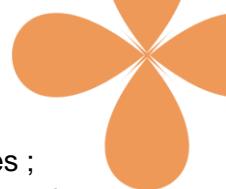
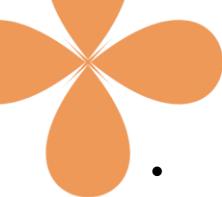
6. Démarche RSE, transition écologique et numérique responsables

6.1 RSE et écoresponsabilité

En 2024, l'APAJH04 a réécrit son projet associatif avec l'ambition forte de favoriser une action associative écoresponsable. Dans cette dynamique, l'association a bénéficié d'un accompagnement de l'ANAP (Agence Nationale de la Performance sanitaire et médico-sociale) afin de définir une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) adaptée aux enjeux de ses ESSMS.

La RSE s'articule autour de cinq piliers essentiels, qui guident nos actions :





- Le développement économique, incluant l'équilibre financier et les achats responsables ;
- La préservation de l'environnement, avec la réduction des consommations d'énergie et la limitation des pollutions.
- Le progrès social, notamment à travers le dialogue social et le bien-être au travail ;
- L'accompagnement sociétal, qui met l'accent sur l'offre de santé territoriale, les droits humains et la bientraitance.
- Une gouvernance éthique, centrée sur la coopération avec les parties prenantes et la transformation des organisations.

La mise en place de cette démarche RSE profite à la fois aux professionnels et aux personnes accompagnées, en permettant :

- Une meilleure cohérence entre le fonctionnement de nos établissements et leur mission d'intérêt général.
- Une différenciation vis-à-vis des autres acteurs du secteur.
- Une amélioration constante de la qualité du service rendu.
- Une redynamisation des projets et une meilleure motivation des équipes.
- L'attractivité de nouveaux partenaires et professionnels.
- Une réduction significative de l'empreinte environnementale.
- Une consommation durable et responsable.

Piloté par le siège administratif, un plan d'action RSE a été défini avec les objectifs prioritaires suivants :

- Réduire l'impact environnemental en optimisant les consommations d'énergie et l'efficacité énergétique de notre parc immobilier.
- Sensibiliser les personnes accompagnées à la santé environnementale.
- Développer une culture interne RSE par la formation et la sensibilisation des professionnels.
- Mettre en place une filière de tri et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).
- Promouvoir une mobilité durable via un renouvellement écoresponsable du parc de véhicules.

Ces objectifs seront réalisés avec le déploiement d'actions transverses aux ESSMS de l'APAJH04 dont bénéficiera le Dame avec une participation active.

6.2 *Transition numérique et cybersécurité*

Parallèlement à cette dynamique environnementale et sociale, l'APAJH04 s'engage aussi dans une démarche numérique responsable et sécurisée.

Le système informatique de l'association est sécurisé grâce à l'utilisation de mots de passe robustes et à une politique de sécurité et de sauvegarde numérique rigoureuse et réfléchie, garantissant la protection et la pérennité des données. Par ailleurs, la charte informatique de l'association, annexée au règlement intérieur et au livret d'accueil des salariés, a récemment été actualisée afin de prendre en compte les évolutions rapides du numérique et les enjeux actuels liés à la sécurité, à l'éthique et à l'usage responsable des outils numériques par tous les professionnels.



La crise sanitaire du Covid-19 a accéléré l'adoption d'alternatives opérationnelles telles que le télétravail ou la visioconférence permettant de garantir la continuité de service dans et hors des établissements.

L'APAJH04 s'inscrit également pleinement dans le programme ESSMS numérique porté par la CNSA, qui vise à généraliser l'usage du numérique dans les établissements et services médico-sociaux. Ce programme met l'accent sur le partage et l'échange d'informations entre professionnels, y compris ceux intervenant à domicile, ainsi qu'avec les personnes accompagnées en tant qu'actrices de leur parcours.

Le virage numérique a été amorcé avec la mise en place d'une solution de dossier usager informatisé (DUI) déployée sur l'ensemble des ESSMS de l'association. Cette transformation s'accompagne d'une politique volontariste de formation afin de garantir la bonne appropriation des outils par les salariés. Le système d'information est fiabilisé, assurant un pilotage sécurisé des données informatiques, notamment via le logiciel OGYRIS, logiciel conformes au RGPD.

Dans ce cadre, l'association souhaite renforcer sa culture numérique et intégrer, au cours des cinq prochaines années, des fonctionnalités nouvelles et interopérables en phase avec la feuille de route nationale du numérique en santé, telles que :

- L'implémentation de l'Identité Nationale de Santé (INS) dans nos progiciels.
- Le déploiement d'une messagerie de santé sécurisée agréée.
- La capacité à communiquer avec le Dossier Médical Partagé (DMP).
- La mise en place d'un module de e-prescription.
- L'intégration d'une passerelle avec la plateforme Via Trajectoire.

Par ailleurs, la sécurité des données numériques et la cybersécurité constituent un axe prioritaire. L'APAJH04 a mis en place une procédure spécifique dédiée à la cybersécurité et développe actuellement des outils de sensibilisation destinés aux professionnels, afin de renforcer leur vigilance face aux risques numériques.

Avec cette double ambition, RSE et numérique responsable, l'APAJH04 engage un véritable projet global, conscient que la transition écologique et numérique sont des leviers essentiels pour améliorer durablement la qualité de l'accompagnement, le bien-être des équipes et la pérennité de ses missions. Ces enjeux, qui s'inscrivent aussi dans une démarche rigoureuse de gestion des risques et de respect des principes du RGPD, traversent l'ensemble de nos actions et renforcent notre volonté d'offrir un cadre sécurisé, éthique et innovant à toutes les personnes que nous accompagnons et aux professionnels de l'association.



7. Quelles perspectives pour le DAME La Durance APAJH04 ?

Développer les bases d'un changement institutionnel prenant en compte l'évolution de la population accueillie, l'environnement et l'adaptation permanente de l'offre de service par rapport aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés par le Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif la Durance APAJH 04 est un objectif permanent.

Il s'agit de garantir une mise en œuvre du dispositif (accès aux différentes modalités d'accompagnements selon les besoins de chaque jeune) dans le respect des enfants, des adolescents, des jeunes adultes, des familles et des personnes.

L'objectif de ce travail de remise en question et de réflexion collective est d'engendrer une dynamique collective.

Cette adaptation et cette souplesse constante nécessaire à l'accompagnement des jeunes concernés, nécessitent une organisation en mouvement permanent alliant le « dedans » et le « dehors ».

Affirmer la place des personnes en situation de handicap, garantir un projet de vie évolutif et personnalisé, des moyens d'accompagnements souples et diversifiés..., font partie des missions du DAME la Durance, dans un double objectif :

- Garantir par un décloisonnement de la structure, une offre de services cohérente, adaptée, individualisée et évolutive.
- Garantir au sein d'un territoire, une adéquation entre la cartographie des besoins et la gamme de l'offre de services proposée.

Les moyens du DAME La Durance doivent s'adapter pour pouvoir répondre à la personnalisation de plus en plus accrue des Projets d'Accompagnements Personnalisés. Une grande diversité des stratégies est à élaborer pour s'adapter à l'hétérogénéité des profils des enfants et adolescents accompagnés.

La nécessité d'adaptation et de souplesse concernant les accompagnements et les besoins personnalisés des jeunes accompagnés, nous amène à réfléchir à la question de la territorialisation de nos interventions.

Fonctionner en **DISPOSITIF** permet de travailler sur un parcours pour chacun des enfants et adolescents accompagnés par le DAME APAJH 04 ; un dispositif intégré à l'environnement qui doit permettre une souplesse, une modulation des réponses, une adaptation suivant les évolutions positives ou négatives, au plus près des besoins et des attentes des jeunes accompagnés et de leurs familles.

3 objectifs stratégiques :

- Agir en permanence dans la prévention des ruptures de parcours de l'amont à l'aval : être attentif à l'absence ou l'inadéquation des solutions, aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap, y compris pour les situations complexes.



- Développer les réponses inclusives, notamment par le développement des accompagnements « hors les murs ».
- Consolider une organisation territoriale intégrée, au service de la fluidité des parcours des jeunes.

AXE - 1 – Poursuivre l'adaptation de l'offre pour mieux répondre aux besoins des parcours – Le Dispositif de Prestations Externalisées (DPE)

- Regrouper le SESSAD-SEES (dénommé SAP « Service d'Accompagnement de Proximité ») et le SESSAD 16/25 ans (orienté SESSAD Prof) en Septembre 2026.
- Développer des actions renforcées entre le DFE (Dispositif Formation Emploi) et le Dispositif de Prestations Externalisées (DPE) ; développement de partenariats, sécurisation des parcours des jeunes accompagnés dans le cadre d'apprentissage alliant employeur/école de formation par exemple.
- Mettre en lien le Projet de La Colline avec ses studios et le DPE dans le cadre des projets personnalisés des jeunes accompagnés (évaluation des besoins et des compétences des jeunes dans le domaine de la vie quotidienne). Les constats des différents professionnels font remonter des difficultés au niveau de l'hébergement et de la mobilité des jeunes accompagnés dans un contexte de milieu rural et d'un département très vaste (6925 Km2) avec des densités de population très hétérogène.
- Renforcer la continuité des accompagnements sur les différents lieux de vie des jeunes (scolarité, domicile, loisirs...).
- Investir la Plateforme de services APAJH 04 de Manosque (ouverture en Septembre 2025) avec un développement des coopérations entre les différents services présents (DITEP/HM/DV/Pôle DYS de l'APAJH 04) mais également des services de l'ADSEA 04 (Protection de l'Enfance), de l'APF-France Handicap, des services de soins pédopsychiatriques (Centre de Jour).
- 50% des jeunes accompagnés par le DAME La Durance habitent Manosque et ses environs proches ; il s'agit dans le cadre du fonctionnement en Dispositif et afin de favoriser l'inclusion sur leurs lieux d'habitation d'élaborer un projet d'accueil collectif d'enfants et d'adolescents sans hébergement externalisé en favorisant les partenariats extérieurs sur la Plateforme de Services APAJH 04 à Manosque.

AXE - 2 – Renforcer la démarche inclusive comme levier de compétences et d'estime de soi.

- Trois typologies d'élèves :
 - Les élèves dont les parcours de scolarisation sont exclusivement assurés en interne.



- Les élèves dont les parcours de scolarisation sont majoritairement assurés en interne avec des compléments scolaires diversifiés dans les écoles ou établissements de référence.
 - Les élèves dont les parcours de scolarisation sont majoritairement ou totalement exercés dans les écoles ou établissements de référence.
- Il n'existe pas d'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) dans le département ; la création d'une telle modalité est à travailler avec l'Education Nationale dans le cadre de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire pour les jeunes accompagnés par le DAME La Durance au sein de son établissement principal mais aussi pour les jeunes en alternance entre l'école ordinaire (ULIS Ecole et ULIS Collège) et le DAME La Durance.
- L'objectif est le développement des inclusions dans le cadre d'une UEE. Donner la possibilité aux enfants et adolescents de se voir proposer des immersions individuelles ou de groupe dans les classes et projets pédagogiques de l'établissement scolaire d'accueil.
- Au vu de l'âge moyen des jeunes accompagnés par le DAME La Durance (38% de 11-15 ans et 53% de 16-20 ans à ce jour), il paraît pertinent d'envisager la création de cette UEE dans un collège de proximité du DAME La Durance.
 - Il s'agit de renforcer la dynamique inclusive avec le soutien du Dispositif de Prestations externalisées (DPE) à l'interne des établissements scolaires de référence mais également à l'externe (sport, culture, loisirs...).
 - Renforcer l'alternance pour les enfants les plus jeunes (6-10 ans) entre l'ULIS Ecole et des modalités d'accompagnement (médiation animale, art thérapie, activités sportives, musicothérapie...) au sein du DAME La Durance ; ce sont des enfants qui ont une notification de la MDPH pour une orientation sur le DAME mais dont les parents souhaitent une scolarité à temps complet sur les écoles de référence pensant souvent qu'ils ont un choix binaire à faire (soit l'école, soit le DAME). Il s'agit pour le DAME La Durance de renforcer sa communication auprès des parents, des partenaires pour expliquer notre fonctionnement en Dispositif (modularité des accompagnements selon les besoins de chaque enfant accompagné).
 - Valoriser les compétences, quelles qu'elles soient, aider les jeunes en situation de handicap à se sentir acteurs et appréciés à leur juste valeur.
 - Développer le Pôle Sportif du DAME La Durance dans une optique de perfectionnement et d'entraînement à la compétition ; en tant que levier d'estime de soi et d'inclusion.
 - Déploiement d'un référent sportif au sein du DAME La Durance.

L'instruction interministérielle n° DGCS/SD3A/SD3B/DS1A/2024/20 du 29 février 2024 relative aux missions des référents en agences régionales de santé (ARS) et en délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) pour le développement de l'activité physique et sportive des personnes âgées et en situation de handicap en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

La note d'information interministérielle n° DGCS/SD3A/SD3B/DS1A/2024/21 du 29 février 2024 relative au déploiement de l'activité physique et sportive dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) du champ de l'autonomie.



Cette instruction et cette note d'information interministérielles font suite à la [loi n° 2022-296 du 2 mars 2022](#) visant à démocratiser le sport en France, qui prévoit notamment la mise en place d'un référent pour l'activité physique et sportive (APS) au sein de chaque établissement social et médico-social, et le [décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023](#) relatif au référent pour l'APS en établissement social et médico-social.

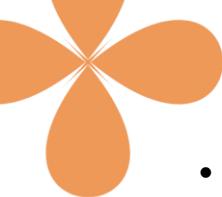
- Renforcer les partenariats avec les clubs sportifs ; avec la création de section Sport Adapté au sein des clubs.
- Accompagnements sur les compétitions qui ont souvent lieu le week-end.
- Proposer des stages sportifs « de perfectionnement et d'entraînements à la compétition » pour des jeunes sportifs accueillis en DAME au niveau régional durant les périodes de congés scolaires.
- Proposer des stages avec accueil pension complète avec cours de sports et entraînements, soirée d'internat détente et découverte de l'environnement du 04 pour des personnes en situation de handicap

AXE - 3 – Développer l'accompagnement vers le secteur adulte en développant les compétences professionnelles pour un meilleur accès à l'emploi en milieu ordinaire.

- Développer un travail important de communication pour soutenir la démarche d'inclusion par des actions à destination des partenaires, lorsque le handicap n'est pas un frein trop grand à l'inclusion du jeune (formation/information à destination des employeurs, des CFA, des sites qualifiants). Les actions peuvent permettre de dédramatiser la question du handicap, en proposant aux partenaires des outils favorisant la compréhension et la communication avec le jeune pour favoriser son inclusion dans la dynamique de travail attendue dans l'entreprise.
- Collaboration renforcée entre le DPE, le DFE et les différents ateliers préprofessionnels du DAME La Durance en lien avec le Coordinateur des stages professionnels du DAME (travail sur la cohérence et les risques de rupture dans les parcours des jeunes accompagnés).
- Mettre en place des livrets de compétences en lien entre les ateliers préprofessionnels et les lycées professionnels (ce projet a déjà vu le jour sur les ateliers Restauration/Service et Menuiserie en lien avec le Lycée Martin Bret de Manosque et un lycée professionnel de Marseille).

AXE – 4 – Renforcer notre démarche qualité et ses enjeux au regard du nouveau référentiel de l'HAS (Haute Autorité de la Santé)

La démarche d'évaluation constitue un levier de mobilisation des professionnels, dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des accompagnements délivrés aux personnes accueillies. Le référentiel du nouveau dispositif (2022) constitue le socle de l'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESMS et les éléments nécessaires à leur évaluation afin d'en faciliter l'appropriation tant par :



- L'ESMS, les professionnels, les personnes accompagnées et leurs représentants. Ils pourront s'appuyer sur le référentiel pour réaliser leurs auto-évaluations de manière autonome et s'en servir comme outil de pilotage de notre démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Les organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS, qui l'utiliseront comme outil de référence dans la conduite de la visite d'évaluation.

En référence au référentiel de la HAS de 2022, les enjeux sont de 3 ordres :

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours.
- Renforcer la dynamique qualité au sein de l'ESMS.
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour l'ESMS et ses professionnels.

Concernant le Dame La Durance les enjeux à 5 ans sont de divers ordres :

- Se préparer à l'évaluation externe qui aura lieu en Mars 2026.
- Déployer et former les différents professionnels au logiciel AGEVAL.
- Faire vivre le Comité de Pilotage « Démarche Qualité » au sein du Dame.
- Mettre en œuvre différents groupes de travail pluridisciplinaires en lien avec les jeunes accompagnés et leurs familles sur les thématiques suivantes :
 - Favoriser l'autodétermination des jeunes accompagnées (groupes de parole, élaboration du Projet Personnalisé avec le jeune et sa famille, associer les jeunes et leurs familles à l'évaluation du fonctionnement du Dame).
 - Respecter les droits des personnes accompagnées et favoriser l'exercice de leurs droits fondamentaux et libertés individuelles (développer les formations et informations sur les droits des personnes accompagnées en direction des jeunes, leurs familles et des professionnels ; permettre un accompagnement sans rupture de parcours).
 - Adapter notre offre de service et développer des projets innovants pour répondre aux besoins et attentes des jeunes accompagnés (développer l'organisation en mode Dame, prospecter auprès de nouveaux partenaires).
 - Promouvoir l'inclusion scolaire, l'inclusion professionnelle, l'inclusion au sein des clubs sportifs et culturels selon les capacités et potentialités des jeunes accompagnés et élargir les partenariats.
 - Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité et favoriser leur créativité (accompagner l'évolution des pratiques professionnelles).
 - Promouvoir la bientraitance et la réflexion éthique des professionnels (promouvoir la culture éthique, créer un groupe de travail pour définir les modalités de mise en place d'un comité éthique).

ANNEXE

